Titre :	Référence : **ANCESTRAMIL**
104e REGIMENT D'INFANTERIE TERRITORIALE **JMO** **20 juin 1915-21 octobre 1916**	**Infanterie** **1914-1918**
Auteur :	Origine : www.**memoiredeshommes**.sga.defense.gouv.fr/
Référence : **26 N 795**	Transcripteur : **MFR** Date : **2012**

Ancestramil

104e REGIMENT D'INFANTERIE TERRITORIALE

JMO 20 juin 1915-21 octobre 1916

1915
Le 104e R.I.T. fait partie de la D.I.P., du 9 décembre 1914 au 27 mai 1915.

20 juin
Le soldat **MARTIN Jean** (9e Cie) est tué par éclat d'obus, le 20 juin au soir à Mourmelon-le-Grand (enterré ambulance 8/4 à Mourmelon-le-Petit.
Le soldat **MILLOT**, Jean-Baptiste, est blessé par éclat d'obus le 20 juin à Mourmelon-le-Grand (9e Cie.

21 juin
La 8e Cie se porte aux bivouacs entre Bouy et les Grandes Loges (Cie de bûcherons pour la coupe des bois).
Pas de changement pour les autres unités.

22 juin
Dans la nuit du 21 au 23 juin, la 5e Cie porte un peloton à St-Hilaire-le-Grand, à la disposition de la 14e brigade ; l'autre peloton reste à Mourmelon pour la construction d'abris. La 7e Cie se porte en entier à Jonchery sur Suippes à la disposition du Génie, pour travaux de terrassement.
Pas de changement pour les autres unités.

23 - 29 juin
Pas de modification dans la répartition des Cies.

30 juin
Le général Cdt le 4e corps d'armée fait connaître par note n° 949 du 28 juin 1915 ce qui suit ;
« Le général Cdt la 4e armée a prescrit d'employer les régiments territoriaux aux travaux de renforcement de la 1re et 2e ligne, en exécution d'une instruction du général en chef n° 7944 du 20 juin.
« Par suite, les dispositions prévues pour l'emploi au service des tranchées du 104e territorial (E.M. et 2 bataillons) par la 124e D.I. (note du 25 juin n° 734), ne seront pas appliquées et il ne sera pas constitué de réserve de C.A. à Livry.
« Le 104e Territorial reste à la disposition du général Cdt le 4e corps d'armée qui décide que, jusqu'à nouvel ordre, ce régiment sera employé, à raison d'un bataillon par division, aux travaux de 1re ligne, savoir :
2e bataillon à la 7e division (Général **WEYVADA**)
3e bataillon à la 124e division (Général **DANSANT**)
1er bataillon à la 8e division (Général **d'INFREVILLE**).
« En conséquence, le 1er bataillon, cantonné dans les bivouacs au N.O. de Bouy, sera mis en route le 30 juin, par les soins du général Cdt la 8e D.I. qui lui affectera un cantonnement au bivouac à portée de la 1re ligne.
« L'état-major du 104e restera au Quartier National.
Le Général Cdt le 4e C.A.
Signé : Général PUTZ ;
En conséquence, le général commandant la 8e division, décide que le 1er bataillon sera affecté de la façon suivante :
2 Cies au 115e d'infanterie

Ancestrami

1 Cie au 117e d'infanterie
1 Cie au 130e d'infanterie.
Elles seront en principe, bivouaquées en arrière et à proximité des 1res lignes de chacun des corps auxquels elles seront affectées.
Le 1er bataillon se met en marche le 30 au matin de façon à être rendu à 7 h. 1 Cie à Sept-Saulx, 3 Cies avec le chef de bataillon à Courmelois, où les colonels Cdts les 15e et 16e brigades leur donneront des ordres.
Le soldat **GIRARD**, de la 7e Cie est blessé par une balle ennemie en travaillant au boyau parallèle à la route de St-Hilaire à Souain. (le 29 à 21 h) ; après un pansement au poste de secours du 102e R.I. ce militaire est évacué sur l'ambulance n° 4 de Mourmelon-le-Petit (blessure assez grave à la tête).
Le 1er bataillon est ainsi réparti :
La 1re Cie au sous-secteur du 117e d'infanterie.
La 2e Cie au sous-secteur du 130e d'infanterie.
La 3e Cie au sous-secteur du 115e d'infanterie (ferme des Marquises).
La 4e Cie au sous-secteur du 115e d'infanterie.
½ Cie aux Marquises, ½ Cie à Wez.
Le chef de bataillon et état-major du bataillon à Wez.
Les voitures de l'état-major, médicale et 3e Cie et 4e Cie sont à Wez. Celles du la 1re Cie à Courmelois avec le T.C.
Les 2 sections de mitrailleuses qui étaient à la disposition du 104e actif rentrent le 30 juin au corps.

1er-2 juillet
Pas de modifications dans la répartition des unités.

3 juillet
Le général Cdt la 124e division décide qu'une Cie du 3e bataillon (désigné pour être mis à la disposition de la 124e division), sera prélevée sur le bataillon pour être mis à la disposition du Cne Cdt le Génie de la division pour la coupe des bois.
La 10e Cie est désignée et part ce jour à 5 h 45, et va bivouaquer à la bifurcation des chemins qui conduisent de Louvercy et de Livry-sur-Vesles aux Grandes Loges. 1 km 50 de Louvercy.

4 juillet
Pas de modifications dans la répartition des unités.

5 juillet
Le 3e bataillon est mis à la disposition de la 124e division pour l'exécution des travaux.
A partir du 5 juillet au soir, le bataillon est réparti par compagnie dans chaque secteur du régiment.
Les Cies bivouaquent auprès des Postes de commandement de chaque régiment. Elles sont employées par moitié, chaque homme disposant d'une nuit de repos sur deux.
Les Cies sont ainsi réparties :
248e brigade : 12e Cie, à la disposition du 141e d'infanterie secteur B - 700 m à S.O. de l'auberge de l'Espérance.
9e Cie, à la disposition de la 8e division de cavalerie (village Gascon), 600 m au S.O. de la cote 131.

249e brigade : 11e Cie, à la disposition du 124e d'infanterie (au Vallon).
10e Cie, à la disposition du 10e d'infanterie (ferme de Moscou).

Ancestrami

L'état-major du 3e bataillon reste au quartier national.
A la date du 30 juin, le général commandant la Ve armée, cite à l'ordre de l'armée : (ordre général n° 110)
Le lieutenant-colonel **TALLON**, Cdt le 104e régiment territorial d'infanterie.
« *A exercé pendant 7 mois, d'une façon remarquable le commandement du sous-secteur qui lui était confié ; toujours sous le feu parfois violent des batteries ennemies ; en pleine vue des observateurs de celui-ci, il n'a cessé de perfectionner son organisation défensive tout en maintenant ferme la discipline et l'excellent esprit de ses territoriaux.* »
Signé : général **FRANCHET d'ESPEREY**
La croix de guerre avec palme a été remise au lieutenant-colonel **TALLON**.

6-11 juillet
Pas de modifications dans la répartition des unités.

12 juillet
La 3e Cie remplace la 4e le 12, au soir, à la ferme des Marquises (8e division).
La 5e Cie porte sa ½ Cie de Mourmelon à St-Hilaire-le-Grand. La Cie toute entière est à la disposition de la 14e brigade.
La 6e Cie qui assurait jusqu'ici le service de garde à Mourmelon-le-Grand est mise à la disposition du général Cdt la 13e brigade.
Cette Cie est répartie ainsi :
Un peloton à Jonchéry-sur-Suippes à la disposition du 102e R.I.,
Un peloton à la cote 153, à la disposition du 315e R.I.
Le soldat **CROUZIER** François, de la 7e Cie est blessé par une balle le 12 juillet 1915, à 21 h, pendant les travaux de terrassement, route de St-Hilaire à Souain et évacué sur le poste de secours du 102e d'infanterie et de là à l'ambulance 8/4.

13 juillet
A 16 h 45, les soldats **FORESTIER** et **BROSSE**, 5e Cie, ont été blessés par éclats d'obus aux abris de la Cie (5e Cie) à St-Hilaire-le-Grand. Ils ont été dirigés sur le poste de secours du 103e d'infanterie et de là à l'ambulance 8/4.

14 juillet
Le lieutenant-colonel **TALLON**, partant en permission de 6 jours, le commandement du régiment est exercé pendant son absence par **M. le chef de bataillon BLANDIN de CHALAIN.**
Pas de modifications dans la répartition des unités.

15-18 juillet
Pas de modifications dans la répartition des unités.

19 juillet
Dans la nuit du 19 au 20 juillet, les 1er et 3e bataillons font mouvement.
Le 1er bataillon affecté à la 8e division passe à la 124e division (ordre général d'opération n° 404, du général Cdt le 4e C.A. en date du 17 juillet).
Ce bataillon se met en marche dans la nuit du 19 au 20 de façon à être rendu le 20 au matin à Mourmelon-le-Petit.
Les 10e et 11e Cies du 3e bataillon font mouvement, la 12e Cie se porte un peu plus à droite ; la 9e Cie ne bouge pas de son emplacement.

Ancestrami

20 juillet
Le 1er bataillon, après avoir passé la journée à Mourmelon-le-Petit se porte dans la nuit du 20 au 21 :
Les 3e et 4e Cies et E.M. du bataillon à Baconnes,
Les 1re et 2e Cies, aux bivouacs S. du Poste de commandement de la brigade (poste de Cdt de l'Espérance sur la route de Mourmelon-Auberive) 500 m ouest du fort St-Hilaire) (E.M. de brigade de cavalerie).
Le 3e bataillon met aux tranchées un peloton des 9e, 11e et 12e Cies avec un peloton de chaque Cie en réserve (2e ligne).
La 10e Cie est logée à la cote 135, au S.O. de la ferme de l'Espérance et est employée à la construction d'un réduit à la cote 137.
Le chef de bataillon se trouve à la cote 135. (voir emplacement des Cies carte ci-dessous)



Le lieutenant-colonel **TALLON**, rentrant de permission prend à cette date le commandement du régiment.

21 juillet
Pas de modifications dans la répartition des unités.

22 juillet
La 10e Cie et l'E.M. du 3e bataillon en garnison au réduit 137 quittent les abris du bois de la réserve (N. au P.C. de l'Espérance), le 22 au soir et vont bivouaquer dans le bois des Marmites (bois du P.C. du lieutenant-colonel **de GISSAC.**
Pas de modifications dans la répartition des autres unités.

23 juillet
La Cie de mitrailleuse du 104e territorial va relever la Cie de mitrailleuses du 142e R.I. dans la nuit du 23 au 24 juillet.

24-25 juillet
Pas de modifications dans la répartition des unités.

26 juillet
Dans la nuit du 26a u 27, le 1er bataillon remplace le 3e dans ses emplacements.
La 1re Cie remplace la 11e Cie (sous-secteur B),
La 2e Cie remplace la 12e (sous-secteur C),
La 4e Cie remplace la 9e (sous-secteur D),
La 4e Cie remplace la 10e (bois des marmites).
L'état-major du 1er bataillon se trouve au bois des marmites.
Le 3e bataillon se porte :
E. M. et 9e et 11e Cies à Baconnes.
10e et 12 e Cies au bois de la Fraouche.
Le soldat **VIAL** Laurent est blessé par un éclat d'obus à 18 h et évacué sur l'infirmerie du 103e d'infanterie.

27 juillet
Pas de modifications dans la répartition des unités.

28 juillet
Le soldat **CHASSOT François** (7e Cie) a été blessé à la tête (partie frontale) par un éclat d'obus pendant le bombardement de St-Hilaire-le-Grand et évacué sur l'hôpital de Mourmelon.

29-31 juillet
Pas de modifications dans la répartition des unités.

1er août
La 8e Cie quitte son emplacement aux bivouacs de Bouy pour aller s'installer à 400 m à l'ouest de la route des Grandes Loges à Juvigny au nord du croisement de la parallèle avec la dite route. (coupe des bois pour la 7e division)
Vers 7 h du matin, cinq militaires de la 11e Cie sont blessés dans le cantonnement de Baconnes par l'explosion **d'une fusée.**
Ses sergents DAVID et LAFONT sont blessés et les soldats **PERARD, GOYIER** et **VERON**, blessés également, sont évacués.
Pas de modifications dans la répartition des autres unités du régiment.

Ancestramil

2 août
La 7e Cie qui occupe depuis le 22 juin 1915 le bivouac de la cote 133 (Jonchéry-sur-Suippes) quitte ce point pour aller occuper à St-Hilaire-le-Grand, les abris mis à sa disposition et ceux qu'elle construit au N.E. de St-Hilaire-le-Grand.
Pas de modifications dans la répartition des autres unités du régiment.

3 août
Le 1er bataillon remplace le 3e, les compagnies occupent leur emplacement précédent.
Le sergent **GUILLEN** Jacques est blessé aux tranchées du village Gascon (blessure à la cuisse par éclat d'obus).

4 août
Pas de modifications dans la répartition des unités.
Pendant un bombardement violent au village de St-Hilaire-le-Grand, le sergent **ARTUS** Jean Baptiste de la 7e Cie, est blessé légèrement d'un éclat d'obus au dessus de l'œil gauche.

5 août
Pas de modifications dans la répartition des unités.

Ordre du régiment n° 102
Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment, les 5e et 7e Cies qui se sont particulièrement fait remarquer depuis l'arrivée du 104e T. dans la 4e armée.
« Fournissent depuis 45 jours, sans le moindre repos, un effort considérable pour l'organisation défensive d'un secteur. De jour et de nuit, au travail comme au cantonnement, toujours sous les obus et les valles ont conservé un entrain et un moral qui font le plus grand honneur à tous les hommes et aux gardés. »
Le soldat **GOUGAUD** Pierre de la 3e Cie est blessé par un éclat d'obus au bras gauche au cantonnement de Baconnes.

6 août
Pas de modifications dans la répartition du service des unités.
Le soldat **PERARD Claude,** de la 11e Cie, blessé le 1er août, décède à l'hôpital militaire du camp de Châlons le 6 août. L'inhumation a lieu le 7 août à 9 h 30.

7 août
Pas de modifications dans la répartition des unités.

8 août
Dans la nuit du 7 au 8 août 1915, vers une heure, un incendie s'est déclaré dans un gourbi aux bivouacs occupés par les 2e et 1re Cies au « bois de la fourche » (bifurcation des routes de St-Hilaire et Auberive).
Le sergent **RIVOLIER** Marie Joseph, matricule 16554, classe 1895 (2e Cie) à demi asphyxié n'a pas pu sortir seul de son gourbi. Le soldat **MANRY Martin**, matricule 715, classe 1891 (2e Cie) n'a pas hésité à se jeter dans les flammes pour retirer le sergent **RIVOLIER**.
Ce dernier est dirigé immédiatement sur l'hôpital au camp de Châlons.
Pas de modifications dans la répartition des unités.

9 août
Pas de modifications dans la répartition des unités.

Ancestrami

Le sergent **RIVOLIER**, de la 2e Cie, décède de ses blessures le 9 août à 8 h 45, à l'hôpital du camp de Châlons.

10 août
Pas de modifications dans la répartition des unités.

11 août
Le sergent **RIVOLIER** est inhumé à Mourmelon, le 11 août à 17 h.
Le 1er bataillon remplace le 3e bataillon dans ses différents emplacements. Les Cies reprennent l'emplacement respectif qu'elles occupaient lors de la précédente relève.
Pas de modifications dans la répartition des unités du 2e bataillon.
12-15 août
Pas de modifications dans la répartition des unités.

16 août
Ordre du régiment n° 106
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
M. BLANDIN de CHALAIN, chef de bataillon :
« Commande son bataillon depuis le début des hostilités avec une rare distinction. A toujours donné pendant plus de huit mois et dans des secteurs très exposés, l'exemple du courage, de l'énergie et du sang-froid. »

M. ROBIN, médecin major de 2e classe
« *N'a cessé de se dépenser avec une intelligence, une activité et un dévouement au-dessus de tout éloge dans l'organisation du service médical et dans les soins les plus empressés auprès des malades et des blessés.* »

M. MATRAY, capitaine
« *A la tête de sa Cie depuis le début de la campagne ; n'a pas cessé un instant de donner à ses hommes le plus bel exemple du devoir. A fait preuve dans les circonstances les plus délicates d'un allant et d'un entrain remarquables.* »

M. MEYER, capitaine
« *Commande sa Cie avec énergie et distinction depuis le début de la campagne. S'est dépensé sans compter pendant plus de huit mois sans les tranchées et a fait preuve en toutes circonstances de la plus grande énergie et du plus beau sang-froid.* »

M. SARRAZIN, sous-lieutenant
« *Remplit ses fonctions avec un zèle, un dévouement, un ordre et une méthode qui ne se sont pas départis un instant depuis le début de la mobilisation. S'est distingué à maintes reprises par son calme et son sang-froid, notamment dans le bombardement d'un village, le 21 janvier, s'exposant sous un feu des plus violents pour faire entrer des hommes dans des abris.* »

M. PIVOT, capitaine
« *Commande sa Cie depuis le début de la mobilisation avec un dévouement et une autorité véritablement remarquables. A été blessé par un éclat d'obus en allant s'assurer que ses hommes étaient à l'abri. A refusé de se laisser évacuer et a repris son commandement à peine guéri.* »

Ancestramil

Ordre du régiment n° 107
Le colonel, Cdt le 104e territorial, cite à l'ordre :
ARTHUS, sergent à la 7e Cie
« *Blessé à la tête par un éclat d'obus pendant un bombardement violent, a continué son service à la Cie toujours avec le même dévouement et le même entrain.* »

CHABARD, CHABAS, LAPORTE de la 7e Compagnie, **PRAX**, de la 5e Cie
« Se sont portés pendant un bombardement violent, au secours d'un sous-officier du Génie blessé grièvement et, malgré les obus ont pu le ramener au poste de secours. »

Pas de modifications dans l'emplacement des compagnies.

17 août
Le soldat **THEVENET Claude,** de la 1re Cie, a été blessé dans les tranchées par un éclat d'obus. La blessure intéresse l'épaule gauche et est assez sérieuse. De plus ce militaire a reçu plusieurs contusions à la face.
Le cycliste **BOUTON**, de la même Cie, a reçu, a reçu une légère contusion à la main droite provenant d'un éclat d'obus.
Le soldat **CHERBLANC Marius**, de la 6e Cie, a été blessé par un éclat d'obus, pendant qu'il exécutait des travaux aux tranchées.
Le soldat **FRAGNE**, de la 7e Cie, a été blessé légèrement à la joue au-dessous de l'œil gauche par un éclat d'obus pendant qu'il travaillait à la construction d'un abri.
Pas de modification dans l'emplacement des Cies.

18 août
Pas de modification dans l'emplacement des Cies.

19 août
Le 3e bataillon remplace le 1er dans ses emplacements.
Les Cies reprennent les cantonnements qu'elles occupaient dans la précédente relève.

20 août
Une salve d'obus arrivée sur Baconnes inopinément a tué un caporal et deux hommes de la 4e Cie du 104e :
Le caporal **VALOIS Joseph**, les soldats **MARCELLIN Pierre Marie** et **PAGNON Jean Claude.**
En outre il y a trois blessés de la 3e Cie, le soldat **MICHAUD Guillaume**, mort pendant son transport à l'ambulance, les soldats **GRIS Guillaume,** (plaie de la tête) et **GAILLARD Jean** Marius (plaie de la jambe) qui ont été évacués sur l'ambulance 8/4 à Mourmelon-le-Petit.

21 août
Bombardement au bois au commandant (bois des Marmites). Le soldat **COTE André,** de la 9e Cie est tué à midi ; inhumation ce soir dans le bois.

22 août
Rien à signaler. Aucun changement dans l'emplacement des Cies.

Ancestramil

23 août
Un aviatih survole le q.n. et laisse tomber une bombe qui tue 6 hommes et en blesse 7 dans les cuisines de la Cie du Génie 17/1.
Les 2 Cies du 1er bataillon de Baconnes se rendent à la Fourche où le 1er bataillon se trouve en entier.

24 août
Dans la nuit du 24 au 25 août, des travaux d'approche sont exécutés en avant des tranchées de 1re ligne, en face du village d'Auberive. Le 1er bataillon (bataillon **de CHALAIN)** participe aux travaux exécutés en avant des tranchées de 1re ligne.
La 1re Cie a construit deux boyaux, l'un à droite, l'autre à gauche de la route Auberive-Mourmelon-le-Grand, correspondant aux postes d'écoute 1 et 4 du plan ci-contre.
La 2e Cie, a construit un boyau et un élément de tranchée, correspondant au poste d'écoute n° 12.
Les 3e et 4e Cies, sont en réserve au bois Carré au sud de la ferme de l'Espérance.
Le travail s'est exécuté dans les meilleures conditions et le régiment n'a eu aucun blessé, malgré le tir des Allemands dans leurs tranchées (200 m environ).

25 août
Le travail est continué dans les mêmes conditions dans la nuit du 25 au 26 août.
Les 3e et 4e Cies ont exécuté des éléments de tranchées et des boyaux correspondant aux Postes d'écoute 10 et 12 et marqués sur le plan ci-contre par les lettres M et N.
Les Allemands ont bombardé violemment toute cette région où des travaux ont été exécutés. Quelques hommes ont été légèrement blessés par éclat d'obus pendant l'exécution des travaux.
1re Cie : **FESSY, Jean,** sergent, blessé à la jambe gauche
AUCLAIR, Pierre, caporal, entorse à la jambe droite
SEIVE, Benoit, soldat, blessé au bras droit, évacué
ETAIX, Benoit, soldat, blessé à la jambe
DUMAS, Louis, soldat, blessé à la main
PIGNAUD, Jacques, soldat, blessé dans le dos
BERTRAND, Antoine, soldat, blessé à la jambe droite

4e Cie : **MICHAUD, Jean Marie**, soldat, évacué
COURTIAL, Emile, soldat, évacué.

26 août
Le colonel cite à l'ordre du régiment (ordre n° 115)
Le 1er bataillon du régiment (bataillon de CHALAIN)
« *A exécuté dans les nuits des 25 et 26 août des travaux d'approche sous le feu de l'ennemi et dans des conditions particulièrement délicates et difficiles. Malgré les rafales d'obus les hommes conduits par leurs gradés sont sortis des tranchées et se sont portés en avant sans la moindre hésitation, ils se sont placés dans un ordre parfait et se sont mis à l'ouvrage avec la plus grande ardeur sans se laisser émouvoir par la violente canonnade*. »

M. SAVARY, René Victor, sous-lieutenant, 2e Cie
« Pendant les travaux exécutés dans la nuit du 25 août, sous le feu de l'ennemi, n'a pas cessé d'encourager ses hommes par son calme et son autorité il a su obtenir le maximum d'efforts et de rendement. »

MALBRUNOT, Pierre, adjudant, 2e Cie
« Excellent sous-officier, d'un dévouement et d'un zèle au-dessus de tout éloge, toujours prêt à exécuter toutes les missions même les plus difficiles. Dans la nuit du 25 août, a pu par son activité et son autorité sur ses hommes, fournir un travail plus considérable que celui qui était demandé et aider ensuite les sections voisines. »

GARDARIN, Jean Louis, sergent, 2e Cie
« *Par son calme, son sang-froid et son autorité a su, malgré le feu de l'ennemi, faire exécuter des travaux d'approche dans un ordre parfait. S'est déjà signalé par sa conduite lors d'un violent bombardement.* »

PAYANT, Pierre, adjudant, 4e Cie
« *A fait preuve dans toutes les circonstances et particulièrement dans les travaux exécutés le 26 août sous un feu violent d'artillerie d'un dévouement, d'une énergie et d'un courage remarquables.* »

DUBOST, Auguste, soldat
JABOIN, Louis, soldat
2e Cie
« *Agents de liaison qui malgré un feu violent d'artillerie ont rempli leur mission avec le plus grand zèle et le plus beau sang-froid.* »

FESSY, Jean, sergent, 1re Cie
« Blessé pendant l'exécution des travaux d'approche du 25 août par un éclat d'obus à la jambe. A refusé d'aller se faire panser à l'ambulance, s'est bandé lui-même la jambe sur le terrain et est resté jusqu'au bout à la tête de ses hommes leur donnant ainsi le plus bel exemple d'énergie et de courage. »

DUMAS, Louis François, soldat, 1re Cie
« *Blessé pour la seconde fois d'un éclat d'obus pendant les travaux d'approche exécutés par son unité le 26 août 1915. A fait preuve du plus grand courage et de la plus grande énergie. »*

SEIVE, Benoit, soldat, 1re Cie
« *Blessé d'un éclat d'obus pendant l'exécution des travaux d'approche dans la nuit du 26 août, a toujours fait très crânement son devoir et s'est fait toujours remarquer par son énergie et son courage.* »

27 août
Les travaux d'approche commencés dans les nuits des 25 et 26 août sont continués dans la nuit du 26 au 27 a out. Le 1er bataillon est occupé aux travaux d'aménagement des tranchées de 1re ligne.
La 11e Cie du 3e bataillon est également employée à relier les postes d'écoutes des anciennes tranchées de 1re ligne aux nouvelles tranchées.
Pendant l'exécution des travaux, le caporal **CAZAUX Alexis,** 11e Cie, est blessés par éclats d'obus (blessure profonde de la joue gauche. (évacué)
Le soldat **LIGOUT Claude** (11e Cie), blessure légère de la face.
Pas de changement dans la répartition des unités pendant les journées des 24, 25, 26 et 27 août.

Ancestrami

28 août
Pendant la nuit du 27 au 28 août, les 5e, 6e et 7e Cies, employées au secteur de la 7e division (St-Hilaire-le-Grand et Jonchery-sur-Suippes) est relevé et vient cantonner aux baraquements 1, 2 et 3 de l'aviation militaire près la Pyramide. Les Cies arrivent à 3 h du matin.

Ordre général d'opérations n° 2 (124e division)
« L'opération d'avance prescrite pour les nuits du 24 et du 25 a été réalisée avec plein succès grâce à une préparation minutieuse à l'énergie et à l'entrain de tous, et à la somme considérable de travail fournie.
Le général Cdt le 4e C.A. adresse ses félicitations aux officiers et hommes de troupe qui ont pris part à l'opération.
Le général de division est heureux de joindre ses félicitations à celles du général, Cdt le 4e C.A. »
Pendant la nuit du 28 au 29 août, le 1er bataillon relève le 3e de service aux tranchées.

29 août
Le 3e bataillon bivouaque en entier au bois de la Fourche.
Les 5e, 6e, 7e Cies sont à l'aviation militaire, pas de changement pour la 8e Cie.
Le secteur de l'Espérance, précédemment sous les ordres du général **de LATOUR**, passe à la date du 28 au soir, sous le commandement du colonel, commandant la 248e brigade (colonel **DESTEMANC**)
Le secteur est divisé en 2 secteurs :
1.- Secteur H.A.B. aux ordres du colonel, Cdt le 142e d'infanterie. P.C. au Bois des Marmites.
Secteur H. aux ordres du chef de bataillon du 142e d'infanterie. (P.C. Bois de la Chapelle), composé : 3 Cies 142e et 240 cavaliers du 14e Hussards.
Secteur A. aux ordres du chef de bataillon du 104e Territorial (commandant de **CHALAIN**), (P.C. au N. du Bois Allongé), composé : 2 escadrons à pied de la 8e brigade de dragons, 2 Cies du 104e T (dont celle réservée pour l'occupation du réduit 137), 1 Cie du 142e d'infanterie.
Secteur B. aux ordres du chef de bataillon du 142e d'infanterie (P.C. (B) composé de : 2 escadrons à pied de la 14e brigade de dragons, 2 Cies du 142e d'infanterie, 1 Cie du 104e T.
Réserve du colonel, Cdt le secteur H.A.B. : 2 Cie du 142e d'infanterie dans le Bois Allongé, 1e Cie, du 104e T (venant du secteur C) Bois des Marmites.

2.- Secteurs C.D. aux ordres du colonel, Cdt le 53e d'infanterie (P.C. au village Gascon).

Par suite, le 1er bataillon du 104e T. occupe les emplacements ci-après :
1re Cie - réduit de la cote 137
2e Cie - détachée au secteur B
3e Cie - en réserve Bois des Marmites
4e Cie - détachée au secteur A.
Dans chaque secteur, la composition étant de 5 unités (2 de cavalerie, 3 d'infanterie), 2 unités sont en 1re ligne, 2 en 2e ligne et 1 en soutien.
Dans ces conditions, la 4e Cies a en ligne ; 1 peloton en 1re ligne, 1 peloton en 2e ligne (anciennes tranchées de 1re ligne).

Le colonel cite à l'ordre du régiment (ordre n° 117), les militaires ci-après de la 3e Cie :
CORRE, Jacques, sergent, matricule 4559

Ancestramil

« Excellent sous-officier, commandait la section dans la nuit du 25 août pour l'exécution des travaux d'approche, a su obtenir de ses hommes un effort considérable qui leur a permis de faire un travail plus important que celui qui leur était demandé. »

DAUVERGNE, Jean Marie Eugène, sergent, matricule 16585
« Sous-officier d'un sang-froid remarquable et d'un grand courage, s'est distingué dans la direction des travaux de la demi-section, comme il l'avait déjà fait lors d'un bombardement récent. »

LAVILATTE, Gilbert, caporal, matricule 14607
LEVITRE, Antoine, caporal, matricule 16115
« *D'une énergie et d'un courage remarquables, se sont particulièrement distingués par leur activité et leur énergie inlassables dans les travaux de la nuit du 25 août.* »

LANOIX, Claude, soldat, matricule 3362
« A fait preuve dans toutes les circonstances et particulièrement dans les travaux exécutés le 25 août d'un grand dévouement et du plus beau sang-froid. »

L'équipe des bûcherons de la 124e division, bivouaquée dans les bois Grandes Loges et Issé, est dissoute à la date de ce jour et les éléments rentrent à leur Cie (3e bataillon)
Le colonel **BASTON**, commandant P.I. la 14e brigade d'infanterie adresse au lieutenant-colonel, Cdt le 104e T., la lettre ci-dessous :
« Le colonel **BASTON**, Cdt P.I. la 14e brigade d'infanterie à
Monsieur le lieutenant-colonel, Cdt le 104e Territorial.
Au moment où la 5e Cie du 104e Territorial quitte le secteur de St-Hilaire, je tiens à vous faire connaître combien j'ai été satisfait de cette unité.
Grâce à la bonne volonté, aux efforts et à la compétence technique des cadres et des hommes et grâce à la bonne direction de **Monsieur le capitaine MATRAY**, elle a réalisé dans le secteur des travaux considérables et qui ont été très appréciées non seulement par moi, mais encore par les colonels, Cdt les 103e et 104e régiments d'infanterie qui l'ont employée.
La 5e Cie du 104e Territorial est une unité précieuse pour le chef qui l'emploie et je serais heureux de l'avoir à nouveau sous mes ordres.
Signé : colonel **BASTON**

30 août
Pour la continuation des travaux d'organisation offensives à la suite des avances préliminaires, le 104e T. passe en entier à la date du 31 août à la disposition de la 7e division (général **WEYWADA**) pour l'exécution des travaux.
Dans la nuit du 30 au 31 août, le 1er bataillon, actuellement aux tranchées H.A.B., prend possession du secteur B (du boyau 15 inclus au Bois Triangulaire exclus).
La répartition est la suivante :

Une Cie : C.R.2 et tranchées nouvelles en avant	2e Cie
Une Cie : C.R.3 et courtine	1re Cie
Une Cie : Tranchée nouvelle en avant de C.R.3	3e Cie
Une Cie : Bois des Marmites	4e Cie

Le bataillon aux tranchées est sous les ordres du lieutenant-colonel, Cdt le 102e d'infanterie.
Pas de modification dans la répartition des autres unités.

31 août
Pas de modification dans la répartition des unités du régiment.

Ancestramil

Les Cies de la Fourche (3e bataillon) sont occupées aux travaux de construction de boyaux allant aux tranchées nouvelles de 1re ligne (boyau Chanzy).
Le sergent **PERISSE**, **Gilbert**, classe 1879, matricule 1639, (3e Cie)
Le soldat **MEAUDRE, André**, classe 1895, matricule 16915, (3e Cie)
Sont blessés par éclat d'obus aux tranchées. (évacués)

1er septembre
Pas de modification dans la répartition des unités.

2 septembre
La 4e Cie bivouaquée au Bois des Marmites est portée en soutien au C.R.3.
Pas de modification dans la répartition des autres unités du régiment.

3 septembre
Pas de modification dans la répartition des autres unités du régiment.
Le colonel reçoit du général **FARRET**, Cdt la 13e brigade d'infanterie, la lettre ci-dessous :

4e Corps d'Armée — En guerre, le 3 septembre 1915
7e division
13e brigade d'infanterie
Etat-major

Le général **FARRET**, Cdt la 13e brigade d'infanterie à M. le lieutenant-colonel, Cdt le 104e régiment territorial.
« Au moment où les Cies de votre régiment qui avaient été mises provisoirement à ma disposition dans le secteur de Jonchery (Cies **PIVOT** et **VABRE**) rentrent à leur corps, je tiens à vous exprimer toute la satisfaction qu'elles m'ont donnée, tant au point de vue du bon esprit de la troupe qu'à celui du zèle apporté dans leur mission par les officiers.
Je connaissais le patriotisme et l'endurance des régions qui fournissent le 104e Territorial et je n'ai pas hésité à leur confier l'honneur de la défense d'un secteur périlleux, sûr que les tranchées qui leur étaient confiées seraient bien gardées.
Les gens du Forez, du Bourbonnais et de l'Auvergne sont ceux sur qui on peut compter en toutes circonstances. »
Signé : général **FARRET**

4 septembre
La Cie de bûcherons de la 7e division (8e Cie), bivouacs des Grandes Loges, est supprimée et reprend son service normal à la date d'aujourd'hui.
La Cie quitte le matin les bivouacs des Grandes Loges et rejoint le 2e bataillon aux baraquements de l'aviation.
Le soldat **CLEMENCON, Claude**, matricule 10972, classe 1891, de la 3e Cie, est blessé le 1er septembre 1915 (au bras) par éclat d'obus et évacué. (blessé aux tranchées du secteur B.)
Le soldat **COGNET, Bonnet,** matricule 11009, classe 1891, de la 1re Cie, est pris sous un éboulement provenant de la chute d'un obus dans une tranchée du secteur B.3, 7 septembre et est évacué.
Le 2e bataillon relève le 1er aux tranchées du secteur B. dans la nuit du 4 au 5 septembre. La relève commencée à 22 h est terminée à 24 h.

Archives familiales

5 septembre
Le 1er bataillon vient cantonner aux baraquements de l'aviation, près de la Pyramide.
Violent bombardement des tranchées de minuit à 3 h.

6 septembre
Violent des tranchées entre 23 et 24 h, particulièrement sur la Cie de droite au C.R.2 (5e Cie).
Les soldats ci-après ont été blessés :
LAURENT, Pierre (5e Cie), blessure épaule gauche par éclat d'obus. (évacué)
GEORGES, Philippe (5e Cie), blessure côté gauche par éclat d'obus. (évacué)
CORNIL, Ferdinand (8e Cie), blessure légère au menton, par éclat d'obus
GOUTTARD, Alphonse (Cie de mitrailleuses), blessures multiples par éclat d'obus.
Le 3 septembre, le soldat **BRIVET, François** (Cie de mitrailleuses), étant de service aux tranchées a été pris sous un éboulement provoqué par la chute d'un obus dans la tranchée. (secteur B.) (a été évacué)

7 septembre
Bombardement de toute notre ligne par l'artillerie ennemie, particulièrement intense dans la matinée sur la Cie de droite (5e Cie).
Le soldat **RAVIER, Etienne** (6e Cie) est blessé aux tranchées du secteur B. par éclat d'obus. (évacué)
Le 3e bataillon et le 1er sont occupés par équipes, se relayant et travaillant jour et nuit à des travaux d'organisation du secteur. (boyaux etc.)
Le colonel reçoit du capitaine **DURAND**, Cdt le bataillon du Génie de la 7e D.I., la lettre suivante :

4e Corps d'Armée — 4 septembre 1915
7e division
Bataillon du Génie

Le capitaine **DURAND**
Cdt le bataillon du Génie de la 7e Division
A M. le lieutenant-colonel
Cdt le 104e Rgt Territorial d'Infanterie

« Pendant les 3 mois où la 7e Cie du 104e T. a été mise à ma disposition, elle a eu à exécuter dans des conditions souvent périlleuses des travaux d'organisation d'offensive dans le secteur de la 7e division. Elle a eu notamment à établir des ouvrages dans la vallée de l'Ain où les feux de mousqueterie ennemie exercent des effets de rasance dangereux. Elle a eu aussi à travailler à l'organisation du redan de St-Hilaire qui est fréquemment bombardé. Malgré le danger et aussi malgré quelques pertes, les hommes de la 7e Cie n'ont jamais cessé de manifester au travail un sang-froid, un zèle et une habilité qui leur font le plus grand honneur et qui témoignent en même temps de la façon la plus heureuse en faveur des chefs qui ont fourni de tels hommes.
Je vous serais très obligé de vouloir transmettre mes remerciements aux gradés et aux hommes de la 7e Cie de votre régiment et tout particulièrement au capitaine PIVOT, qui a été pour moi un collaborateur précieux et aux belles qualités militaires auquel je suis heureuse de rendre hommage.
DURAND

Le colonel a également reçu du général, Cdt, la 124e division d'infanterie, la lettre suivante :
124e division d'infanterie — au Q.G., le 8 septembre

Ancestramil

Etat-major
1er Bureau
N° 2235/98

Le général **DANTANT**
Cdt la 124e division d'infanterie
à M. le lieutenant-colonel
Cdt le 104e Territorial

« Au moment où le 104e Territorial vient de quitter la 124e D.I., le général de division tient à lui témoigner son entière satisfaction pour le bon esprit, l'activité et la belle tenue au feu qu'il a montrés dans le secteur.
*Sous la direction éclairée de M. le lieutenant-colonel **TALLON**, que sa haute compétence avait fait désigner pour la surveillance des travaux, le régiment a largement contribué à la mise en état de défense des 1re et 2e lignes, à l'organisation de centres de résistance et de réduits.*
Garnisons de tranchées de 1re ligne, ses unités y ont fait preuve d'une vigilance et d'une solidité particulières.
Enfin, les officiers, sous-officiers et soldats du 104e T. ont pris une part brillante à l'avancée de nos lignes jusqu'à 200 m de l'ennemi, sous un feu violent de canon et de mousqueterie, prouvant ainsi aux jeunes troupes qu'elles n'auront pour vaincre qu'à suivre l'exemple des anciens. »
Général **DANTANT**

8 septembre
Continuation des travaux par les 1er et 3e bataillons. Bombardement violent des tranchées, surtout pendant la nuit.
Le soldat **BERTHILLOT, Louis,** de la 7e Cie, est blessé par éclat d'obus au coude droit aux tranchées du secteur B.

9 septembre
Bombardement violent des tranchées.
Les soldats ci-après sont blessés aux tranchées :
MASSOT, Benoit, soldat (5e Cie), plaie à la nuque et main gauche. (évacué)
FAVIER, Joseph, soldat (7e Cie), blessures multiples par éclat d'obus. (évacué)
GUYOT, François, soldat (7e Cie), blessure bras gauche par éclat d'obus. (évacué)

10 septembre
Pas de changement dans la répartition des unités. Bombardement intense des tranchées.

11 septembre
Dans la nuit du 10 au 11 septembre, le 3e bataillon remplace le 2e aux tranchées du secteur B. Le 2e bataillon vient bivouaquer à la Fourche.

Ordre de la 124e division n° 12
7 septembre 1915
Le général, Cdt la 124e division, cite à l'ordre de la division :
BLANDIN de CHALAIN, Léopold, chef de bataillon, au 104e régiment territorial.
« *A exécuté avec son bataillon dans la nuit du 25 au 26 août, des travaux d'approche, dans des conditions particulièrement difficiles et délicates. Par son calme, son sang-froid et son énergie a obtenu, malgré le feu de l'ennemi le maximum de rendement.* »

MASSONET, Philippe, capitaine au 104e régiment territorial :
« *Officier dont l'attitude, le zèle et le dévouement proposent à tous un bel exemple et lui ont conféré sur sa troupe un ascendant tel, qu'en toutes circonstances et notamment pendant*

Ancestrami

l'ouverture d'une parallèle en présence de l'ennemi et sous le feu, il a obtenu un rendement parfait de toute sa Cie ».

TARRAULT, aumônier volontaire du 104e régiment territorial.
« Par son entrain et la noble simplicité de son dévouement, s'est imposé à l'attention de tous. Pendant les nuits des 25, 26 et 27, lors de l'ouverture d'une parallèle à proximité de l'ennemi et sous de fréquents et violents bombardements, s'est fait remarquer en 1re ligne par son zèle, l'abnégation de son attitude et son empressement à secourir les blessés. »

FESSY, Jean, sergent
DUMAS, Louis, soldat,
SEIVE, Benoit, soldat
Mêmes citations que celles les concernant dans l'ordre du régiment n° 115 du 26 août 1915.

Ordre du régiment n° 124
Le colonel cite à l'ordre du régiment
Docteur OLLIER, aide-major de 1re classe.
« *Sur le front depuis le 11 octobre, n'a pas cessé un instant de remplir ses fonctions avec un zèle et un dévouement inlassables. Malgré son état de sante assez ébranlé pendant l'hiver, a donné à tous le plus bel exemple d'abnégation dans l'accomplissement de son devoir professionnel. Dans les tranchées de 1re ligne, particulièrement exposées au tir de l'artillerie ennemie a soigné les blessés avec un calme et un sang-froid admirables.* »

DAVENAS, sous-lieutenant
« Censeur d'un grand Lycée de l'Université, bien dégagé par son âge de toutes obligations militaires, n'a pas hésité à s'engager pour venir sur le front donnant ainsi à ses élèves le plus bel exemple de patriotisme.
Au régiment, comme sous-officier et comme officier n'a pas cessé de se dépenser dans toutes les circonstances et particulièrement dans les moments les plus critiques. S'est signalé tout dernièrement dans l'occupation des tranchées de 1re ligne où, malgré un feu très violent d'artillerie, il a su maintenir intact le moral de ses hommes par sa belle attitude, son calme et son autorité. »

VABRE, capitaine
« Commande sa Cie depuis le début de la mobilisation avec un zèle au-dessus de tout éloge. S'est tout particulièrement signalé dans l'organisation de travaux avancés exécutés par sa Cie sous le feu de l'ennemi. A donné à tous un bel exemple de calme et de sang-froid dans l'occupation des tranchées de 1re ligne exposées au tir très violent de l'artillerie. »

12 septembre
Pas de modifications dans la répartition des unités.

13 septembre
Pas de modifications dans la répartition des unités.
Bombardement des tranchées. Un obus allemand a provoqué la mort du soldat, **NICOLAS**, **Jean,** classe 1891, 10e Cie, frappé à la partie supérieure de l'os frontal ; le même obus a atteint les soldats **LORIOL, Claude**, classe 1897, 10e Cie, blessé à la cuisse et à la cheville droite, et **DULAC, Louis Honoré,** classe 1895, 10e Cie, blessé à la partie supérieure gauche du thorax.

Ancestramil

Vers 12 h 30, l'ennemi bombarde la route d'Auberive ; au bois de la Fourche, un obus blesse un soldat de la 6e Cie, **MALHURET, Alexis** (plaies au bras gauche).

14 septembre
Pas de modifications dans la répartition des unités. Bombardement du Bois de la Fourche.

Ordre du régiment n° 126
Le colonel cite à l'ordre du régiment
Le caporal infirmier, **LAROCHE, Jean Victor,** mle 3175, 5e Cie,
Le caporal brancardier, **FARGEOT, Pierre Lucien,** mle 16628, 5e Cie,
L'infirmier, **BAYON, Claude**, mle 3380, 6e Cie,
Le brancardier, **GRAND, Antoine,** mle 17029, 7e Cie,
Le brancardier **DESBOURDES, Jean,** mle 17334, 6e Cie,
Le cycliste **BASSOT, Antoine Julien**, mle 17235, 6e Cie
« *Pendant un bombardement très violent, sont allés relever un blessé, donnant ainsi, en présence des officiers et soldats du bataillon, le plus bel exemple de devoir accompli avec calme et courage.* »

15 septembre
Pas de modifications dans la répartition des unités. Bombardement des tranchées où se trouve le 3e bataillon. Un obus de 77 explosant à l'intérieur d'un abri, met hors de service une de nos mitrailleuses et blesse le soldat **FOGLIETTA, Etienne Joseph, de** la Cie des mitrailleuses : plaie au bras gauche ; sont également blessés **JOURLIN, Georges Noël** (9e Cie), au menton ; **LARUE, Claude Henri Ernest,** (10e Cie), fesse gauche et thorax ; **JOURLIN Jean Marie** (11e Cie), région lombaire ; **PALLABAUD, Gilbert** (9e Cie), joue gauche. **AUBRY, Claude,** sergent (8e Cie). Ce dernier grièvement blessé, meurt en arrivant à l'ambulance 7/4 ; il est inhumé au cimetière de Mourmelon-le-Petit.

Ordre de la 7e division n° 72
Le général, Cdt la 7e D.I. cite à l'ordre de la division, les militaires dont les noms suivent :
BAUDET, Charles Joseph Gabriel Emile, médecin auxiliaire au 104e Territorial :
« *Depuis plus d'un an sur le front n'a cessé de remplir ses fonctions avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge. Placé dans un secteur particulièrement exposé a soigné de jour et de nuit, sous un feu violent d'artillerie, de nombreux blessés auxquels il a prodigué les soins les plus dévoués et les plus éclairés.* »

AUBRET, Claude Marie Henri, soldat au 104e Territorial (7e Cie).
« *N'a pas hésité à se porter hardiment au secours de deux de ses camarades blessés dans un poste d'écoute et malgré le bombardement continuel et l'absence de tout boyau pour se rendre à ce poste, a réussi à rapporter dans les lignes, celui des deux qui était le plus grièvement blessé.* »
Général **WEYWADA**

15 septembre
Ordre du régiment n° 128
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
AUBRY, sergent à la 8e Cie :
« *Pendant un violent bombardement n'a pas hésité à se porter vers un groupe détaché de sa section pour s'assurer que tous ses hommes étaient abrités. A été blessé mortellement pendant le trajet.* »

Archives Familiales

17 septembre
Dans la nuit du 16 au 17 septembre, le 1er bataillon remplace aux tranchées du secteur B. (Espérance), le 3e bataillon. Ce dernier vient à la place du 1er à l'aviation.
Pendant les opérations de la relève le caporal **NOIRETERRE**, de la 10e Cie, est blessé à la tête, et le soldat **GOUTAUDIER**, de la même Cie, est blessé au cou par éclat d'obus, ce dernier est évacué.

18 septembre
Pas de modifications dans la répartition des unités. Bombardement vers 17 h du Quartier National par des obus 130. Un obus éclate sur le local occupé par la 124e division, dégâts matériels seulement.

19 septembre
Pas de modifications dans la répartition des unités.
Le soldat **LACHAS, Louis,** mle 17525, de la 3e Cie, est blessé au bras par une balle de schrapnell et évacué. Le sergent **GILBERT, Claude,** mle 16010, de la 8e Cie, de service de surveillance aux travaux est blessé à l'épaule gauche et évacué.

20 septembre
Dans la nuit du 19 au 20 septembre, le 3e bataillon, cantonné à l'aviation, va bivouaquer
Au Bois des Réserves, route d'Auberive, au N. du P.C. de l'Espérance, bois occupé par le 18e Territorial.
Pas de modifications dans la répartition des autres unités. Bombardement très violent de 15 à 18 h et une partie de la nuit de Mourmelon-le-Petit, Mourmelon-le-Grand et du Quartier National.
Le soldat **TRUCHARD**, de la 1re Cie est très grièvement blessé par éclats d'obus. (évacué)
Trois mulets sont tués par éclats d'obus, deux autres sont grièvement blessés.

Ordre général n° 36
Le général, Cdt le 4e Corps d'Armée, cite à l'ordre du corps d'armée :
FAYET, Maurice, mle 13775, clairon, 104e régiment territorial d'infanterie.
« *A la tranchée dans la nuit du 11 au 12 septembre, a été renversé et a demi enterré sous les sacs à terre qui constituaient son créneau, par l'explosion d'un obus de gros calibre dont un éclat lui a brisé son fusil entre les mains ; aidé de ses camarades s'est relevé, a secoué la terre dont il était couvert, a rétabli son créneau et a continué à observer.* »
Général PUTZ

21septembre
Vers 19 h, le soldat **JOLLET**, de la 5e Cie, occupé aux travaux du boyau Chanzy-ouest, près du Bois Allongé, est tué net d'une balle à la tête. Il est enterré au cimetière du Bois Allongé.
Dans la nuit du 21 au 22 septembre, le 1er bataillon est relevé des tranchées par le 3e bataillon. Par extension sur la gauche, le bataillon occupe les tranchées de la 124e D.I. jusqu'à 200 m au-delà du Bois en T, tranchées précédemment occupées par le 142e d'infanterie.
Le secteur du 3e bataillon comprend donc du C.R.2 au bois en T.

22 septembre
Pas de modifications dans la répartition des unités.

Ordre général n° 277
L'offensive générale est décidée.

Le 104e T. occupera derrière les troupes d'attaque la tranchée de 1re ligne actuelle de la 7e DI.I. suivant les prescriptions de l'ordre particulier suivant :

Ordre particulier au 104e Territorial

En exécution de l'ordre n° 635 du 16 septembre 1915, du 4e C.A., le 104e Territorial sera appelé incessamment à tenir les tranchées de 1re ligne de tout le secteur de la 7e D.I.

Le front à occuper par le 104e T. s'étendra entre les limites suivantes : limite Est (incluse), (liaison avec le 32e C.A.), Boyau n° 1 - Boyau Chanzy-Est (aux 4e et 32e C.A.), Passerelle K.K. - Bois Wibratte, Boyau Maffre - croisement de la voie romaine et route Reims-St-Hilaire. Limite ouest (incluse) (liaison avec la 124e D.I.)

Une ligne passant à 200 m à l'ouest du bois en T. (le boyau du Cdt **JACQUES**, prolongé par le boyau gagnant l'extrémité N.E. du bois E. à la 124e DI.)

Le 104e T. sera ainsi réparti :

a) 1 bataillon de la limite Est précitée à la limite actuelle entre le 104e T. et la 13e brigade :
ce bataillon ayant :

Une compagnie (sous-secteur A.), entre la limite Est précitée et la rive droite de la Suippe (actuellement tenu par le 104e actif).

Une compagnie (sous-secteur B.), de la rive gauche de la Suippe à la ligne boyau Chanzy ouest (inclus), boyau I (inclus) (actuellement tenu par le 103e)

Une compagnie de la limite précédente au boyau 6 inclus.

Une compagnie, du boyau 8 inclus, à la limite actuelle entre le 104e T. et la 13e brigade.

Ces deux dernières Cies, sous-secteur C, actuellement tenu par 1 régiment de la 13e brigade.

b) 1 bataillon tenant le sous-secteur D. actuel prolongé jusqu'à la limite 7e D.I. - 124e D.I.

Ce bataillon occupera ce sous-secteur suivant les ordres du colonel, Cdt le 104e T.

Le bataillon non employé à la garde des tranchées sera chargé d'exécuter, lorsque l'ordre en sera donné, les corvées du la 7e D.I.

- Aider au ravitaillement en munitions et en eau ;
- Déblayer es boyaux, comblés par les projectiles ;
- Police des boyaux - conduite des prisonniers ;
- Réparations urgentes des lignes téléphoniques ;
- Déchargement et transport de matériel ;
- Inhumations urgentes etc… etc.

Le bataillon occupera alors les emplacements suivants :

1Cie : au poste de l'Espérance (gardant le bivouac actuel du 18e T. si ce régiment le quitte, ainsi que le bivouac des Cies du Génie et le Parc.

1 Cie : au bois de la Chapelle

1 Cie : au bois A.

Il est bien entendu qu'outre sa mission de corvées, ce bataillon servira de réserve aux bataillons de 1re ligne du 104e T.

P.C. du colonel, Cdt le 104e T. au poste de l'Espérance.

23 septembre

Le 1er bataillon reçoit l'ordre de porter une ½ Cie à Bouy pour la garde du quartier général d'armée.

La 3e Cie est désignée pour cette garde ; elle détache un peloton sous le commandement du capitaine **FORISSIER**.

Pas de modifications dans la répartition des unités.

Ancestramil

Ordre du régiment n° 134
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
CHAZELLE, Claude, sergent, mle 1656 :
« *Sous-officier d'une section de mitrailleuses, gradé de premier ordre. Dans la nuit du 28 au 29 août, sous un violent bombardement, alors que ses pièces étaient encore à ciel ouvert dans une tranchée à peine terminée, a su par son énergie et son ascendant maintenir tout son personnel à sa place de combat, et, malgré la terre et les éclats qui, à maintes reprises ont recouvert ses pièces, a pu les conserver en batterie.* »

BLIN, Léon, caporal, mle 4120
« Cie de mitrailleuses, chef de pièce, courageux et énergique, sous un bombardement violent et alors que ses pièces n'étaient pas encore abritées, a pris toutes les dispositions pour les conserver en batterie, malgré la terre dont elles étaient à chaque instant couvertes ; blessé légèrement au-dessus de l'œil droit par un éclat d'obus, a continué à assurer son service avec le même calme. »

GOUTTARD, Alphonse, soldat, mle 2367 :
« *Cie de mitrailleuses. N'a cessé de se faire remarquer par ses camarades et ses chefs par son entrain et son mépris du danger. Lors d'un violent bombardement, s'est prodigué pour aider son caporal à rétablir le fonctionnement d'une pièce couverte à chaque instant de terre. Blessé grièvement à son poste de combat le 6 septembre*. »

LACHAS, Louis, soldat, mle 17525 (3e Cie)
« A participé comme volontaire, à toutes les missions délicates et périlleuses. Grièvement blessé en cherchant à rétablir, sous le feu de l'artillerie, le réseau de fil se fer qui venait d'être détruit.
»
LARUE, Claude Henri Ernest, soldat, mle 015744, 10e Cie :
« N'a pas hésité, sous un violent bombardement à continuer l'aménagement d'un poste d'écoute particulièrement visé ; y a été mortellement blessé. »

GOUTAUDIER, Gilbert, soldat, mle 13747,
NOIRETERRRE, Gilbert, caporal, mle 015584, 10e Cie
« *Blessés le 16 septembre à leur poste de guetteurs, ont refusé de quitter leurs créneaux avant d'y avoir été régulièrement remplacés.* »

CHEVALIER, Jean, adjudant, mle 1560 :
« Cie de mitrailleuses. N'a cessé de donner, depuis la mobilisation l'exemple du dévouement le plus complet ; n'a pas voulu quitter son poste malgré son état de santé à un moment donné assez ébranlée. Dans les dernières opérations d'avancées, a su, par son activité et son ascendant sur son personnel faire exécuter sous le feu de l'artillerie, tous les travaux dans d'excellentes conditions ».

LAFAY, Claude, mle 1975, 5e Cie :
« Au cours d'un violent bombardement, le 20 septembre, s'est précipité courageusement hors de son abri pour venir en aide à un de ses camarades blessé. »

Archives familiales

JARRY, Claude, adjudant, 5e Cie, mle 53 :
« Dans la nuit du 5 septembre, au cours d'un violent bombardement, entendant des cris de douleur dans un poste d'écoute relié à la tranchée par un boyau, n'a pas hésité à se porter en avant pour aller secourir un blessé, malgré les obus qui ne cessaient de tomber. N'a pas cessé, depuis le début de la campagne de donner l'exemple du dévouement le plus absolu. »

BERTRAND, Pierre, caporal, 5e Cie, mle 3825 :
« *Pendant le bombardement d'un village, s'est porté hardiment sur un bâtiment plein de fourrage qui commençait à flamber et sous lequel étaient enfermées une douzaine de personnes ignorant le danger auxquelles étaient exposées. A sauvé ainsi de la mort, grâce à son courage et à son sang-froid ces habitants qui étaient perdus si l'incendie s'était propagé.* »
23 septembre, lieutenant-colonel **TALLON**

24 septembre
La C.H.R. et l'état-major du régiment se transporte le 24 au matin au Bois des Réserves (route d'Auberive au N. du P.C. de l'Espérance).
Dans la soirée, le colonel prend possession du P.C. de l'Espérance.
Le 1er bataillon fournit des corvées pour le transport de bombes. Pendant ces corvées deux soldats sont tués et 16 sont blessés par éclats d'obus.
LAVAL, Victor, soldat, 4e Cie, tué,
PERONNET, Antoine, sergent, 1re Cie, tué
MURE, Lucien, soldat, 4e Cie, blessé à la cuisse N.E.
SARRAZIN, Julien, soldat, 4e Cie, légèrement blessé à un doigt N.E.
BRUN, Francisque, soldat, 1re Cie, blessé, évacué
BLETTERY, Eugène, sergent, 2e Cie, légèrement blessé, N.E.
PETELET, Gilbert, caporal, 2e Cie, légèrement blessé, N.E.
THEUIL, Pierre, caporal, 2e Cie, blessé, évacué
MULSANT, Pierre, soldat, 2e Cie, blessé, évacué
GOURLAT, Romain, soldat, 2e Cie, blessé, évacué
MATTRAIT, Claude, soldat, 2e Cie, blessé, évacué
JACQUET, Fleury, soldat, 2e Cie, blessé, évacué
CHARPIN, Claude, soldat, 2e Cie, blessé, évacué
PONCET, Jean, soldat, 2e Cie, non évacué
VERMOREL, Antoine, soldat, 2e Cie, non évacué
VANNIER, François, soldat, 2e Cie, non évacué
GUILLOT, Auguste, soldat, 2e Cie, non évacué
BARNIER, Arzael, caporal, 2e Cie, non évacué.

25 septembre
L'artillerie ayant fait la préparation pendant les journées des 22, 23 et 24 septembre, l'attaque est décidée pour le 25 septembre.
Conformément à l'ordre particulier 635 du 22 septembre, le 2e bataillon se met en route le 25 septembre à 4 heures pour les emplacements qu'il doit occuper conformément à l'ordre 298 de la 7e division en date du 23 septembre, dont extrait ci-dessous.
« 104e Territorial. Le bataillon qui doit assurer la garde des tranchées de 1re ligne, actuellement tenues par la 7e D.I. aura à six heures (le jour N) une Cie dans chacun des 4 boyaux Canrobert-ouest, Canrobert-est, Chanzy-ouest, Chanzy-est, la tête de ces Cies à la voie romaine.

Amicale Chamin

Ces Cies n'occuperont leurs emplacements dans leurs sous-secteurs respectifs qu'après le départ des différentes vagues d'assaut sur l'ordre des Cdts des 13e et 14e brigades.
Le bataillon qui doit fournier les corvées de la 7e D.I. attendra l'ordre de gagner ses emplacements. »
En conséquence, le 2e bataillon est en place à l'heure fixée : la 5e Cie pour occuper le sous-secteur A (104e actif, 14e brigade), la 6e Cie pour occuper le sous-secteur B (103e actif, 14e brigade).
Les 7e et 8e Cies au sous-secteur C (315e d'infanterie et 102e d'infanterie, 13e brigade. La 8e Cie en liaison avec le 3e bataillon du 104e Territorial (courtine des Dragons)
L'attaque a lieu à 9 h du matin, après le départ des différentes vagues de la 13e brigade, les 7e et 8e Cies prennent possession des tranchées de 1re ligne.
La 14e brigade occupe toute la journée les tranchées de son secteur, les 5e et 6e Cies restent toute la journée massées dans les boyaux en arrière des dernières unités d'assaut.
L'ordre est donné à 9 h 30, aux compagnies du 1er bataillon, d'aller occuper leurs emplacements.
Ces Cies se mettent immédiatement en route :
La 1re Cie au Bois de la Chapelle
La 4e Cie, au Bois Allongé
La 2e Cie, au Bois des Marmites
La ½ Cie de la 3e Cie reste au Bois des Réserves.
A 18 h 30, l'ordre est donné à la 4e Cie d'aller au Bois des Marmites où les 2e et 4e Cies seront à la disposition de la 13e brigade pour le transport d'outils et de munitions.
La 1re Cie reste au Bois de la Chapelle à la disposition de la 14e brigade.
A 18 h, la situation des éléments du 104e T. est la suivante :
1er bataillon

- 1re Cie, Bois de la Chapelle
- 3e Cie, ½ Cie à Bouy ; ½ Cie à l'Espérance
- 2e et 4e Cies, au Bois des Marmites

2e bataillon

- 5e et 6e Cies, dans Chanzy-ouest et Chanzy-est (derrière 14e brigade)
- 7e et 8e Cies, en ligne dans le secteur de la 13e brigade

3e bataillon

- Sans changement aux tranchées (de la 13e brigade à la 124e division)

Sur l'ordre du général, Cdt la 7e D.I. à 18 h, les 5e et 6e Cies sont renvoyées au bivouac des Réserves où elles resteront jusqu'à nouvel ordre.
Les pertes sont les suivantes :
8e Cie Le capitaine **BLANC**, Cdt la Cie et le sous-lieutenant **ROUFFIAC**, sont tués par un obus 77 dans le boyau à la tête de la Cie. Le sous-lieutenant **MOULY** est très grièvement blessé par le même obus et évacué.
Le commandement de la 8e Cie est pris par l'adjudant **MATICHARD**, puis ensuite par le sous-lieutenant **MALLET** de la 6e Cie.
Le même obus qui tua le capitaine **BLANC** et le sous-lieutenant **ROUFFIAC**, tue également le soldat **LIEVRE** et blesse très grièvement les soldats **TACHER, ROCHARD et RAUFFIER** de la même Cie. (évacués)
6e Cie Les soldats **SOTTON** et **LUSTIERE** sont blessés par éclat d'obus et évacués.
7e Cie Le sergent **FERRAGNE**, est tué par éclat d'obus et le soldat **GIVRE**, grièvement blessé. (évacué)

Ancestramil

5e Cie Le sergent **FORGE** est blessé à la tête par éclat d'obus. (évacué)
Les soldats **URCISSIM** et **JOURLIN**, blessés par éclats d'obus. (évacués)
Le soldat **VIAL**, blessé par éclats d'obus. (non évacué)

26 septembre
Pas de modification dans la répartition des unités, soit :
1re Cie : Bois de la Chapelle
2e et 4e Cies : Bois des Marmites
3e Cie ½ : Bois des Réserves - ½ µBouy
5e et 6e Cies ; Bois des Réserves
7e Cie : Boyau Canrobert-est, place d'Armes n° 4 au sud de la voie romaine
8e Cie : réduit 137
3e bataillon sans changement, tranchées entre 13e brigade et 124e D.I.
Le soldat **SAINT-ANDRE**, de la 1re Cie est blessé par éclats d'obus au Bois de la Chapelle et évacué.

27 septembre
Extrait de l'ordre général n) 280 de la 7e D.I.
« 104e T. Le général, Cdt la 13e brigade continuera à disposer des 4 Cies placées actuellement dans son secteur, soit 2e et 4e Cies et 7e et 8e Cies.
Le colonel, Cdt la 14e brigade disposera de la Cie du 1er bataillon actuellement au Bois de la Chapelle (1re Cie) et d'une Cie du 2e bataillon qui viendra dès le reçu de cet ordre également au Bois de la Chapelle. »

A midi 50, la division envoie l'ordre de diriger immédiatement une Cie à Mourmelon-le-Grand à la disposition du Cdt d'Armes pour la garde et corvées du cantonnement.
La 5e Cie est mise en route sur Mourmelon.
Pas de modifications dans la répartition des autres Cies.

Ordre du régiment n° 138
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
M. ROUX, Jules Albert, sous-lieutenant :
« *Officier très allant, a fait preuve en toutes circonstances d'énergie et de sang-froid. Le 25 septembre, sous un violent bombardement a maintenu sa section en ordre parfait donnant le premier l'exemple d'un courage remarquable, en traversant, de son pas le plus tranquille, les endroits particulièrement dangereux.* »

M. BOUE, Pierre Emile, sous-lieutenant :
« *Sur le front depuis le début de la campagne, a su dans la journée du 25 septembre, par son énergie et son autorité conserver absolument dans la main toute la section exposée, cependant, pendant plus de douze heures à un violent feu d'artillerie.* »

M. MARGOT, Fernand Jules Gilbert, sous-lieutenant :
« *A imaginé un très ingénieux système de réseau pliant de fil de fer qui a donné les meilleurs résultats en avant des tranchées. S'est fait remarquer particulièrement le 25 septembre en conservant dans la main toute sa section, exposée pendant plus de douze heures à un violent feu d'artillerie.* »

Archives familiales

FORGE, Antoine, sergent, mle 72, 5e Cie :
« Sergent pionnier précieux ; lors de l'attaque du 25 septembre, 3 soldats ayant été ensevelis à la suite de l'explosion d'un obus, s'est précipité à leur secours ; blessé lui-même à la tête, a refusé de se laisser conduire au poste de secours. »

ESCOFFIER, Michel, sergent, mle 52, 5e Cie :
« *Sous-officier dévoué ; le 25 septembre lors de l'attaque générale, chargé d'une mission périlleuse, a traversé deux fois, les feux de barrage exécutés sur nos boyaux et a rapporté le renseignement désiré.* »

CHONIER, Nicolas, sergent, mle 3680, 5e Cie :
« *Sous-officier énergique et brave. Lors d'un bombardement extrêmement violent (25 sept) a gardé le plus grand sang-froid, même après l'éclatement d'un obus qui l'avait en partie enseveli sous la tranchée, blessant à ses côtés un des ses camarades.* »

COURTISSON, Benoit, caporal, mle 13940, 5e Cie :
« *Excellent chef d'escouade ; n'a cessé depuis le début de la campagne de se faire remarquer par son zèle et son dévouement. Pendant le violent bombardement du 25 septembre, a été étonnant de sang-froid, a relevé le moral de ses hommes à un moment un peu ébranlé à la suite de l'ensevelissement de 3 soldats par un obus.* »

MEUNIER, Quintien, caporal, mle 1103, 5e Cie :
« *Homme de devoir, gradé modèle, dévoué et d'une grande énergie. Le 25 sept, sous un bombardement des plus violents s'est particulièrement fait remarquer par le calme le plus absolu et la courageuse attitude.* »

URCISSIN, Mathieu, soldat, mle 15585, 5e Cie :
« *Excellent soldat, remarquable de sang-froid, blessé lors de l'attaque du 25 sept*.»

GARRET, Jean-Louis, soldat, mle 6385, 5e Cie :
« *Excellent soldat, dévoué et de sang-froid, blessé légèrement le 25 sept. Alors que sa Cie se portait en avant, n'a pas voulu quitter sa place près des ses camarades.* »

SANEROT, Victor, Benoit, mle 16884, brancardier, 8e Cie

DUBUIS, Claude Marie, mle 16885, brancardier, 8e Cie

PETIT, Ambroise, mle 1769, brancardier, 8e Cie

DACHER, Claude, mle 15352, caporal, 8e Cie

CHARRIER, Claude, mle 5217, soldat, 8e Cie
« Malgré un violent bombardement, n'ont pas hésité à porter secours aux 3 officiers de leur Cie qui venaient de tomber glorieusement en tête de la Cie. Ont réussi à transporter en arrière le corps de leur capitaine et de leur lieutenant donnant ainsi le plus bel exemple de sang-froid et de courage. »

MATICHARD, Jacques, mle 16652, adjudant, 8e Cie :
« Les officiers de la Cie ayant été tués ou blessé grièvement, a pris énergiquement le commandement de la Cie et l'a conservé pendant un bombardement de 12 h, maintenant tous

Ancestramil

les hommes en place. Dès qu'il a pu être relevé par un officier, a fait transporter en arrière, malgré les plus grandes difficultés les corps de son capitaine et de son lieutenant. »

28 septembre
La 7e D.I. est dissoute, il est constitué une division provisoire sous les ordres du général **WEYWADA**, comprenant :
L'état-major et les services de la 7e D.I.
14e brigade
248e brigade (**DESTENAVE**)
Le général **FARRET** conserve le commandement du front tenu actuellement par la 7e D.I., mais jusqu'au saillant des Dragons (exclus) seulement, il disposera de la 13e brigade et d'un bataillon du 104e T. et sera sous les ordres de la 42e D.I. (son P.C. Bois A.)
En exécution de cet ordre, le front est ainsi divisé :
Secteur de droite : 13e brigade (42e division), rive droite et rive gauche de la Suippe.
En 1re ligne, 4 Cies du 315e,
En réserve, 1 bataillon du 104e T.
Secteur de gauche
En 1re ligne, 102e d'infanterie et 3e bataillon du 104e T. ?
En réserve, 3 Cies du 104e T.
La répartition du régiment est donc la suivante :
2e bataillon
5e et 6e Cies, Bois de la Chapelle
7e et 8e Cies, Bois A.
P. C., E.M. de bataillon, Bois A.
1re bataillon
1re Cie, réduit 137
2e Cie, Bois des Marmites
4e Cie, Bois Sacré ou Bois du Cdt
E. M. du bataillon, Bois des Marmites.
3e bataillon
Aux tranchées.
Ces compagnies se rendent à ces emplacements pendant la nuit du 28 au 19 septembre.

29 septembre
Le lieutenant-colonel **TALLON**, Cdt le régiment, prend à la date de ce jour, le commandement du secteur des 3e et 1er bataillons du 104e T.
Son poste de commandement est au Bois des Marmites.

Pendant un violent bombardement du Bois des Marmites, plusieurs soldats sont tués ou blessés :
2e compagnie :
TRONCY, Marie Etienne, caporal, tué
DEFOIVE, Michel, soldat 1re classe, tué
BARDONNET, Jean Claude, soldat, tué
CHEVENIER, Jean Marie, soldat, blessé
CARRIER, Claude Marie, soldat, blessé
AULAS, Claudius, soldat, blessé
DUMAS, Jean Marie, soldat, blessé
PELTON, Jean, adjudant, blessé

Ancestramil

LAFORET, Jean, caporal, blessé.
Ces six derniers sont évacués.

Le même obus blesse également les soldats :
7e compagnie :
MUSSIER, soldat, évacué
FAURON, soldat, évacué
DAUMAS, soldat, évacué
BALLOT, soldat, évacué
Qui se trouvaient auprès des cuisines roulantes.
Le soldat **RABUT** de la 11e Cie est blessé le 27 et évacué.

30 septembre
Dans la nuit du 29 au 30 septembre, le secteur du 104e est modifié ainsi qu'il suit :

3e bataillon
Les 9e et 12e Cies, sont remplacées au service des tranchées par les 2e et 4e Cies.
Le secteur du 3e bataillon s'étend donc maintenant du saillant des Dragons au bois en couloir n° 3, avec deux Cies aux tranchées. Les 2 autres Cies sont : une au Bois des Marmites ; l'autre au réduit 137.
P.C. du chef de bataillon près du C.R. n° 2.
Le 1er bataillon occupe le secteur du Bois en couloir n° 3 au bois E. avec deux Cies aux tranchées et la 3e au Bois Sacré. P.C. du chef de bataillon, Bois Sacré.
Pas de changement pour la 3e Cie, ni pour le 2e bataillon.
Le sergent **PETIT**, de la 7e Cie, est blessé par éclat d'obus et évacué.

1er octobre
Le 2e bataillon est remis à la disposition de la 124e division et vient ce soir bivouaquer aux Bois des Réserves. Pas de modification pour le service des deux autres bataillons.
Violent bombardement au Bois des Marmites vers 11 h par des éclats obus de gros calibre (210).
La cuisine roulante de la 11e Cie est complètement démolie par un obus tombé à proximité.
Les militaires ci-après sont tués ou blessés pendant ce bombardement :
DECHAVANNE, Claude Marie, caporal, mle 17554 bis, 2e Cie, tué
DUFOUR, Arthur, soldat, mle 14401, 2e Cie, tué
SEDLER, François, sergent, mle 472, 1re Cie, blessé, évacué. Décéda des suites de ses blessures.
GOUTALAND, Jean, clairon, mle 16725, 2e Cie, blessé, évacué.
CHARGUERAUD, Guy, soldat, 14376, 2e Cie, blessé, évacué.
Pendant la relève du 3e bataillon, le soldat **CHARRET, Mathieu Martin,** de la 5e Cie a été blessé.

Ordre du régiment n° 142
Le colonel, cite à l'ordre du régiment :
FERRAGNE, Jacques Symphorien, sergent, 7e Cie, mle 12206 :
« *A occupé pendant la journée du 25 septembre, de 9 h 30 à 20 h, une position violemment bombardée par l'ennemi et, dans des tranchées complètement bouleversées par les obus, a su, par son attitude, son sang-froid, maintenir ses hommes à leur place ; est resté sur la position, jusqu'au moment où il a été mortellement frappé.* »

GIVRE, Claude Marie, soldat, mle 14236, 7e Cie :
« Agent de liaison du capitaine ; n'a pas cessé pendant toute la journée du 25 septembre, de faire acte du plus entier dévouement, du plus grand courage, en allant porter les ordres à sa section, sous des rafales d'obus et de balles. Au cours de sa mission a été enseveli sous l'éboulement d'un parapet déterminé par l'éclatement d'un obus et a été blessé assez grièvement. »

MORLAT, Claude Marie, soldat cycliste, mle 370, 7e Cie,
BOUSSAND, Jean Marie, soldat cycliste, mle 3845, 8e Cie,
GRANET, Jean caporal-fourrier, mle 4683, 5e Cie :
« *Malgré un tir de barrage des plus violents, ont assuré, pendant toute la journée du 25 septembre avec une véritable crânerie et le plus grand dévouement, la liaison constante avec les Cies du bataillon et cela malgré la distance, les difficultés et les dangers rencontrés à tous les pas.* »

DECHELETTE, Victor, caporal téléphoniste, mle 16163, Cie H.R.
« *Pendant le violent bombardement du 25 septembre, n'a pas hésité à récupérer pendant toute la journée et malgré le danger et les difficultés les plus grandes toutes les lignes téléphoniques d'un secteur absolument inconnu de lui. »*

AUCOURT, Léon, sergent, mle 170, 10e Cie :
« *Le 28 septembre, malgré un très violent bombardement a maintenu tous son monde en place, dans des tranchées complètement bouleversées et cela grâce à son sang-froid et à son ascendant sur ses hommes*.
1er octobre : lieutenant-colonel **TALLON**

Ordre n° 1614 D. (du Grand Quartier Général)
En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la décision ministérielle n° 12285 K du 8 août 1914, et par application des prescriptions combinées des décrets des 8 novembre 1913, 13 août 1914 et 27 août 1915, le général, Cdt en chef a conféré à la date du 23 septembre 1915, le traitement de Chevalier de la Légion d'honneur à l'officier, dont le nom suit :

M. MASSONNET, Philippe Honoré, capitaine à titre temporaire au 104e régiment territorial d'infanterie, Chevalier de la Légion d'honneur, au titre de la Territoriale du 16 juillet 1908 :
« Officier très méritant qui s'est fait remarquer au cours de la campagne par son énergie, son courage, son aptitude au commandement. Brave attitude et bel exemple de dévouement pendant l'ouverture d'une parallèle. »
L'admission ci-dessus comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.
Au Grand Quartier Général, le 23 septembre 1915.
Le général, Cdt en chef
Signé **: J. JOFFRE**

2-3 octobre
Pas de modifications dans la répartition des unités.

4 octobre
Extrait de l'ordre de la division n° 20 (4 octobre 1915).
Le général, Cdt la 124e division d'infanterie, cite à l'ordre de la division :
MANRY, Martin, 2e Cie, 104e R.T., mle 715 :

Archives Tranchée

« *Pendant l'incendie d'un gourbi, a fait preuve du plus grand courage en se jetant dans les flammes au péril de sa vie pour en arracher son sergent évanoui et à demi asphyxié.*
A toujours fait, dans les circonstances difficiles, l'admiration de ses camarades et de ses chefs par son énergie et son mépris du danger. »
Général **DANTANT**
Pas de modifications dans la répartition des unités.

5 octobre
Un peloton du 104e se rend à Livry, avant 9 h, pour relever les éléments du 9e bataillon du 124e régiment d'infanterie qui assurent la garde du Q.G. du C.A. Ce peloton sera pris sur la 6e Cie dont un peloton est actuellement détaché à Bouy. (3e Cie)

Ordre général n° 11 (124e D.I. 4 octobre 1915)
En exécution de l'ordre particulier n° 119 du 4e C.A. en date du 4 octobre, à la date du 5 octobre 7 h, le général **DANTANT**, prendra le commandement de toutes les troupes actuellement sous les ordres du général **PUTZ**, tout en gardant le commandement de la 124e D.T.
Le général **TATIN**, aura le commandement des troupes d'infanterie qui occupent le secteur placé actuellement sous les ordres du général **DANTANT**, c'est-à-dire la 247e brigade, le 104e T. et le 111e T. En outre il disposera des 5 Cies du Génie existant actuellement dans le secteur : 4/3, 4/4, 9/1, 17/1 T bis sous les ordres du capitaine **HONORE**, qui continuera à assurer l'achèvement des travaux en cours.
Le capitane **PHELIZON**, de l'E.M. de la 124e D.I. sera mis momentanément à la disposition du général **TATIN**.
L'artillerie divisionnaire restera à la disposition du général **DANTANT**, mais détachera un officier de liaison auprès du général **TATIN**.
L e général **DANTANT** transportera son P.C. au P.C. 4 à partir du 5 octobre, 7 h.
A la même heure, le général **TATIN**, aura son P.C. au P.C. de la 124e D.I.
Général **DANTANT**

Aux tranchées de 1re ligne, deux hommes de la 12e Cie ont été blessés et évacués sur l'ambulance, ce sont :
COPET, Etienne, soldat, mle 5189 et **ROSSO, Jean**, soldat, mle 015810.

Ordre particulier n° 1
247e brigade - 5 octobre 1915
I.- L'attaque de la deuxième position allemande aura lieu le 6 octobre à 5 h 20.
II.- La mission des troupes du 4e C.A. est la suivante :

1° Tenir coûte que coûte le front actuel
2° Maintenir l'ennemi sous la menace constante d'une attaque
3° Participer au moyen de l'artillerie, qui devra se montrer active, à l'attaque générale.
Toutefois, afin d'éviter les pertes inutiles, dues aux tirs de l'artillerie ennemie, les tranchées avancées ne seront tenues que par les éléments strictement nécessaires.

III. Troupes à la disposition du général, Cdt le groupement actuel du 4e C.A. :
Le 202e (2 bataillon en réserve de C.A. sur ses emplacements actuels, au nord de Mourmelon-le -Grand ;
- 1 bataillon du 104e T. au poste de l'Espérance

Aperçu

- l'escadron divisionnaire de la 124e D.I. au N.E. de Mourmelon-le-Grand, sud de la Cabane, cote 137
- Le 14e Hussards, rendu à Livry à 9 h et prêt à monter à cheval.

IV. Le général **TATIN**, dispose des 101e et 124e R.I. du 111e T., de 2 bataillons du 104e T. et des Cies du Génie 4/3 ; 4/4, 9/1, 17/1 T et 17/1 T bis.

V. En cas d'attaque, il faut à tout prix se maintenir sur la 1re ligne. Une contre-attaque serait immédiatement dirigée sur toute la partie de la tranchée dans laquelle l'ennemi aurait pu pénétrer.

Il convient de prévoir en détail l'occupation des lignes de soutien successives et en particulier celles des centres de résistance de l'ancienne première ligne jusqu'au dernier homme.

Dispositif en cas d'attaque : 104e Territorial.
Les 4 Cies du 104e T. actuellement en 1re ligne, occuperont les tranchées de première ligne. Les deux Cies en soutien occuperont d'après les instructions du chef de corps les centres de résistance du secteur, tenus par le régiment. La Cie formant la garnison permanente du réduit 137 occupera ce réduit.
En exécution des prescriptions de cet ordre, vers 20 h, la 12e Cie qui est au Bois des Marmites, va occuper le C.R.2 et la 2e Cie qui est au Bois Sacré va occuper le C.R.3.

6 octobre
Pas de modifications dans l'emplacement des unités.
Le soldat **RAPHIN, Irénée**, mle 14982, de l a1re Cie est tué aux tranchées, le soldat **DEVAUX**, Fr. de la 10e Cie est blessé et évacué.

7 octobre
Dans la nuit du 7 au 8 octobre, le 2e bataillon, remplace aux tranchées le 3e bataillon. Le 3e bataillon se rend au Bois des Réserves.
Répartition du 2e bataillon ;
Aux tranchées, 7e et 8e Cies,
Bois des Marmites, 5e, réduit 137, 3e Cie.

7 octobre
Le général **PUTZ** reprend à la date de ce jour le commandement des troupes du 4e C.A. ; le général **DANTANT** reprend à la même date le commandement du secteur de la 124e D.I.
Vers 17 h, plusieurs obus 210 tombent sur le Bois des Réserves.
Le caporal **DELOMIER**, **Jean L**. de la 8e Cie est tué par éclats d'obus.
Le sergent **JACQUET, Victor**, 8e Cie et le soldat **CROZET, Nicolas**, 8e Cie, sont blessés par éclats d'obus et évacués.

8-9 octobre
Pas de modifications dans la répartition des unités.

Ordre du régiment n° 148
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
MARIDET, Jean Marie, adjudant, 9e Cie, mle 1558 :
« *Se trouvant dans une tranchée très violemment bombardée et dont une partie des occupants ont été tués ou blessés, a su par son calme, son sang-froid et son autorité maintenir toute sa section en place, tout en faisant prodiguer tous les soins possibles aux nombreux blessés qui l'entouraient.* »

Ancestrami

SUTY, Charles, soldat, 1re Cie, mle 17477.
« *Pendant la journée du 25 septembre, a rempli avec le plus grand dévouement et la plus parfaite intelligence, son rôle d'homme de liaison, malgré les violentes rafales d'obus que l'ennemi dirigeait tout spécialement sur le boyau qu'il avait à parcourir.* »

PRUDHOMME, André, sergent-fourrier, 6e Cie, mle 153 :
« *Pendant la journée du 25 sept, a rempli ses fonctions d'agent de liaison, avec la plus grande intelligence et un courage au-dessus de tout éloge, malgré les violentes rafales d'obus qui n'ont cessé de tomber dans tous les boyaux qu'il avait à parcourir.* »

COMBY, Jean Antoine, tambour, 10e Cie, mle 3243 :
« *Malgré un très violent bombardement, s'est offert à porter un ordre à une unité assez éloignée et a exécuté sa mission avec un véritable courage. N'a pas cessé, depuis la mobilisation de donner l'exemple de la bonne humeur, de la discipline et d'un sang-froid remarquable.* »

POMMIER, Jean Benoit, adjudant, 6e Cie, mle 3017 :
« *Sous-officier modèle ; ne cesse, depuis le début de la mobilisation de donner, le plus bel exemple de ténacité. S'est particulièrement distingué le 25 septembre par son ascendant sur les hommes de sa section pour les maintenir et leur communiquer son calme et son courage.* »

JONARD, Gilbert, soldat, 6e Cie, mle 15651 :
« *Très brave, très allant, blessé à la main le 25 septembre, a refusé de quitter la tranchée et n'a été se faire panser que sur les injonctions formelles de son chef de bataillon.* »

PATIN, Joseph, soldat ordonnance, Cie H.R., mle 1007 :
« *S'est spontanément offert à plusieurs reprises et en particulier les 25, 26 et 27 sept. pour aller chercher des blessés en 1re ligne, malgré un très violent bombardement ; a ramené de nombreux blessés ; le 29 septembre, a donné un bel exemple de courage en se précipitant au secours de plusieurs militaires du régiment ensevelis sous les décombres d'un gourbi écrasé par un projectile de gros calibre.* »

FONGARLAND, Claude, sergent, 6e Cie, mle 15060 :
« *Commande sa demi-section depuis le début des hostilités avec une énergie et un dévouement au-dessus de tout éloge. S'est tout particulièrement distingué le 25 septembre, en donnant sous un violent tir de barrage le plus bel exemple de sang-froid et de courage.* »

BERTHELIER, Claude, soldat, 2e Cie, mle 4022 :
« *A fait preuve de sang-froid et de courage en se portant au secours d'un soldat qui venait d'être enseveli dans un gourbi par l'explosion d'un obus et qui sans lui, aurait infailliblement succombé.* »
Lieutenant-colonel **TALLON**

Ordre du régiment n° 151
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
BUISSONNIER, Emile, sergent, 7e Cie, mle 1646,
SADOT, Antoine, sergent, 7e Cie, mle 1649 :
« *Excellents sous-officiers qui, depuis le début de la mobilisation n'ont cessé de donner des preuves de dévouement et d'endurance. Se sont plus particulièrement fait remarquer le 25*

Ancestramil

septembre, en maintenant par leur calme, leur sang-froid et leur attitude toute leur demi-section, sous un violent bombardement qui a duré plus de 10 h. »
Lieutenant-colonel **TALLON**

11 octobre
Pas de modifications dans la répartition des unités.

12 octobre
Pas de modifications dans la répartition des unités.

Ordre de la 7e division, n° 80, 9 octobre 1915.
Le général, Cdt la 7e division d'infanterie, cite à l'ordre de la division :
BLANC, Alexandre, capitaine, 104e régiment territorial d'infanterie :
« *Par son activité, sa droiture, sa bienveillante autorité a su s'attirer la confiance de tous ses hommes. Tué glorieusement à la tête de sa Cie, pendant qu'il la conduisait à son emplacement de combat*. »

ROUFFIAC, Jean, sous-lieutenant, 104e régiment territorial d'infanterie
« Nature toute de droiture et de générosité. Tué glorieusement en tête de sa section et en même temps que son capitaine au moment où sa Cie se portait à ses emplacements de combat. »

MOULY, Henri, sous-lieutenant, 104e régiment territorial d'infanterie :
« *Officier plein de courage et d'entrain. N'a cessé d'être, depuis le début de la mobilisation, le plus précieux auxiliaire pour son Cdt de Cie. A été très grièvement blessé d'un éclat d'obus, à la tête de sa section, au moment où celle-ci se portait à ses emplacements de combat*. »
Général **WEYWADA**

13 octobre
Pas de modifications dans la répartition des unités.
Le soldat **BRAT, Jean Marie**, de la 2e Cie, est blessé à l'épaule gauche, par éclat d'obus, étant de faction aux créneaux.

14 octobre
La 6e Cie, bivouaquée au Bois des Marmites relève dans la nuit du 13 au 14, la 7e aux tranchées.
Pendant les travaux de renforcement de fils de fer en avant des tranchées, une rafale d'obus blesse les soldats ci-dessous :
LAPLACE, Jean, soldat, 7e Cie, évacué
MINGUES, Thomas, soldat, 7e Cie, évacué
AGATHON, Jean Marie, soldat, 7e Cie, évacué
Le caporal **CHASSY**, de la 7e Cie, a été légèrement contusionné par un éclat d'obus.

15 octobre
La 124e D.I. est relevée dans la nuit du 14 au 15 par la 7e D.I. (la 247e brigade est relevée par la 14e brigade). Le 104e T. reste en place et affecté à la 13e brigade (général **FARRET**).
Dans la nuit du 14 au 15, le 3e bataillon relève le 1er aux tranchées du Bois en T et Bois Sacré.

Ancestrami

A partir d'aujourd'hui 15 octobre, 2e Cies du 104e T. bivouaquées à l'Espérance, sont à l'entière disposition du lieutenant-colonel Directeur du Génie du 4e C.A. pour l'exécution de la ligne de protection de l'artillerie dans le secteur de la 7e D.I.
Ont été blessés et évacués :
Le soldat **MANRY, Martin**, de la 2e Cie (arcade sourcilière gauche) et le soldat **LAPLACE, Jean** de la 2e Cie (bras gauche).

16 octobre
Ordre du régiment n° 157
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
RIVIERE, Etienne, adjudant, 7e Cie, mle 75 :
« N'a cessé depuis le 1er jour de la mobilisation, de donner le plus bel exemple d'énergie, de ténacité et d'endurance, par son sang-froid et son autorité, a su maintenir toute sa section dans une tranchée bouleversée par des projectiles. »

LEGRAND, Antoine, mle 776
PICARD, Claude, mle 2251, soldats pionniers, 7e Cie :
« *Ont fait preuve en plusieurs circonstances d'un véritable courage en allant volontairement procéder pendant le jour à la reconnaissance et au piquetage des travaux, malgré le feu de l'artillerie ennemie.*
Ont facilité singulièrement l'exécution des travaux faits la nuit par leur Cie. »

FENOUILLET, Pierre Marie, sergent, mle 15524, 4e Cie :
« Sous-officier d'une grande énergie. S'est offert à diriger une patrouille dans des conditions assez délicates, à cause de l'éloignement des bois à fouiller ; s'est parfaitement acquitté de sa mission. »

AUCOUTURIER, François, mle 17491
SARRAZIN, Julien Charles, mle 2162
POULETTE, Jean Marie, mle 17427
REGANOT, Philibert, mle 2415
Soldats, 4e Cie
« *Excellents soldats, courageux et dévoués. Se sont proposés pour exécuter une patrouille dans des bois assez éloignés des lignes françaises ; ont exécuté leur mission dans d'excellentes conditions malgré les véritables difficultés qui se présentaient et le tir incessant de l'artillerie qui battait cette région.* »

16-20 octobre
Pas de modification dans la répartition des unités.

Ordre de la 7e division n° 85 du 18 octobre
Le général, Cdt la 7e division d'infanterie, cite à l'ordre de la division :
CADIEU, Emile Auguste, mle 1670, sergent aide vaguemestre au 104e R.T.I.
« *Esclave de son devoir, a distribué le jour de l'attaque la correspondance jusque dans les tranchées avancées, malgré un bombardement des plus violents. Une fois son service assuré, s'est employé à transporter les blessés ; à un moment, ne disposant plus de brancard a porté ses épaules un blessé jusqu'au poste de secours, traversant avec son fardeau de longs boyaux battus par les obus de l'artillerie ennemie.* »

LORUT, Antonin, mle 779, soldat au 104e régiment d'infanterie :

Archestrand

« *N'a pas hésité à se porter au secours de trois de ses camarades ensevelis sous un éboulement provoqué par l'éclatement d'un projectile de gros calibre ; avec le plus grand courage, s'est mis à effectuer le déblaiement des décombres malgré les obus qui ne cessaient de tomber autour de lui.* »
Général **WEYWADA**

Dans la nuit du 20 au 21 octobre, le 1er bataillon relève le 2e aux tranchées du sous-secteur du saillant des Dragons.

21 octobre
Pas de modification dans la répartition des unités.
Le soldat **VINCENT, Jean**, classe 1895, 9e Cie, est blessé et évacué (Bois Sacré).

Citations à l'ordre du secteur de l'Espérance (ordre de la brigade)
Le général **de La TOUR**, Cdt le secteur de l'Espérance cite à l'ordre de la brigade :
Les capitaines **FORISSIER**
MEYER
De JESSE de LEVAS, André
Le sous-lieutenant **SAVARY** :
« *Pour leur brillante conduite pendant les opérations du 24 au 28 août, devant Auberive, et pour les motifs détaillés présentés pour chacun d'eux par leur corps, motifs qui seront reproduits sur leurs états de services.*
A fait preuve dans toutes les circonstances depuis le début des hostilités et particulièrement dans les travaux d'approche exécutés les 25 et 26 août, d'un sang-froid, d'une énergie et d'un entrain qu'il a su communiquer à ses hommes. Aussi malgré le feu de l'ennemi, tous se sont-ils portés en avant sans la moindre hésitation et ont exécuté le travail dans d'excellentes conditions. »
A l'Espérance, le 30 août 1915
Général **La TOUR**

22-25 octobre
Pas de modification dans la répartition des unités.

23 octobre
Ordre du régiment n° 162
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
M. MICHARD, sous-lieutenant à la 7e Cie :
« *Excellent officier, a eu, le 25 septembre 1915, une attitude pleine de courage et d'énergie en maintenant sa section pendant 8 h, dans des tranchées éboulées et battues par les feux de l'artillerie et de l'infanterie ; il n'a quitté cette position que lorsque l'ordre de se replier lui en a été donné par son capitaine.* »

CAILLOT, Pierre, sergent, 7e Cie, mle 1886 :
« *Excellent sous-officier, n'a cessé depuis le début de la mobilisation de donner l'exemple du devoir et du dévouement le plus absolu. Le 25 septembre 1915, a fait preuve de courage et de sang-froid en maintenant pendant près de 8 h, sa demi-section dans une tranchée en partie démolie par les projectiles ennemis qui arrivaient en rafales et d'une manière incessante ; n'a quitté cette position que lorsque l'ordre lui fut donné par le capitaine.* »
Lieutenant-colonel **TALLON**

Ancestramil

24 octobre
Ordre de la 7e division n° 89
Le général commandant la 7e division d'infanterie, cite à l'ordre de la division, le militaire dont le nom suit :
GELTON, Jean, mle 64, adjudant au 104e R.T.I.
« *Sous-officier d'un rare mérite ; a rendu les plus grands services depuis la mobilisation. Blessé grièvement le 29 septembre 1915, par plusieurs éclats d'obus, n'a pas hésité à se porter au secours d'un caporal blessé, a aidé à le transporter dans un abri et à lui prodiguer les premiers soins, jusqu'au moment où perdant lui-même ses forces, il s'est évanoui.* »
Général **WEYWADA**.

26 octobre
Dans la nuit du 26 au 27 octobre, le 2e bataillon relève aux tranchées du Bois en T (Bois Sacré), le 3e bataillon.
La 6e Cie remplace la 5e au réduit 137.

27 octobre
Pas de modification dans la répartition des unités.
Les Allemands lancent des nuages de gaz chlorés sur les tranchées du côté du secteur de Vallon. Ceux nuages se répandent sur le Bois de la Fourche (T.C. du 104e T.), Mourmelon-le-Grand et Bouy (T.R. du 104e T.)

28 octobre
Pas de modification dans la répartition des unités.
Vers 17 h, plusieurs obus de 210 sont tirés sur le Bois des Marmites ; un obus tombe sur un abri occupé par le 102e d'infanterie (un mort -3 blessés)

29 octobre
60e division d'infanterie - Ordre Général n° 86
La 50e D.I. tiendra, à partir du 30 octobre, le secteur actuellement occupé par la 13e brigade et le 104e Territorial.
Le 104e T. passe aux ordres du général, Cdt la 60e D.I. ; il continuera à occuper le secteur qu'il tient actuellement. Ses éléments de 1re ligne seront renforcés par 75 hommes des escadrons divisionnaires qui seront établis entre les éléments des 2 bataillons de 1re ligne et l'emplacement exact qui sera déterminé par le colonel, Cdt le 104e.

30 octobre
120e brigade - Ordre particulier
Par ordre du général, Cdt la 60e D.I., le 104e régiment d'infanterie continue à être placé sous les ordres du Cdt du secteur d'Auberive.
En conséquence, le colonel, Cdt le 104e T. est placé sous les ordres du colonel, Cdt la 120e brigade.

Tableau de la relève des différentes unités

Date	Secteur du Bois Sacré	Secteur des Dragons	Bois des Réserves	Observations
21 - 22 sept				La relève dans chaque bataillon

Ancestramil

29 - 30 sept		3e bataillon		roulera sur 3 Cies, chaque Bon
30 sept - 8 octobre				ne disposant que de 3 Cies
8 oct. - 15 oct.	1er bataillon		3e bataillon	Le 1er ayant 1 Cie (3e) à Bout et
15 oct - 21 oct		2e bataillon	1er bataillon	Livry
21 oct - 27 oct	3e bataillon		2e bataillon	le 2e devant laisser 1 Cie en garnison
27 oct - 2 nov.	2e bataillon	1er bataillon	3e bataillon	permanente au réduit 137
				Le 3e ayant 1 Cie de garde (10e) à Mourmelon-le-Grand La 11e Cie relève ensuite la 10e à Mourmelon-le-Grand

31 octobre
Pas de changement dans la répartition des unités.

1er novembre
Pas de changement dans la répartition des unités.

Ordre de la 60e division d'infanterie n° 436 OG.
Ordre particulier à la 120e brigade n° 436 OG.
Par ordre du général, Cdt l'armée, le 104e R.I.T. doit être remplacé sur le front de la 60e D.I. par le 209e T.
L'échange des Cies territoriales du 104e et du 209e se fera en deux échelons.

1° 6 Cies du 104e T (Cies de Bois des Réserves, du réduit 137, des cantonnements de Mourmelon-le-Grand, Bouy et Livry) seront mises en marche le 3 novembre de façon à arriver à Courmelois à 19 h 30 (mouvement à faire par boyaux jusqu'à l'Espérance). Les Cies du 104e T. actuellement à Mourmelon-le-Grand, Bouy et Livry, seront remplacées provisoirement le 3 novembre par des unités du 225e (relève terminée à 15 h.

Les dernières unités du 104e T. relevées dans la nuit du 4 au 5 seront ramenées au Bois des Réserves où elles se reposeront pendant la journée et seront mise en marche le 5 à 17 h 30, 4 Cies sur Courmelois, 2 Cies sur Mourmelon-le-Grand, Bouy et Livry pour relever le 225e.

Général **REVEILHAC**

Ordre du 104e Territorial
Conformément aux ordres du général, Cdt la 4e armée, le 104e T. sera remplacé à la 60e division par le 209e Territorial.
Le régiment sera acheminé en deux échelons sur Courlemois.
Premier échelon : Le 3e bataillon, la 6e Cie au réduit 137 et la 3e Cie à Bouy et Livry se mettront en route dans la journée du 3 pour arriver à Courmelois à 19 h 30.
Deuxième échelon : Composé des autres unités du régiment qui seront relevées dans la nuit du 4 au 5 novembre. A mesure que les unités seront relevées, elles se transporteront au Bois des Réserves où elles se reposeront pendant la journée du 5 ; elles seront mises en marche le soir même à 17 h 30 pour se rendre :
1re Cie à Bouy et Livry
7e Cie à Mourmelon-le-Grand
Les 2e, 4e, 5e et 8e Cies à Courmelois.

Mémoire des hommes

Note de service de la 60e D.I. n° 438 O.G.
De nouveaux ordres reçus du général, Cdt le 2e C.C. prescrivent que les compagnies détachées du 104e régiment territorial d'infanterie, ne seront pas rappelées par leur régiment jusqu'à nouvel ordre.
En conséquence par modification à l'ordre n° 436 O.G. les 6 Cies du 104e T. à libérer le 3 novembre seront :

- Les 3 Cies du bivouac de l'Espérance
- La Cie du réduit 137.
- Les 2e Cies de réserve du secteur du 104e T qui seront remplacées provisoirement par 2e Cies du 225e.

Général **REVEILHAC**

3 novembre
Les Cies du 1er échelon qui ont cantonné la nuit à Wez et Thuizy, prennent le 4 au soir le service aux tranchées : savoir :

10 et 12e Cies	Quartier N	Secteur des Marquises
9e et 1re Cies	Quartier M	Secteur de la Source
6e et 8e Cies	Quartier K	Secteur de la Source

4 novembre
Ordre du 104e T.
Dans la nuit du 4 au 5 novembre, les 4 Cies qui sont en ligne seront relevées par des unités du 202e R.I. et du 209e T.
Dès que chaque unité aura été relevée elle se rendra directement au Bois des Réserves.

5 novembre
Les 4e Cies relevées bivouaquent, l'une au réduit 137 (4e Cie, l'aune aux Réserves (2e), les deux autres à Mourmelon-le-Grand (3e et 7e).

Ordre du 104e T. 8 heures
Ce soir 5 novembre, les 2e, 4e et 5e Cies quitteront leur cantonnement pour se rendre à Thuizy et la 7e Cie pour se rendre aux Petites Loges.
Départ de l'Espérance à 17 h 30.
L'état-major et la C.H.R. se rendront à Courmelois.

6 novembre
Ordre du colonel, Cdt, les troupes de Courmelois
Le 6 novembre, le 104e assurera avec ses 3 Cies de Thuizy, l'occupation des points d'appui 1, 2, 3.
1 Cie occupera : 1 (Beaumont)
1 Cie et demie et le Cat du bataillon : 2 (Wez- Thuizy)
½ Cie occupera : 3 (l'Esplanade).
Cette occupation sera assurée à 17 h.

7 novembre
Les unités du régiment se trouvent ainsi réparties :

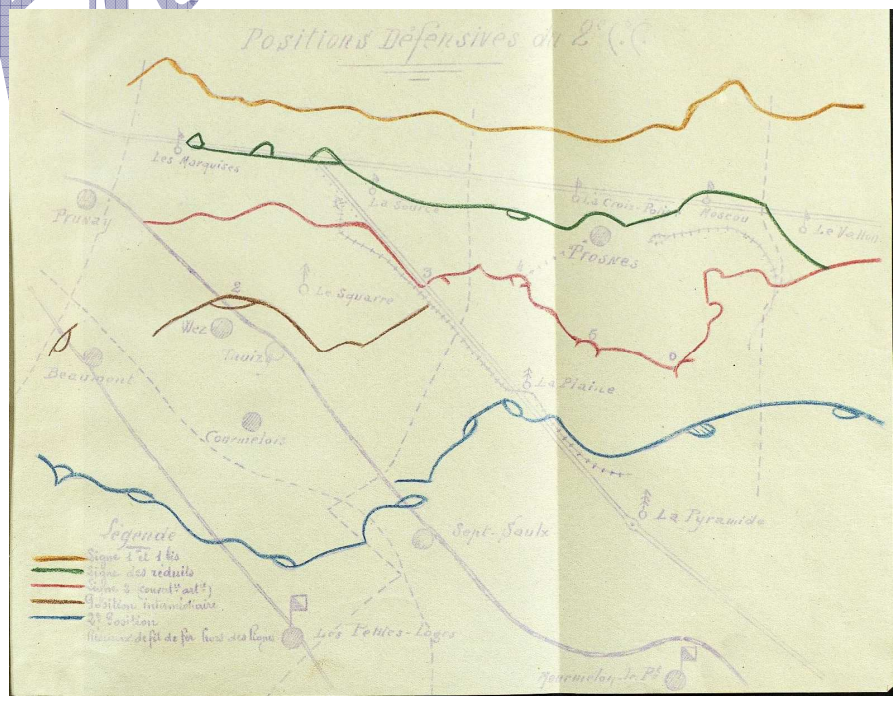
Ancestrami

Aux tranchées

Secteur K. : 6e et 8e Cies :	secteur de la Source
Secteur M. : 1re et 9e Cies :	secteur de la Source
Secteur N : 10e et 12e Cies :	secteur des Marquises
A Bouy et Livry :	3e Cie
A Mourmelon-le-Grand ;	11e Cie
Aux Petites Loges :	7e Cie
A Beaumont-sur-Vesles :	2e Cie
A Wez :	5e Cie et Cie de mitrailleuses
A Thuizy :	4e Cie (un peloton)
A l'Esplanade :	4e Cie (l'autre peloton)
E.M. 1er bataillon :	Beaumont-sur-Vesle
E.M. 2e bataillon :	Thuizy
E.M. 3e bataillon :	Wez
T.C. (bataillon) :	Wez, Thuizy
T.C. (C.H.R.) :	Ferme de Verzy (La Monnaie)
E.M. du régiment et C.H.R.	Werzy
Logement du colonel :	Werzy (Rue des cinq pas)
Train régimentaire :	Mont de Billy
Ravitaillement :	Tous les soirs, place de Courmelois à 17 h 30.

8-9 novembre
Pas de changement dans la répartition des unités.

10 novembre
Note de la 7e D.C.
Les 3 Cies du 104e T., cantonnées à Beaumont, Wez-Thuizy, l'Esplanade, relèveront dans la nuit du 10 au 11 novembre, 3 autres Cie du même régiment qui sont en 1re ligne.
Départ des cantonnements à 17 h 30.
La relève sera faite de telle sorte qu'une Cie soit relevée dans chacun des quartiers N.M.K.
Nota : L'exécution de la note 845 au sujet de la spécialisation d'une demi-compagnie dans la pose des fils de fer est momentanément suspendue. La reconnaissance des quartiers sera faite immédiatement. Signé : colonel **LAURENT**, Cdt le secteur des Marquises.
En exécution de cet ordre, dans la nuit du 10 au 11, la 4e Cie relève la 8e au quartier K.
La 5e relève la 9e au quartier M.
La 2e relève la 10e au quartier N.



Ancestramil

Et après la relève :
La 4e Cie va cantonner : ½ Cie à l'Esplanade
L'autre ½ Cie à Thuizy
La 9e Cie va cantonner à Wez
La 10e Cie va cantonner à Beaumont

Le sergent **ANTHENE, Claude,** mle 16573, de la 10e Cie a été blessé par des éclats de « minenwerfer » alors qu'il était en surveillance dans la tranchée de 1re ligne au sous-secteur N. nord de la ferme des Marquises. Il a été évacué de suite.

Les soldats **VICHY, Germain**, mle 015603 et **CORDELAS, Antoine**, mle 14485, tous deux de la 6e Cie sont blessés par balle aux tranchées.
La blessure du premier est sans gravité (menton), celle du second est plus grave (avant bras droit).

11 novembre
Pas de modification dans la répartition des unités.

12 novembre
Le peloton de la 3e Cie, cantonné à Livry est relevé. Ce peloton va bivouaquer à l'Esplanade.
Le peloton qui se trouvait à l'Esplanade va cantonner à Thuizy.

13 novembre
La 7e Cie qui était cantonnée aux Petites Loges relève la 8e Cie à Thuuizy.
La 8e relève la 7e aux Petites Loges.

14 novembre
Pas de modification dans la répartition des unités.

Ordre de la 7e division d'infanterie n° 95 (13 novembre 1915)
Le général, Cdt, la 7e division d'infanterie cite à l'ordre de la division les officiers et homme de troupe dont les noms suivent :

TALLON, Henri Yves Marie, sous-lieutenant au 104e R.T.I.
« *S'est précipité, sans la moindre hésitation au secours de militaires d'un régiment voisin, ensevelis sous un gourbi écrasé par la chute d'un obus de gros calibre. Renversé par le souffle de l'éclatement d'un autre obus, n'en pas moins continué à diriger avec sang-froid, rapidité et intelligence les travaux de déblaiement et en y travaillant lui-même, ce qui a permis de retirer parmi les tués et les blessés, un homme encore vivant, enterré complètement sous les décombres.* »

PUPILLIER, André Joseph, lieutenant au 104e R.T.I.
« *Est accouru, malgré un violent bombardement au secours d'hommes ensevelis sous un abri. A réussi à retirer des décombres un homme encore vivant*. »

CHAMPALE, Claude, soldat, 1re classe, au 104e R.T.I.

Ancestrami

« *Est accouru, malgré un violent bombardement au secours de camarades ensevelis sous un gourbi écrasé par la chute d'on obus de gros calibre. A pu, grâce à la rapidité de son travail et à l'aide de trois soldats d'un régiment voisin, retirer du milieu des décombres un homme encore vivant.* »
Général **WEYWADA**

15 novembre
La 11e Cie de service de garde à Mourmelon-le-Grand est relevée. Cette Cie arrive le 15 au soir et va cantonner à Wez.

16 novembre
Dans la nuit du 16 au 17, 3 Cies du 104e T. relèveront 3 autres Cies du 104e T. actuellement aux tranchées. La relève sera faite de façon qu'il y ait une Cie relevée dans chaque quartier.
La 6e Cie sera relevée par la 7e Cie au Quartier K.
La 1re Cie sera relevée par la 10e Cie au Quartier M.
La 12e Cie sera relevée par la 11e au Quartier N.

17 novembre
Répartition des unités du régiment, le 17 novembre au matin :
Aux tranchées

Secteur K.	7e et 4e Cies	Secteur de la Source
Secteur M.	10e et 5e Cies	Secteur de la Source
Secteur N.	2e et 11e Cie	Secteur des Marquises
Rouy		1 peloton de la 3e Cie
A l'Esplanade		L'autre peloton de la 3e Cie
Petites Loges		8e Cie
Beaumont-sur-Veste		1re Cie
Wez		12e et 9e Cies et Cie des mitrailleuses
Thuizy		6e Cie

Les autres unités et services du régiment occupent les mêmes emplacements que le 7 novembre.

18 novembre
La Cie des Petites-Loges (8e) relève dans la garde des Ouvrages de la Montagne de Reims, l'escadron divisionnaire de la 100e D.I. Elle sera le 19 à midi par un escadron du 21e Chasseurs.

19 novembre
Le peloton de l'Esplanade (3e Cie) vient à Thuizy. Il est remplacé par un peloton de la 6e Cie.

20 novembre
Deux hommes de la 6e Cie, travaillant la nuit du 20 au 21, en avant de la ferme des Marquises, ont été blessés par une même balle. L'un, **MALBRUNOT, François**, mle 3575, a été gravement atteint à l'abdomen et l'autre **CHARLIER, Pierre**, mle 16036, à la partie antérieure à la cuisse gauche.
Pas de changement dans la répartition des unités.

21 novembre
Pas de modification dans la répartition des unités.

Ancestrami

MALBRUNOT, François, gravement blessé hier est décédé à l'ambulance divisionnaire de Thuizy.

22 novembre
Relève. Dans la nuit du 22 au 23 novembre, 3 Cies du 104e T. relèveront 3 autres Cies du 104e T. de service aux tranchées. Cette relève aura lieu de façon à ce qu'une Cie soit relevée dans chaque quartier.
La 12e Cie relève la 3e au Quartier N.
La 9e Cie relève la 5e au Quartier M.
La 8e Cie relève la 4e au Quartier K.
La 1re Cie actuellement à Beaumont relèvera la 8e Cie de garde aux Petites Loges.
Après la relève, la 2e Cie ira cantonner à Beaumont.
La 5e et la 4e Cies iront cantonner à Wez.

23 novembre
Répartition des unités du régiment le 23 novembre matin

Aux tranchées		
Secteur K.	7e et 8e Cies	Secteur de la Source
Secteur M.	10e et 9e Cies	Secteur de la Source
Secteur N.	12e et 11e Cies	Secteur des Marquises
Bouy	1 peloton	3e Cie
A l'Esplanade	1 peloton	6e Cie
Petites Loges		1re Cie
Beaumont-sur-Vesle		2e Cie
Wez		4e, 5e Cies et Cie de mitrailleuses
Thuizy	1 peloton	6e Cie
		3e Cie

Pas de modification aux autres unités et services.

24-26 novembre
Pas de modification aux autres unités et services.

27 novembre
Par ordre du général, Cdt le 2e corps de cavalerie et conformément aux prescriptions de la note 13084 du G.Q.G. en date du 23 octobre 1915, les R.A.T. des classes 1983 et 1894 et antérieures, appartenant aux anciens régiments de réserve doivent être versés dans les régiments territoriaux et remplacés par un nombre équivalent d'hommes de ces régiments prélevés parmi ceux des plus jeunes classes.
En conséquence, le 247e régiment recevra 3141 hommes des classes 1897, 98, 99 et 1900 du 104e Territorial.
Le 271e régiment recevra 81 hommes des classes 1897, 98, 99 et 1900 du 104e Territorial.
Cet échange se fait aujourd'hui.

Ordre du régiment n° 175 (27 novembre 1915)
Le lieutenant-colonel **TALLON**, Cdt le 104e T. partant en permission de six jours, le commandement du régiment sera exercé pendant son absence par le Cdt **BLANDIN de CHALAIN,** chef du 1er bataillon.

Ancestramil

28 novembre
Relève. Dans la nuit du 28 au 29 novembre, 3 Cies du 104e T. relèveront 3 autres Cies du 104e T. de service aux tranchées. Cette relève aura lieu de façon à ce qu'une Cie soit relevée dans chaque quartier.
La 4e Cie relèvera la 11e au Quartier N.
La 1re Cie relèvera la 10e au Quartier M.
La 6e Cie relèvera la 7e au Quartier.
La 5e Cie actuellement à Wez relèvera la 1re Cie de garde aux Petites Loges.
Après la relève :
La 7e Cie ira cantonner à Thuizy
La 10e Cie à Wez
La 11e à Wez

Ordre général n° 424 de la IVe Armée (15 novembre 1915)
Le général, Cdt l a IV Armée cite à l'ordre de l'armée :
Le lieutenant **DESCOTTES, Marius**, (Cdt la Cie de mitrailleuses) du 104e régiment territorial d'infanterie
« *Officier d'une énergie rare qui de crainte d'être retiré du front, a dissimulé pendant plusieurs jours la blessure causée par une balle qui lui avait traversé le bras. D'une activité incroyable, a rendu des services exceptionnels comme commandant de compagnie.* »
Général de **LANGLE de CARY**

30 novembre
Pas de modification dans la répartition des unités.

30 novembre
Pas de modification dans la répartition des unités.
Le soldat **LACOMBE, Léon,** mle 776, de la 9e Cie, est blessé par éclat d'obus dans les tranchées du secteur de la Source ; transporté à l'ambulance de Thuizy, il meurt pendant le parcours. »

1er-3 décembre
Pas de modification dans la répartition des unités.

4 décembre
Dans la nuit du 4 au 5 décembre, 3 Cies du 104e T. relèveront 3 autres Cies du 104e T. de service aux tranchées ; une Cie est relevée dans chaque secteur.
La 11e Cie relève la 8e au secteur K.
La 5e Cie relève la 9e au secteur M.
La 2e Cie relève la 12e au secteur N.
La 7e Cie actuellement à l'Esplanade et à Thuizy, relève la 5e Cie de garde aux Petites Loges.
Après la relève :
La 12e Cie ira cantonner à Beaumont
La 8e à Thuizy et l'Esplanade
La 9e à Wez.

5 décembre
Répartition des unités du régiment le 5 décembre au matin.
Aux tranchées :

Ancestramil

Secteur K.	11e et 6e Cie
Secteur M.	5e et 1re Cies (secteur de la Source)
Secteur N.	2e et 4e Cies (secteur des Marquises)
A Bouy	1 peloton du la 8e Cie
A l'Esplanade	1 peloton du la 8e Cie
Aux Petites Loges	7e Cie
A Beaumont-sur-Vesle	12e Cie
Wez	9e et 10e Cies, Cie de mitrailleuses
Thuizy	1 peloton 8e Cie et 1 peloton 3e Cie

Pas de modification aux autres unités et services.

Ordre particulier de la 7e D.C. n° 324 reçu 4 décembre

I. La localité de Verzy devant être laissée à la 5e armée, le colonel, Cdt le 104e et la Cie H.R. du 104e iront cantonner à Beaumont. Le mouvement se fera le 5 décembre à partir de 16 h 30.

II. Le cantonnement de Beaumont sera préparé dans la journée du 5 par le chef de bataillon du 104e, Cdt d'armes, auquel le colonel du 104e T. voudra bien donner des ordres.

P.O. le chef d'état-major
Signé : Ch. **THIEBAULD**

En exécution des prescriptions de cet ordre la localité de Verzy est abandonnée par le 104e et le 5 au soir, l'état-major du régiment, la C.H.R. et Train de combat viennent cantonner à Beaumont.

6 décembre

Le lieutenant-colonel **TALLON**, rentrant de permission, reprend le commandement du régiment.

7 décembre

Mêmes cantonnements occupés, pas de modification.

8 décembre

Le peloton de la 3e Cie qui se trouve à Bouy rejoint l'autre peloton de la même Cie à Thuizy.
Le soldat **MICHEL, Mathurin**, mle 14557, 8e Cie, récemment venu du 247e R.I. a été blessé le 6 décembre par suite de l'éclatement d'un obus (contusions multiples à la face) évacué sur l'ambulance divisionnaire.

9 décembre

Mêmes cantonnements occupés.

10 décembre

Ordre du régiment n° 176

Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment :
FABRE, Jean Marie, soldat à la 7e Cie, mle 14042
« *De façon à la garde de Thuizy pendant le violent bombardement de ce quartier dans la journée du 4 décembre est resté crânement à son poste, malgré les nombreux éclats qui tombaient autour de lui et dont plusieurs ont atteint la guérite.*
Interrogé sur la raison qui l'avait empêché de se mettre à l'abri un peu plus loin a répondu simplement : Je n'avais pas le droit de quitter le poste où j'avait été placé. »

Ancestrami

Lieutenant-colonel **TALLON**

11 décembre
Relève. Dans la nuit du 1 au 11 décembre 1915, 3e Cies du 104e T. relèvent 3 Cies du 104e T. de service aux tranchées. La relève a lieu de façon à ce qu'une Cie soit relevée dans chaque quartier :

La 3e Cie relève la 4e au quartier N.
La 10e Cie relève la 1re au quartier M.
La 7e Cie relève la 6e au quartier K.
Après la relève :
La 4e Cie vient cantonner à Beaumont
La 1re vient cantonner à Wez et la 6e à Thuizy.
La 12e Cie, actuellement à Beaumont relève la 7e aux Petites Loges.
Les autres unités et services conservent les mêmes cantonnements.

12-13 décembre
Mêmes cantonnements occupés.

Ordre particulier pour le 104e T. de la 7e D.C. n° 9545 du 9 décembre.
Le 104e T. sera remplacé dans le secteur de la 7e D.C. par le 309e régiment territorial.
Le 104e T., après la relève ira prendre à Mourmelon-le-Grand, le cantonnement du 309e régiment territorial qu'il fera reconnaître dans la journée du 14.

14 décembre
En exécution des prescriptions de l'ordre ci-dessus les divers postes sont relevés à midi par le 309e T.
Les diverses unités du régiment quittent leurs cantonnements. Le 1er bataillon va s'abriter aux Magasins de la Concentration à Mourmelon-le-Petit ; les 2e et 3e bataillons, la C.H.R. vont cantonner à Mourmelon-le-Grand.

Ordre particulier du 2e C. Cie, 13 décembre 1915 (extrait)
Le 104e et le 11e R.T. seront embarqués le 15 décembre à Mourmelon-le-Petit, à partir de 10 h dans sept trains du type combattants (34 wagons pour hommes ou chevaux, 13 trucs)

15 décembre
Embarquement du 104e T. à Mourmelon-le-Petit.
Le régiment s'embarque en quatre trains ;
Le 1er train comprenant tout le 1er bataillon, commence à embarquer à 10 h, part à 13 h 07 pour arriver à Givry en Argonne, à 17 h 40.
Le 2e train, comprenant tout le 2e bataillon, commence à embarquer à 13 h, part à 16 h 07, pour arriver à Givry en Argonne à 20 h 40.
Le 3e train, comprenant tout le 3e bataillon et 4 voitures de la C.H.R. commence à embarquer à 16 h, part à 19 h 07 pour arriver à Givry en Argonne le lendemain à 1 h 40.
Enfin, le dernier train (4e), comprenant la C.H.R. et la Cie de mitrailleuses, commence à embarquer à 19 h pour partir à 22 h 07 et arriver à Gibyr à 4 h 40 le lendemain.

Ancestramil

16 décembre
Arrivées à Givry en Argonne, les différentes unités du régiment se rendent à le Vieil-Dampierre où tout le régiment se trouve réuni.

17 décembre
Note du 4e C.A. (16 décembre 1915)
Les unités ci-dessous du 104e T. feront mouvement dans la journée du 18 décembre (mouvement terminé pour 11 h).

1er bataillon

Villers en Argonne	: 1 Cie et état-major du bataillon	
Ferme Bense	: 1 Cie	
Ferme Mondésir	: 1 Cie	Exploitation forestière et
Passavant	: 1 Cie	service des scieries

2 Cies fournies par le même bataillon

Dampierre-sur-Auve	: ½ Cie	
Argers	: ½ Cie	
Dampierre-sur-Auve	: 1 Cie : déchargement des trains et manutention du matériel du Génie	

18 décembre
En exécution des prescriptions de la note ci-dessus, le 1er bataillon et les 5e et 7e Cies quittent le Vieil-Dampierre.
L'état-major du 1er bataillon et la 3e Cie se rendent à Villers en Argonne
La 4e Cie se rend à la ferme Cense
La 1re Cie à la ferme Mondésir
La 2e Cie à Passavant
1 peloton de la 5e Cie à Dampierre-sur-Auve, l'autre à Argers.
La 7e Cie va également à Dampierre-sur-Auve.

19 décembre
Mêmes emplacements occupés.
Note du 4e C.A. (19 décembre), n° 583
Les unités du 104e T. feront mouvement le 20 décembre de la façon suivante :
E.M. du régiment : Argers

Etat-major	La Charmasse		
1 bataillon	(3e)		
2 Cies	(9e et 11e)		à la disposition
Ferme Venise	(10e)	1 Cie	au Génie
Ferme Naviaux	(12e)	1 Cie	de l'Armée
1 bataillon	(2e)		
Etat-major		Argers	à la disposition du Génie
1 Cie	(6e)	Argers	C.A. service de routes du C.A.
1 Cie	(8e)	Ste-Menehould	a la disposition du Général,

Cdt la 7e D.I. qui lui fera parvenir ses ordres.
Les mouvements seront terminés avant midi.

Ancestrami

Il en est ainsi fait.
Une section de la Cie de mitrailleuses est dirigée sur la Neuville-au-Pont pour la garde du ballon.

21 décembre
La 8e Cie, qui était cantonnée à Ste Menehould, se rend à la Neuville-au-Pont.

22 décembre
Répartition des unités du régiment le 22 décembre au matin.

E.M. du régiment et C.H.R. : Argers

1er bataillon	état-major	Villers en Argonne
	1re Cie	Ferme Mondésir
	2e Cie	Passavant
	3e Cie	Villers en Argonne
	4e Cie	Ferme de Cense
2e bataillon	Etat-major	Argers
	5e Cie	1 peloton à Argers
		1 peloton à Dampierrre-sur-Auve
	6e Cie	Argers
	7e Cie	Dompierre-sur-Auve
	8e Cie	La Neuville au Pont
3e bataillon	Etat-major	La Charmeresse
	9e Cie	La Charmeresse
	10e Cie	Ferme Venise
	11e Cie	La Charmeresse
	12e Cie	Ferme Naviaux
Cie de mitrailleuse		
	1 section	La Neuville au Pont
	1 section	Argers

Le 104e T. fait partie du 4e corps d'armée compris dans la 2e armée.

Ancestramil



Ordre du régiment n° 177 (19 décembre 1915)
Le lieutenant-colonel, cite à l'ordre du régiment :
Les capitaines **MOUILLESEAUX, Louis Frédéric** et **VAULX, Jacques Marie Joseph** :
« Sur le front depuis plus d'un an ont exercé leur commandement avec une autorité et une *intelligence remarquables. A maintes reprises, dans les travaux d'approche, dans les tranchées bombardées furieusement, ont donné toujours le plus bel exemple de calme, de sang-froid et de courage.* »
Lieutenant-colonel **TALLON**

Un peloton de la 6e Cie est désigné pour assurer à Dommartin-la-Planchette le service du Q.G. du 4e Corps d'Armée.
L'autre ½ Ci reste à Argers, à la disposition du service routier.

Ancestramil

Le soldat **ALIX, Antoine**, de la 7e Cie a eu les deux doigts de la main droite (index et majeur) broyés en opérant le déchargement d'un wagon de pain en garde de Gizaucourt. Il est évacué sur l'ambulance 5/51.

23 décembre
Lettre du colonel **LAURENT**, Cdt le secteur des Marquises.
« Au moment où le 104e quitte le secteur, j'ai l'honneur de rendre compte du zèle et de l'activité déployés par MM. les chefs de bataillon **MARNEFF** (cantonnement de Thuizy) et **MEYER** (cantonnement de Wez). Ils ont mis leur cantonnement et ses abords dans le meilleur état de propreté et d'entretien.
14 décembre 1915 : signé **LAURENT**.

Le général **LEORAS**, Cdt la 7e division de cavalerie ajoute à cette lettre :
Je prie le colonel du 104e de vouloir bien exprimer toute ma satisfaction à ces deux officiers supérieurs ; j'y ajoute mes regrets de voir partir ce régiment.
14 décembre 1915 - général **LEORAS**
Pas de modification dans l'emplacement des unités du régiment

24 décembre
Extrait du J.O. du 8 décembre 1915 (page 8953)
Le Ministre de la Guerre
Vu le décret du 13 août 1914
Arrête :
Article unique. Sont inscrits au tableau spécial de la Médaille Militaire, les militaires dont les noms suivent :
PERRET, Gaspard, mle 20984, sergent au 104e R.T.
« *Vieux sous-officier colonial. Nombreuses campagnes. Excellent gradé, chef d'une section de mitrailleuses. N'a pas cessé depuis le début de la campagne d'y servir avec un zèle et un dévouement inlassables. Dans les bombardements récents des tranchées, alors que ses pièces étaient encore à ciel ouvert et bien souvent couvertes de terre, a su, par son calme et son énergie maintenir tout son personnel à sa place de combat et conserver ses pièces en batterie et toujours prêtes à entrer en action. » (Croix de Guerre*)
Paris, le 4 décembre 1915
GALLIENI

Le colonel, devant toutes les troupes du 104e cantonnées à Argers remet au sergent **PERRET Gaspard**, la médaille militaire.

25 - 27 décembre
Pas de modification dans l'emplacement des unités.

28 décembre
La ½ Cie du 104e T., cantonnée à Argers et employée au service des routes du C.A. (6e Cie), vient cantonner) Dommartin-la-Planchette et reste affectée au même service.

29 décembre
Rien à signaler

30 décembre
Ordre du régiment n° 179

Ancestramil

Le lieutenant-colonel, Cdt le 104e T. cite à l'ordre du régiment :
Les lieutenants **MALLET, Louis Joseph Aristide** et **TILLIE, Jean Baptiste** :
« Excellent commandants de compagnie ; se sont particulièrement fait remarquer par leur attitude énergique et leur autorité sur leurs hommes, lors des avancées des parallèles et des attaques de Champagne. »
Lieutenant-colonel **TALLON**

31 décembre
Pas de modification des unités du régiment.

Ordre du régiment n° 180
Le lieutenant-colonel, Cdt le 104e T. cite à l'ordre du régiment :
M. HOULBRECQUE, Julien, médecin aide-major de 2e classe :
« Sur le front depuis le début de la guerre, n'a pas cessé d'accomplir avec énergie tout son *devoir. A montré le plus grand calme et a fait preuve de sang-froid et de courage pendant de nombreux et très violents bombardements*. »

1er - 12 janvier 1916
Pas de modification dans la répartition des unités du régiment.

13 janvier
Un peloton de la 8e Cie a été mis hier à la disposition du colonel, Cdt la 14e brigade pour l'amélioration des communications entre les régions de Montrémoy et Ville-sur-Tourbe. Ce peloton s'est installé dans les ouvrages à l'ouest de Montrémoy ; la relève se fera tous les 8 jours.

14-15 janvier
Pas de modification dans la répartition des unités du régiment

16 janvier
Une fraction de la Cie du 104e T. (6e), chargée du déchargement et du rechargement des matériaux s'installe à Valmy.

17-22 janvier
Pas de modification dans la répartition des unités du régiment.

23 janvier
La ½ compagnie du 104e T. assurant la garde du Q.G. (6e Cie) fournira un détachement de 50 travailleurs encadrés qui seront mis à la disposition du service routier de l'armée pour travailler à la route des Cruzis, du 24 janvier au 2 février.
Ce détachement ira cantonner à Laval.

24 - 26 janvier
Pas de modification dans la répartition des unités du régiment.
Rien à signaler.

27 janvier
4e Corps d'Armée - Ordre général n° 48
Le général Cdt le 4e corps d'armée cite à l'ordre du Corps d'Armée :
MARNEFF, Albert Charles, chef de bataillon (2e bataillon du 104e T.)

Ancestrami

« *Officier supérieur, d'un allant et d'une énergie remarquables, qui, pendant 14 mois consécutifs, dans les tranchées avancées aussi bien que dans les cantonnements bombardé n'a cessé de donner à son bataillon une impulsion vigoureuse et intelligente et en a obtenu excellent rendement par sa crâne attitude lors de la construction des parallèles avancées sous le feu de l'ennemi (août et septembre 1915).*

DEMONGEOT, Julien, mle 11434, caporal, 1re Cie
« *S'est précipité dans un gourbi qui venait d'être bouleversé par un obus de gros calibre ; a réussi sous le bombardement, à retirer des décombres, un sergent mortellement blessé, deux hommes déjà morts ; a réussi à dégager encor un troisième soldat qui, sans cette prompte intervention aurait infailliblement péri par suffocation.* »
1er octobre 1915
Général **PUTZ**

28-30 janvier
Mêmes emplacements occupés.
Rien à signaler.

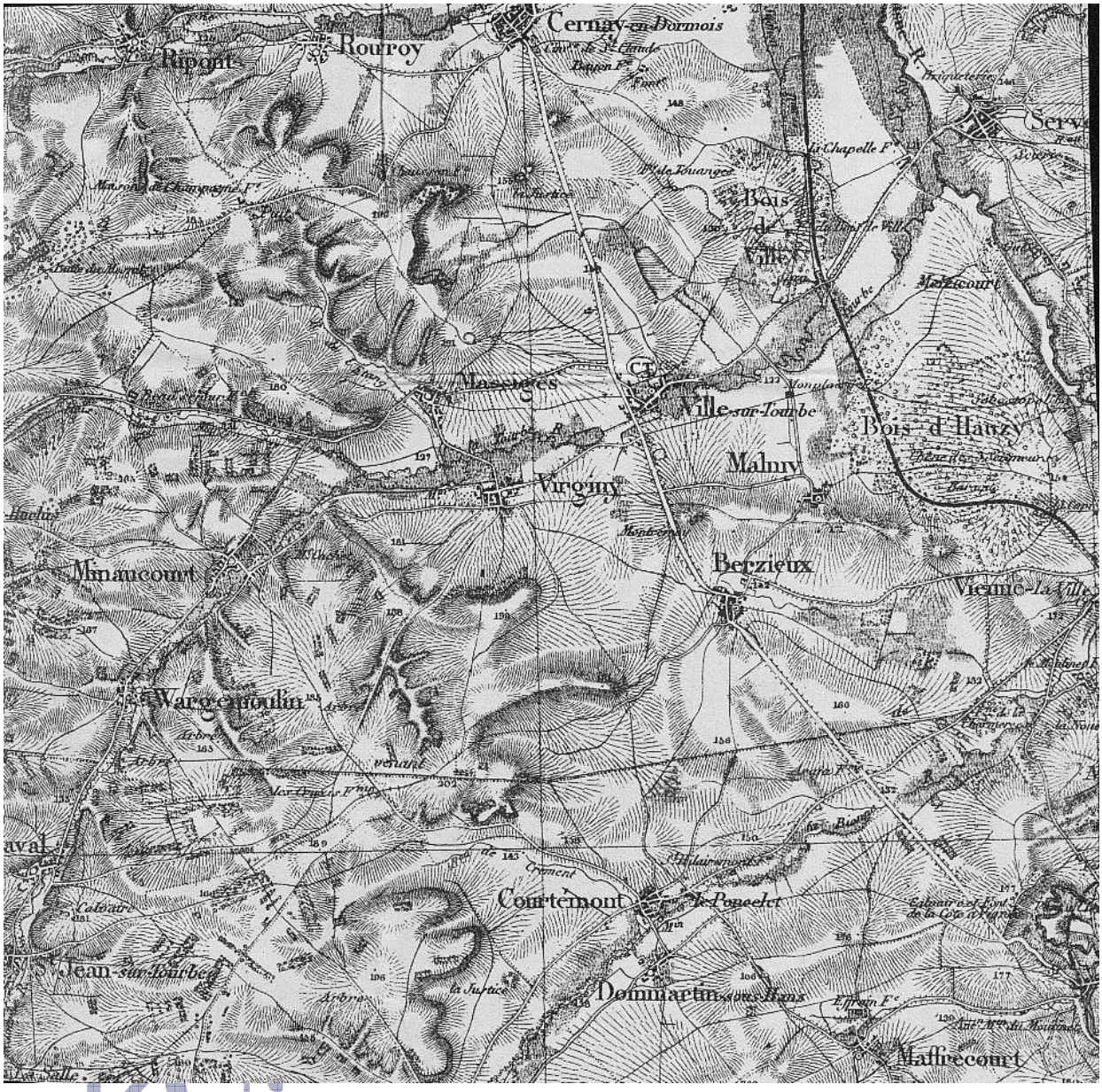
31 janvier
7e division d'infanterie - ordre n° 126.
Le général, Cdt la 7e division d'infanterie, cite à l'ordre de la division :
PERONNET, Antoine, mle 13555, sergent, 1re Cie :
« Excellent sous-officier, très dévoué, a rempli avec zèle depuis le début de la campagne les fonctions de chef de ½ section. Tué le 24 septembre 1915 à la tête de la compagnie d'approvisionnement de munitions qu'il conduisait sous des feux de barrage violents. »

SEDLER, François, mle 472, sergent, 1re Cie :
« *Excellent gradé, a été blessé mortellement en ravitaillant les unités de la compagnie sous un feu très violent d'artillerie.* »
1er octobre 1915
Général **WEYWADA**

1er février
Mêmes emplacements occupés.
Rien à signaler.

2 février
Ordre du régiment n° 186
Le lieutenant-colonel, Cdt le 104e T. cite à l'ordre du régiment :
M. le capitaine PEILLON, Alexis :
« *Officier de tout premier ordre. N'a cessé depuis la mobilisation d'être un modèle d'activité, de zèle et de dévouement. S'est toujours signalé entre tous par son sang-froid et sa belle attitude dans la longue période de 14 mois pendant laquelle le régiment est resté dans les tranchées et dans les cantonnements constamment bombardés.*
Lieutenant-colonel **TALLON**

Ancestrami



3 février
Le détachement de la 6e Cie, mis à la disposition du service routier, rentre aujourd'hui à Dommartin-la-Planchette.

5-7 février
Mêmes emplacements occupés.

8 février
Le peloton du 104e T. de Dommartin-la-Planchette (garde du Q.G.) se porte aux abris de 138, ravin en dents de scie, à la disposition du général, Cdt la 124e D.I. pour les travaux de la perforatrice.

9-13 février
Aucune modification dans l'emplacement des diverses unités du régiment.

15 février
Ordre général n° 49 (4e Corps d'Armée) du 15 février 1916
Le général, Cdt, le 4e Corps d'Armée, cite à l'ordre du Corps d'Armée :
Le lieutenant-colonel TALLON, Cdt le 104e régiment territorial d'infanterie :
« *Excellent chef de corps qui a su faire au 104e T. un très bon corps de troupe, animé d'un excellent esprit et à hauteur de toutes les tâches qui lui ont été confiées.*
« A commandé pendant un mois et demi, avec beaucoup de sang-froid et d'autorité, un important secteur, donnant le meilleur exemple et obtenant de tous une excellente attitude sous le feu. »
Général **PUTZ**

16-18 février
Pas de changement - Rien à signaler.
Extrait d'une note du 4e C.A.
En vue de mettre en train le plus tôt possible l'exploitation forestière de Somme-Yèvre :
La 4e Cie du 104e T, actuellement cantonnée à Villers en Argonne, ira cantonner à Somme-Yèvre, le 20 février.
Les 20 charbonniers de métier et les 10 aides charbonniers faisant partie de cette Cie resteront à Villers en Argonne.
Général **PUTZ**

19 février
Rien à signaler.

20 février
La 4e compagnie cantonne à Somme-Yèvre, comme l'indique la note ci-dessus.

21-22 février
Pas de modification dans la répartition des unités.

23 février
Ordre du régiment n° 190
Le lieutenant colonel, Cdt, le régiment cite à l'ordre du régiment :
Le cavalier PHILIPPE, Hyacinthe, du 7e Cuirassiers, détaché comme éclaireur monté au 104e Territorial :
« *Ayant demandé à faire le service aux tranchées dans une escouade d'infanterie, a été blessé à la tête, le 14 janvier 1915, par un éclat d'obus. A toujours donné à tous un bel exemple de calme et de sang-froid dans l'occupation des tranchées de 1re ligne, exposées au tir violent de l'artillerie.* »
Lieutenant-colonel **TALLON**
Ordre du régiment n° 191

23 février 1916
Le lieutenant-colonel **TALLON**, Cdt le 104e régiment territorial d'infanterie, partant en permission de six jours, à la date du 24 février 1916, le commandement du régiment sera exercé pendant son absence par le Cdt **BLANDIN** de **CHALAIN**, chef du 1er bataillon.

Ancestramil

24-25 février
Rien à signaler.

26 février
Note du 4e Corps d'Armée
Les éléments ci-dessous feront mouvement dans la journée du 26 février dans les conditions suivantes :
Les éléments du 104e Territorial
D'Argers à Dampierre-sur-Auve, sauf les hommes employés à la scierie et à l'usine **MARGOT** qui coucheront dans leurs ateliers.
En conséquence, le peloton de la 6e Cie se rend d'Argers à Dommartin-la-Planchette, la Cie de mitrailleuses se rend également à Dommartin-la-Planchette.
L'E.M. et la C.H.R. se rendent à Dampierre-sur-Auve.

27-29 février
Pas de changement dans la répartition des unités.

1er-6 mars
Pas de changement dans la répartition des unités.

7 mars
Le train régimentaire s'installe à la ferme des Planches.

8 mars
Le peloton de la 6e Cie (chargé de l'entretien des routes), cantonné à Dommartin-la-Planchette va s'installer dans un baraquement à Argers.

9-12 mars
Pas de changement dans la répartition des unités.

13 mars
Ordre n° 2518 D
Grand Quartier Général n° 5077
En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la décision ministérielle n° 12285 K du 8 août 1914, le général, Cdt en chef a conféré la Médaille Militaire aux militaires dont les noms suivent :
A la date du 7 mars 1916
ANTHENE, Claude, mle 16573, sergent à la 10e Cie du 104e R.I.T.
« *Bons sous-officier, qui a fait bravement son devoir. A été blessé grièvement à son poste de combat dans la tranchée de 1re lige, le 10 novembre 1915. Perte de l'œil droit.*
La nomination ci-dessus comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.
Au Grand Quartier Général, le 7 mars 1916.
Le général, commandant en chef
Signé J. **JOFFRE**.

14 mars
Rien à signaler.

15 mars

Ancestrami

Note du 4e C.A. (en date du 13 mars)
Le peloton de la 6e Cie, du 104e Territorial qui est à la disposition du service routier sera à partir du 17 mars, employé à l'amélioration des communications entre 181 et Massiges par le moulin de Verginy.
Le capitaine, Cdt la 6e Cie, sera chargé de la direction du travail.
Le peloton et le capitaine, Cdt la Cie stationneront au moulin de Virginy à partir du 16 mars.
Le mouvement sera réglé de façon à arriver à hauteur des Cruzis à la nuit tombante. L'autre peloton de la Cie restera à 138, où il cantonnera à travailler aux abris.

16-21 mars
Pas de changement dans la répartition des unités du régiment.

22 mars
Note du 4e C.A. n° 805
La section de mitrailleuses du 104e T. détachée à la 60e Cie d'aérostiers est mise à la disposition du général Cdt la 7e division qui lui fera parvenir ses ordres.

23 mars 1916
Note de la 7e division d'infanterie n° 4733
La section de mitrailleuses visée dans la note du 4e C.A. n° 805 du 22 mars, rejoindra le 24 mars au matin La Neuville au Pont où elle sera prise en subsistance par la 8e Cie du 104e T.
Cette section de mitrailleuses est mise à la disposition du colonel Cdt la 14e brigade qui lui fera parvenir ses ordres. Il fera placer une de ses pièces à Montméroy à l'emplacement qui lui a été indiqué par le général Cdt le G.A.C.
L'autre pièce restera à La Neuville au Pont et assurera la relève tous les 8 jours de la pièce de Montrémoy.

Note de la 14e brigade n° 402
En exécution de l'ordre n0 4733 du 23 mars 1916 de ma 7e D.I.
Une pièce de la section de mitrailleuses du 104e T. est mise à la disposition de la 14e brigade, viendra s'installer à Montrémoy et sera relevée en même temps que le peloton de la 8e Cie du 104e T.
Le personnel de cette pièce s'installera pour le moment, dans les abris de l'ouvrage 12, les plus rapprochés de la route de Berzieux-Ville-sur-Tourbe et recevra sur place des ordres du Cdt de la brigade, au sujet de l'emplacement de la mitrailleuse.
La pièce dont il s'agit viendra à l'ouvrage 12, le 25 mars, avec la relève de la 8e Cie au 104e T.

Note du 4e C.A. n° 915
Le général, Cdt la 8e D.I. fera relever dans la journée du 24 mars une Cie du 111e T. la compagnie du 104e T. (la 6e) dont un peloton est à Moulin de Virginy et un peloton à la cote 138.
Cette compagnie sera dirigée sur la Neuville au pont, où elle sera mise à la disposition du général, Cdt la 7e D.I.

Note du 4e C.A. n° 920
LE Cdt **VIELJEUX** du 111e T. remplacera comme major des bivouacs le Cdt **MARNEFF** du 104e T.

24 mars

Anne Tramil

Note de la 7e division d'infanterie n° 4781
La mitrailleuse du 104e T. détachée à Montremoy rejoindra sa section à la Neuville au Pont, demain matin, 25 mars.

Ordre particulier n° 976 du 4e C.A.

I. Par suite du passage de la l14e brigade en réserve d'armée, les modifications suivantes seront apportées pour le 26 au matin.

II. La 7e D.I. disposant de : 13e brigade
2 bataillon su 104e T.
270 cavaliers fournis par le 14e Hussards
(Artillerie et Génie sans changement)

Occupera le front de la route de Ville-sur-Tourbe incluse à l'Aisne.

III. En conséquence les mouvements suivants seront exécutés :

Journée du 25

E.M. 104e T., Cie de mitrailleuses et 2e bataillon du 104e T. se rendront à La Neuville au Pont. (le remplacement des Cies des scieries devra être effectué pour cette date)

Ordre particulier de la 7e D.I. n° 4797 du 24 mars 19 heures.
Les mouvements suivants seront exécutés pour demain 25 mars :
Le colonel, Cdt le 104e T. viendra cantonner avec son état-major à La Neuville au Pont où il exercera les fonctions de Cdt d'Armes.
Mouvement du 1er bataillon : le premier bataillon fera le mouvement suivant le 25 mars :

- L'état-major du bataillon viendra à Dampierre-sur-Auve
- La 1re Cie restera sur place avec les subsistants des scieries et l'équipe des charbonniers
- La 2e Cie viendra à Dampierre-sur-Auve remplacer la 7e Cie (déchargement)
- La 3e Cie viendra à Argers et à Dampierre-sur-Auve et sera employée au service des scieries.
- La 4e Cie restera en place à Somme-Yevre.

L'équipe de la gare et l'équipe des puisatiers seront prises en subsistance par la 2e Cie ; les équipes des scieries par la 3e Cie.

25 mars 1915
Note de service de la 7e D.I. n° 4811
Le 2e bataillon du 104e T. (E.M. et 3 Cies) remplacera au bivouac est de la Charmeresse le bataillon **OLLIVIER**, du 315e R.I.
La 8e Cie du 104e T. aura un peloton à la Neuville au Pont et un peloton à Montrémoy-Malmy.

7e division d'infanterie n° 119/5
Ordre particulier à la 13e brigade et au 104e Territorial.
(2e et 3e bataillon et Cie de mitrailleuses mis à la disposition de la 7e D.I.
Outre ceux déjà prévus les mouvements ci-dessous, sont à exécuter savoir :
Journée du 26 : le 3e bataillon du 104e T. (bataillon **MEYER**) se rend dans le sous-secteur est :

2 Cies en réserve à Melzicourt
1 Cie relève la Cie B, de 42
1 Cie relève la Cie D (réserve de 42)

Ancestramil

Le commandant **MEYER** reste de sa personne à son bivouac actuel.

Journée du 27 : la Cie de mitrailleuses du 104e T. relève dans la subdivision 42, la Cie de mitrailleuse du 102e.
Relève. Chaque bataillon du 104e T. passera 2 jours en 1re ligne, 8 jours au repos pendant lesquels le 2e bataillon occupera le bivouac est de la Charmeresse (3 Cies) et le 3e bataillon le bivouac ouest de la Charmeresse (E.M. et 2 Cies) Venise (1 Cie).
Le bataillon Territorial au repos aura ½ Cie à La Neuville le Pont et ½ Cie à Montrémoy-Malmy.

25-27 mars
Les différentes unités du régiment font les mouvements prescrits par les notes ci-dessus et la répartition du régiment est la suivante le 27 mars 1916 :

Etat-major du régiment	La Neuville au Pont
Cie H.R.	La Neuville au Pont
Train régimentaire	Ferme des planches
Train de combat	La Neuville au Pont
Etat major du 1er bataillon	Dampierre-sur-Auve
1er Cie	Ferme Mondésir
2e Cie	Dampierre-sur-Auve
3e Cie	Argers et Dampierre-sur-Auve
4e Cie	Somme-Yèvre
Etat major du 2e bataillon	La Charmeresse est
5e Cie	d°
6e Cie	d°
7e Cie	d°
8e Cie	La Neuville au Pont, Montrémoy ; Morlong ?
Etat-major du 3e bataillon	La Charmeresse-ouest
9e Cie	Melzicourt (C)
10e Cie	Melzicourt (D)
11e Cie	Subdivision 42 (B)
12e Cie	Réserve de 42 (D)

27 mars
Note de service de la 7e D.I. n° 4932
Le général, Cdt la 23e brigade, donnera en temps utile les ordres nécessaires pour faire relever la Cie B, actuellement Cie active) de la subdivision Melzicourt par une des Cies territoriales de 2e ligne de cette subdivision de telle sorte qu'il y ait dans la subdivision de Melzicourt :
1e Cie active et 1 Cie territoriale en 1re ligne (Cie A : active - Cie : territoriale)
1 Cie active et 1 Cie territoriale en 2e ligne, Cies C et D.

28 mars
Le colonel a reçu la lettre élogieuse suivante :
Le général **TATIN**, Cdt la 124e division d'infanterie
A Monsieur le Colonel, Cdt le 104e Territorial :
« En exécution des prescriptions de la note n° 920 du général Cdt le 4e C.A. en date du 23 mars, le Cdt **MARNEFF** du 104e Territorial a été remplacé dans son commandement du bivouac de la cote 202 et remis à la disposition de son régiment.

Ancestramil

Le général, Cdt la 124e D.I. est heureux de pouvoir exprimer à cet officier supérieur toute sa satisfaction pour la méthode, l'activité et l'énergie qu'il a déployés dans l'exercice d'un commandement important et particulièrement délicat.
Signé : **TATIN**

Le bivouac de Melzicourt a été bombardé avec de obus de moyen calibre. Un obus ayant pénétré dans l'abri où se trouvaient les brancardiers a tué :
JOUBERT, Barthélémy, soldat brancardier, 10e Cie, mle 17594
CHAPTOIS, Jean Marie Pierre, soldat brancardier, 10e Cie, mle 15344
GRAJOUX, Jean Louis, soldat brancardier, 10e Cie, mle 17151
PETEL, Jean Marie, soldat brancardier, 9e Cie, mle 17083
TANTOT, Pierre, soldat brancardier, 9e Cie, mle 2302.
En outre, le soldat **VIAL, Benoit Joseph,** 10e Cie, mle 16960, a été blessé peu grièvement à la jambe.

29 mars 1916
Ordre particulier n° 454 du 4e C.A.
A la date du 30 mars, 182 Cie du 104e T. (actuellement employée au déchargement à Dampierre) rejoindra la 1re Cie du 104e T. à Villers en Argonne où elle sera employée d'après les ordres du général, Cdt le Génie du C.A.
Général **PUTZ**

30 mars
Ordre particulier n° 125/5 de la 7e D.I.
En exécution des prescriptions du général, Cdt le 4e C.A. ayant pour but de renforcer les travailleurs sur la ligne de couverture de l'artillerie, les mouvements suivants auront lieu demain 31 mars.
Le bataillon **MARNEFF** (E.M. et 3 Cies) du 104e T. viendra occuper le bivouac ouest de la Charmeresse, 1 Cie à Venise).
Le 104e T. ne disposera plus à l'avenir que de ce bivouac où ses deux bataillons se remplaceront après chaque relève.
Le bataillon du 104e (active) de Dampierre-sur-Auve-Dommartin-la-Planchette viendra à La Neuville au Pont.
Le bataillon **MARNEFF** du 104e T. devra avoir terminé son mouvement à 9 h.
Le colonel, Cdt le 104e T., Cdt d'Armes de La Neuville au Pont, réorganisera ce cantonnement de manière à y assurer le logement du bataillon du 104e arrivant.

31 mars
Les différentes unités du régiment occupent les divers emplacements désignés dans la note ci-dessus.

1er avril
Rien à signaler.

2 avril
Note de service de la 7e D.I. n° 5257
A partir de la prochaine relève des territoriaux, soit le 3 avril, le commandement de la subdivision 42, sera exercé par le chef de bataillon, Cdt le bataillon du 104e T de 1re ligne.
Le général, Cdt la 7e D.I.
P.O, le chef d'état-major

Ancestramil

Signé : **LEPETIT**

3 avril
Relève. Le 2e bataillon relève le 3e dans le sous-secteur Est.
La 5e Cie et la 6e Cie, remplacent à Melzicourt les 10e et 9e (D et B)
La 8e remplace la 11e (subdivision 42)
La 7e remplace la 12e (réserve de 42)
M. **MARNEFF**, chef de bataillon occupe le poste de commandement P.N. 42.
Les 9e et 11e Cies viennent occuper à la Charmeresse-ouest les emplacements des 5e et 6e Cies ; la 10e réoccupe ses anciens cantonnements à la ferme de Venise - enfin la 12e vient à La Neuville le Pont et à Montrémoy-Malmy, remplacer la 8e Cie.
Le sous-lieutenant **VACHERET**, Sylvain, Cdt la Cie (11e) est grièvement blessé à une main et à la face par l'explosion d'un détonateur ; il est évacué sur l'ambulance.

4 avril
La Cie de mitrailleuses qui était à la subdivision 42 est relevée et rentre à La Neuville le Pont.
Bombardement de La Neuville au Pont, entre 10 h et 11 h, 60 obus de 130 sont tirés sur la rive droite de l'Aisne ; quelques blessés au 102e R.I., un cheval tué au 104e T.

5-8 avril
Pas de changement dans l'emplacement des unités du régiment.

9 avril
Note du 4e C.A.
Le train régimentaire du 104e T. qui est cantonné à la Ferme des Planches viendra s'installer à Chaudefontaine, le 10 avril.

10 avril
Ordre du régiment n° 202
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
Le médecin aide-major de 1re classe **OLIVIER**, **Fernand Auguste Paul** pour le motif suivant :
« *Lors des attaque de Champagne, a spontanément porté aide aux médecins d'un régiment voisin. Pendant plus de 24 h, n'a pas cessé de prodiguer, avec le plus grand dévouement, ses soins les plus éclairés à de nombreux blessés, s'occupant en outre, malgré un violent bombardement et dans des conditions particulièrement difficiles de leur transport et de leur évacuation.* »

11 avril
4e C.A. ordre général n° 670 du 6 avril 1915
Extrait. Par ordre de l'armée, la 7e division sera mise au repos et à l'instruction en arrière de la zone du C.A.
Le front actuel du C.A. sera tenu par les 8e et 124e D.I.
L'extension vers la droite de la 8e D.I. aura lieu dans la nuit du 8 au 9, celle de la 248e brigade, vers la gauche dans la nuit du 9 au 10.
La 24e brigade relèvera la 13e dans les nuits du 8 au 9 et du 10 au 11.
Le général, Cdt la 7e D.I., conservera le commandement de son secteur actuel jusqu'au 11 à midi.
Le 104e et 111e T. passent sous les ordres du général, Cdt la 124e division.
Signé : général **PUTZ**

Ancestramil

124e D.I. Ordre particulier n° 735 - 7 avril 1916

Extrait. Par ordre du général, Cdt le 4e C.A., la 124e D.I. étendra son front à l'Est jusqu'à l'Aisne et sera relevé par la 8e D.I. dans la subdivision du Mont Têtu.

A cet effet, la 247e brigade relèvera la 13e brigade dans les nuits du 8 au 9 et du 10 au 11.

Après les mouvements terminés, la 124e D.I. occupera le secteur limite à l'Est, par l'Aisne, au sud de la Tourbe à l'Ouest par le col des Abeilles et le ravin du Médius (à la 8e D.I.), Massiges, le moulin de Virginy, le Faux col de Virginy (à l a124e D.I.) et l'ancienne limite à partir du sud de ce col.

Le général Cdt la 124e D.I. prendra le commandement de l'ensemble du secteur le 11 à midi ; il aura sous ses ordres le 104e T. et le 111e T.

Général **TATIN**

124e D.I. n° 740.

Répartition des troupes dans le secteur de la 124e D.I. à partir du 11 avril 1916.

I. Limites du secteur (voir notre n° 734)

II. Répartition en sous-secteurs :

Deux sous-secteurs de brigade séparés par la route de Cernay en Dormois à Ville-sur-Tourbe (au sous-secteur de l'Est)

A l'Ouest : 248e brigade et 111e T. sous le commandement du colonel, Cdt la 248e brigade.

P.C. à 199.

A l'Est : 247e brigade et 104e T. sous le commandement du colonel, Cdt la 247e brigade.

P.C. à 171 (route de Malmy à Berzieux)

III. Sous-secteur de l'Ouest (n'intéresse pas directement le régiment).

IV. Sous-secteur de l'Est :

1.- Subdivision Calvaire et Verger

1 bataillon du 101e

180 cavaliers du 14e Hussards

Sous le commandement du lieutenant-colonel, Cdt le 101e

P.C. Ville-sur-Tourbe

a) Subdivision Calvaire

1 bataillon actif du 101e

P.C. Calvaire (boyau F.)

b) Subdivision Verger

Cavaliers

P.C. Verger

Réserve de régiment

2 Cies sur la ligne de couverture d'artillerie Mamy-Montrémoy.

2.- Subdivisions 42 et Melzicourt

1 bataillon actif du 124e

1 bataillon territorial du 104e T.

Sous le commandement du lieutenant-colonel, Cdt le 124e

P.C. : P.N. 43

a) Subdivision 42

2 Cies actives - Cies a et c

2 Cies territoriales - Cies b et d

P.C. : P.N. 42

b) Subdivision Melzicourt

Ancestrami

2 Cies actives a et c
2 Cies territoriales Cies b et d
Sous le commandement du chef de bataillon du 124e R.I.
P.C. Melzicourt (lisière nord du bois d'Hauzy)
Réserve du régiment
2 Cies actives du 124e : aux bases canadiennes.
Réserve de brigade
2 Cies actives du 101e ligne de couverture d'artillerie Malmy - Montrémoy
2 Cies actives du 124e : bases canadiennes.

V. Occupation de la ligne de couverture d'artillerie (en cas d'attaque)
Sous-secteur ouest : (Faux col de Virginy - 199) (n'intéresse pas directement le 104e T.)
Sous-secteur est : (Montrémoy-Malmy)
2 Cies à la Charmeresse
1 Cie à Venise
½ Cie à Vienne-la-Ville
½ Cie à l'Ouvrage 17 (Montrémoy)

VI. Réserve de D.I. et de C.A.
(N'intéresse pas directement le 104e T.)

Le général, Cdt la 124e D.I.
Général **TATIN**

124e D.I. - 11 avril 1916 - n° 777 - Note sur les relèves dans le sous-secteur de l'Est. Après l'exécution des mouvements prévus par l'ordre particulier n° 734, en date du 7 avril, les relèves dans le sous-secteur de la 247e brigade, s'exécuteront dans les conditions suivantes :

I.Emplacement des éléments :
E.M. de la brigade : 171
a) Subdivision Calvaire et Verger
b) Subdivisions 42 et Melzicourt
E.M. du 124e : P.N. 43

En 1re ligne
2 Cies du 124e
2 Cies du 104e T.
1 Cie de mitrailleuses du 104e T. (jusqu'au 15 avril, 2 sections d'une Cie active de mitr.
Subdivision 42
Au demi-repos
1 bataillon du 124e
1 Cie active de mitrailleuses (jusqu'au 15 avril - 2 sections
Bases canadiennes
½ Cie du 104e T.
Vienne-la-Ville
½ Cie du 104e T.
Ouvrage 17 (Montrémoy)

Au repos
1 bataillon du 124e R.I.
1 Cie active de mitrailleuses
La Neuville au Pont

E.M. du 104e T. La Noue

Ancestramil

3 Cies du 104e T.	La Charmeresse
1 Cie mitrailleuse du 104e T	La Charmeresse
C.H.R. du 104e T.	Ferme Venise

II. Dates des relèves : les relèves auront lieu tous les 8 jours.

Première relève : bataillon de 1re ligne du 101e	nuit : 16/17
Hussards	nuit : 11/12
Bataillon de 1re ligne du 124e	nuit : 18/19
Bataillon du 104e T.	nuit : 11/12

Général TATIN

12 avril 1916

Les mouvements indiqués par les ordres et notes précédentes s'effectuent et le régiment occupe les emplacements suivants :

E.M. du régiment	La Noue
C.H.R.	Venise
Train régimentaire	Chaudefontaine
Train de combat	Venise
1er bataillon	(sans changement)
2e bataillon	
Etat-major	La Charmeresse
5e, 6e et 7e Cies	La Charmeresse
8e Cie	Montremoy et Vienne-la-Ville
3e bataillon	
Etat-major	P.N. 42
9 Cie	Subdivision de Melzicourt
10e Cie	Subdivision de Melzicourt
11e Cie	Subdivision 42
12e Cie	Subdivision 42

Les 2 Cies de mitrailleuses restent à La Neuville au Pont.

13-14 avril

Mêmes emplacements occupés.

15 avril

La 2e Cie de mitrailleuses quitte La Neuville au Pont pour aller cantonner au bivouac est de la Charmeresse. L'échelon va cantonner à La Noue.

16-17 avril

Aucun changement

18 avril

En exécution des prescriptions d'une note du colonel du 124e R.I., commandant les subdivisions 42 et Melzicourt, la 1re Cie de mitrailleuses du 104e T. relève dans la nuit du 17 au 18, la Cie de mitrailleuses de la subdivision 42. Elle abandonne La Neuville au Pont pour occuper les emplacements de la subdivision 42 pendant que son échelon va cantonner à La Noue.

19 avril

Ancestramil

Le soldat BERNICHON, Jean Marie, classe 1894, mle 015440, 9e Cie, a été blessé ce matin à la garde de Melzicourt, par éclat d'obus. Il a été évacué sur l'ambulance.

20 avril
Dans la nuit du 19 au 20, le 2e bataillon relève le 3e en 1re ligne. Les 5e et 6e Cies vont occuper les emplacements b et d de la subdivision Meelzicourt ; les 7e et 8e vont occuper les emplacements b et d de la subdivision 42.
Les 9e, 10e et 11e Cies vont cantonner à La Charmeresse ; la 12e Cie va au demi-repos à Montrémoy et Vienne-la-Ville.
Le chef de bataillon **MARNEFF** remplace le chef de bataillon **MEYER**, dans le commandement de la subdivision 42 (P.N. 42).

21 avril 1916
Ordre du régiment n° 204
Le lieutenant-colonel, Cdt le 104e T. cite à l'ordre du régiment :
Le soldat **BRUN, Francisque,** classe 1889, mle 11615, de la 7e Cie :
« *Soldat très discipliné, très courageux ; s'est particulièrement fait remarquer le 25 septembre, lors des attaques de Champagne où il a été blessé par éclat d'obus. Revenu au front à peine guéri, continue de donner à tous le meilleur exemple.* »

Bombardement du bois d'Hauzy ; un homme est tué : le soldat **MUGUET, Jean Auguste,** classe 1893, mle 14030, de la 7e Cie ; deux hommes sont blessés et évacués sur l'ambulance : le soldat **JACQUET, Jean Antoine**, classe 1893, mle 15610, de la 7e Cie et le soldat **HINGANT, François,** classe 1894, mle 16437, de la 6e Cie.

22 avril
Le soldat **LHOTE, Auguste Joseph**, 3e Cie, ci-devant soldat à la 18e Cie du 247e R.I. a été l'objet de la citation suivante :
247e régiment d'infanterie - ordre n° 339
Le lieutenant-colonel **WEILLER**, Cdt le 247e R.I. cite à l'ordre du régiment le militaire dont le nom suit :
LHOTE, Auguste Joseph, mle 15520, soldat de 2e classe, 18e Cie :
« *Excellent soldat, très brave et prêt à tous les sacrifices, s'est vaillamment conduit pendant l'attaque du 25 septembre 1915 en aidant son chef de section à rassembler ses camarades dispersés par un violent tir de barrage. Est parti ensuite le premier à l'assaut.* »
En campagne, le19 avril 1916.
Le lieutenant-colonel, Cdt le 247e d'infanterie
Signé : **WEILLER**

Le lieutenant, Cdt la 72e batterie du 11e rgt d'artillerie à pied fait connaître que :
1 Le Soldat **GUIBAL, Antoine,** du 104e T., 7e Cie, en subsistance à son unité, faisant partie d'un détachement pour l'entretien de la voie de 0.60 à la cote 180 (point K) a été tué d'un éclat d'obus, le 21 avril courant à 5 h ½.
2 Le soldat **DEBATISSE, Pierre,** du 104e T., 3e Cie, a été blessé par le même projectile et évacué.

23 avril

Ancestramil

Trois hommes de la 6e Cie ont été blessés légèrement pendant qu'ils travaillaient en 1re ligne dans la subdivision de Melzicourt, ce sont :
SOTTON, Jean Marie, mle 13939, cl 1893
URBAIN, Pierre, mle 1238, cl 1896
FARJOT, Jean, mle 14247, cls 1893.

24 - 25 avril
Rien à signaler.

26 avril
Dans la nuit du 25 au 26 avril, la 2e Cie de mitrailleuses relève la 1re Cie dans la subdivision 42, cette dernière va cantonner à la Charmeresse.

27 avril
Rien à signaler.

28 avril
Ordre général n° 690 du 4e C.A. (23 avril 1915)

I. Par ordre de l'armée, la 7e D.I. relèvera la 124e D.I. entre le 26 et le 30 avril.
II. Le général, Cdt la 7e D.I. prendra le commandement du secteur le 29 avril à partir de midi. (Q.G. à La Noue)

Général **PUTZ**

Note n° 3754 de l a124e D.I. (28 avril 1916)
L'état-major et la C.H.R. du 104e T. devront avoir évacué La Noue pour le 29, ils cantonneront à La Neuville.

29 avril
L'état-major du régiment, la C.H.R., le train de combat ont quitté hier La Noue et la ferme Venise pour occuper leurs anciens cantonnements à la Neuville au Pont.
Les échelons des Cies de mitrailleuses quittent également la Noue ; l'échelon de la 1re Cie va à la Charmeresse, l'échelon d el a2e Cie va à la ferme Venise.
Pendant la nuit du 27 au 28, le 3e bataillon avait relevé le 2e en ligne.
La 5e Cie a remplacé au demi-repos, la 12e à Montrémoy et Vienne-La-Ville.

30 avril
Ordre du régiment n+ 206
Le lieutenant-colonel, Cdt le 104e T. cite à l'ordre du régiment :
M. LEVASSEUR, Albert François, Justin, sous-lieutenant à la 4e Cie :
« *Professeur de l'Université ; au front depuis le début de la mobilisation ; n'a pas cessé un instant de donner à tous un bel exemple de toutes les vertus militaires.*
S'est tout particulièrement fait remarquer en août 1915 lors des avancées en Champagne, puis à l'attaque du 25 septembre, où par son autorité et son moral élevé, il a pu maintenir sa section pendant six heures consécutives sous un feu de barrage des plus violents. »

1er mai
Pas de changement dans les emplacements occupés.

2 mai

Ancestramil

Les deux Cies de mitrailleuses et leurs échelons s'installent à la Neuville au Pont.

3-4 mai
Relève, dans la nuit du 3 au 4, de la 1re Cie de mitrailleuses par la 2e Cie dans la subdivision 42.
Le 3 mai, vers 20 h, le sergent **CRETIN, Claude Marie,** de la 9e Cie, cl. 1895, mle 16656, a été enlevé et fait prisonnier par les Allemands, au moment où il allait faire occuper par ses hommes un petit poste de nuit. (subdivision de Melzicourt près la Tourbe).
Le caporal **VERSANNE, Jean Antoine**, de la 10e Cie, a été blessé à la jambe droite par une balle tirée des lignes allemandes (subdivision Melzicourt). Il a été évacué.

5 mai
Relève. Dans la nuit du 5 au 6 mai, le 2e bataillon relève le 3e dans les subdivisions 42 et de Melzicourt.
Le 3e bataillon va cantonner en entier à la Charmeresse, sauf la 11e Cie qui va au demi-repos à Vienne-la-Ville et Montrémoy-Malmy.
Le soldat **GUILLET, Victor**, 9e Cie, cla 1895, mle 16925 a été blessé à la tête le 5 mai, au petit poste n° 3 subdivision de Melzicourt. Il a été évacué.

6-7 mai
Pas de changement dans les emplacements.

8 mai
Le soldat **JACQUET, Jean baptiste,** cl. 1893, mle 13961, de la 5e Cie a été blessé dans la région dorsale, alors qu'il était occupé à des travaux de terrassements dans le Ravin du Trèfle (Melzicourt). Il a été évacué.
Le sergent **MICOLLIER, Jean,** de la 11e Cie, engagé volontaire pour la durée de la guerre, a été blessé à Vienne la Ville par l'éclatement d'un obus. Blessure grave : amputation de la jambe gauche.
Le soldat **DESGOUTTES, Antoine Ernest**, de la 6e Cie, a été blessé légèrement d'une éraflure de balle au bras, alors qu'il était en faction, le 7 mai, au P.C.A. de Melzicourt.

9 mai
Extrait du Journal Officiel du 5 mai 1916
Le Ministre de la Guerre, vu le décret du 13 août 1914, Arrête :
Article unique :
Sont inscrits au tableau spécial de la Légion d'honneur à compter du 4 mai 1916, les militaires de la réserve et de l'armée territoriale dont les noms suivent :
Pour officier :
Infanterie :
TALLON, Annet Marie Amable, lieutenant-colonel, Cdt le 104e régiment territorial d'Infanterie :
« *Excellent chef de corps obtenant de son régiment territorial le meilleur rendement et y entretenant le meilleur esprit. A commandé à diverses reprises avec distinction des secteurs sur le front. (a déjà reçu la Croix de Guerre).* »

10 mai
Rien à signaler

11-12 mai

Ancestrami

Dans la nuit du 11 au 12 mai, la 2e Cie de mitrailleuses relève la 1re dans la subdivision 42.

13-14 mai
Relève. Dans la nuit du 13 au 14, du 2e bataillon par le 3e dans les subdivisions 42 et Melzicourt.
La 6e Cie va au demi-repos à Vienne-la-Ville et Montrémoy-Malmy, les autres Cies du 2e bataillon vont cantonner à La Charmeresse ;
Dans la matinée du 14 mai, le train régimentaire du 104e T. quitte Chaudefontaine et vient cantonner aux baraquements des Planches.

15 mai 1916
Le lieutenant, Cdt la 72e batterie du 11e régiment d'artillerie à pied fait connaître au colonel, Cdt le 104e T. que le soldat **ROLLET, Benoit,** du 104e T. (8e Cie) en subsistance à son unité, faisant partie d'un détachement pour l'entretien de la voie de 0.60 à la cote 180 (point K) a été tué d'un éclat d'obus le 14 mai à 9 ½.

16-18 mai
Rien à signaler. Pas de modification dans les emplacements occupés.

19-20 mai
Le 19 mai, vers 23 h 30, au cours d'un bombardement sur les emplacements occupés par la 10e Cie, dans le secteur de Melzicourt, un obus est tombé sur un abri et, en éclatant, a tué ou blessé dix hommes, dont deux caporaux, tous de la 10e Cie. Ce sont :
DESIAGE, Marie, mle 015817, né à Mariols (Allier), tué.
DECORET, François, mle 16803, né à Andelaroche (Allier), tué.
FESSY, Antoine, mle 015758, né à Lay (Loire), tué
GIVRE, Michel, caporal, né à Néronde (Loire), tué.
JACQUEMOT, Joannès, soldat, mle 16927, né à Violay, tué
DEGOUTTE, Romain, mle 981, né à St-Maurice-sur-Loire (Loire), tué

Ont été blessés et évacués sur l'ambulance :
ROUPIE, Joseph Marie Victor, mle 15510
FORESTIER, François, mle 015834, mort à l'ambulance
PIN, Benoit, caporal, mle 16952, mort à l'ambulance
PASSINGE, Etienne, mle 633, mort à l'ambulance.
Dans la nuit du 19 au 20 mai, la 1re Cie de mitrailleuses, relève la 2e dans la subdivision 42.
Le 20 mai, le sergent **CHAUVEL, Emile Jean**, mle 13614, de la l10e Cie, a été blessé assez grièvement par un éclat d'obus à la main gauche. Il a été évacué sur l'ambulance.

21-22 mai
Relève. Dans la nuit du 21 au 22 mai, le 2e bataillon relève le 3e dans le service aux tranchées.
Le 3e bataillon va à la Charmeresse sauf la 10e Cie qui va au demi-repos à Vienne-la-Ville et Montrémoy-Mamy.

23 mai
Bombardement de la Neuville au Pont. Un obus tombe sur les cantonnements de la C.H.R.
Le téléphoniste **DENIS, Joseph**, qui venait d'être nommé caporal est blessé par éclat à la tête ; il a été évacué sur l'ambulance.
Le soldat **TOURNIER, Léger**, de la 9e Cie, qui se trouvait dans les cantonnements de la C.H.R. à l'instruction des fusiliers mitrailleurs a été également blessé et évacué.

Amicale Ami

24 mai
Ordre du G.Q.G. n° 2946 (19 mai 1916)
En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la décision ministérielle n° 12285 K du 8 août 1914, le général, Cdt en chef, a conféré la Médaille Militaire aux militaires dont les noms suivent :
A la date du 9 mai 1916.
MICOLLIER, Jean, mle 9400, sergent au 104e régiment d'infanterie territoriale, 11e Cie :
« *Sous-officier plein de crânerie et d'allant. Engagé volontaire à 48 ans pour la durée de la guerre, a été blessé grièvement par éclat d'obus, le 8 mai 1916, amputé de la jambe gauche.* »
La nomination ci-dessus comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.
Au Grand Quartier Général, le 19 mai 1916
Le général, Cdt en chef
Signé : **JOFFRE**

25-27 mai
Pas de changement dans les emplacements occupés.

28 mai
Dans la nuit du 27 au 28 mai 1916, la 2e Cie de mitrailleuses relève la 1re dans la subdivision 42.
Un accident est arrivé pendant les exercices de grenadiers à la Charmeresse.
Ont été blessés et évacués :
GRANGHEON, François, soldat, 11e Cie, mle 23075
LASSALLE, Philippe, soldat, 11e Cie, mle 14350
PLASSON, Benoit, sergent, 12e Cie, mle 1057.

29-30 mai
Le 2e bataillon, qui était aux tranchées est relevée dans la nuit du 29 au 30 mai par le 3e bataillon. Les 5e, 6e et 8e Cies vont à La Charmeresse, et la 7e Cie va au demi-repos à Montrémoy-Malmy et à Vienne-la-Ville.

31 mai-1-2 juin
Rien de particulier à signaler.

Le lieutenant-colonel, Cdt le 104e T cite à l'ordre du régiment :
CHAVEL, Emile, mle 13614, sergent, 10e Cie :
« *Très bon sous-officier. Blessé très grièvement à son poste de combat le 20 mai 1916.* »
GIVRE, Michel Jean Marie Joseph, mle 17233, caporal, 10e Cie :
« *Très bon et dévoué gradé. Toujours prêt pour toutes les missions ; tué le 19 mai 1916, au moment où il se préparait à accomplir sa fonction de chef de petit poste.* »
DESIAGE, Marie, mle 015817, soldat, 10e Cie :
« *Soldat dévoué, loyal et consciencieux ; remplissait très dignement les fonctions de chef d'escouade. Tué le 19 mai 1916, dans son abri en revenant du poste avancé.* »
BARNACHON, Jean Marie, mle 933, soldat, 10e Cie,
DUVAL, Eugène, mle 15418, soldat, 10e Cie :
« *Malgré le bombardement n'ont pas hésité à se porter au secours de leurs camarades blessés dans un abri au moment d'une relève de petit poste. Soldats zélés remplissant leur mission avec beaucoup de calme et de froide bravoure.* »
Lieutenant-colonel **TALLON**

Ancestramil

4-5 juin
Dans la nuit du 4 au 5, relève de la 2e Cie de mitrailleuses par la 1re dans la subdivision 42.

Ordre de la 7e D.I. n° 195, 5 juin 1916
Le général, Cdt, la 7e DI. Cite à l'ordre de la division, le militaire dont le nom suit :
PIN, Benoit, mle 16952, caporal au 104e T., 10e Cie :
« *Gradé actif, d'un sang-froid et d'une énergie particulières. Blessé très gravement à son poste de combat le 19 mai 1916 ; a fait preuve d'une énergie extraordinaire en se rendant au poste de secours en chantant l'hymne National. Décédé des suites de ses blessures*. »
Général **WEYWADA**

6 juin
Ordre du régiment n° 223
Le lieutenant-colonel **TALLON**, Cdt le 104e T. partant en permission de six jours à la date du 7 juin 1916, le commandement du régiment sera exercé, pendant son absence, par le commandant **BLANDIN de CHALAIN**, chef du 1er bataillon.

7 juin
Relève. Dans la nuit du 6 au 7 juin, du 3e bataillon par le 2e. Celui-ci va en 1re ligne aux subdivisions 42 et de Melzicourt, celui à va occuper les cantonnements de la Charmeresse, sauf la 9e Cie qui va au demi-repos à Vienne-la-Ville et Montrémoy-Malmy.

8 juin
Au cours d'un bombardement sur les premières lignes de la subdivision 42, le sous-lieutenant **MATICHARD, Jacques**, de la 8e Cie, a été tué.
Les soldats **CHERBLANC, Jean,** cl. 1894, mle 15588 et **ROCHARD, Jean,** cl. 1894, mle 15687, ont été tués également ; le soldat **MARTIN, Jean**, cl. 1894, mle 16018, emporté agonisant est mort dans la nuit ; le caporal **DUCARRE, Claude**, cl. 1895, mle 17373, a été blessé au ventre, les militaires tués ou blessé, vers 20 h, au moment où ils recevaient du sous-lieutenant **MATICHARD**, des instructions avant d'aller prendre le service de nuit dans les petits postes.
Le soldat **CLAIRET, Charles**, mle 692, de la 1re Cie de mitrailleuses, agent de liaison, a été blessé le même jour à 18 h par un éclat d'obus à la tête. Blessure légère ; non évacué.

9 juin
Le sous-lieutenant **MATICHARD, Jacques,** tué hier au soir, est inhumé au cimetière militaire de La Neuville au Pont.

10-12 juin
Mêmes emplacements occupés. Rien à signaler.

13 juin
Dans la nuit du 12 au 13 juin, la 1re Cie de mitrailleuses est relevée par la 2e dans la subdivision 42.

14-15 juin
Relève. Dans la nuit du 14 au 15, du 2e bataillon par le 3e. La 8e Cie va au demi-repos à Vienne-la-Ville et Montrémoy-Malmy, les autres Cies du bataillon vont aux bivouacs de la Charmeresse, tandis que le 3e bataillon va en 1re ligne aux subdivisions 42 et de Melzicourt.

Amicetrami

6 juin 1916
Le sergent **MICOLLIER, Jean**, 11e Cie, du 104e T. Blessé le 8 mai 1916, décoré de la médaille militaire le 19 mai, est décédé le 14 juin à l'ambulance de Vaux à Chaudefontaine.

17 juin
Le sous-lieutenant **VACHERET, Jean Baptiste**, 11e Cie du 104e T, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur avec cette citation :
« *Excellent officier, exemple vivant de discipline et de courage ; le 3 avril 1916, pour éviter tout accident à ses hommes, a voulu, avant de quitter la tranchée se charger lui-même d'une manipulation dangereuse d'explosifs. A été blessé grièvement alors qu'il venait de terminer ce travail. Perte de la vision de l'œil droit et mutilation de la main gauche*. »
Il a été décoré à l'hôpital de Chalons-sur-Marne, le 27 mai : Croix de guerre avec palme.

Message du colonel, Cdt le 102e R.I. (12 juin 1916)
Le général de division a témoigné sa satisfaction ce matin pour les résultats obtenus dans le sous-secteur par le régiment du 104e T.
Le lieutenant-colonel est heureux de transmettre ses félicitations aux officiers et militaires qui ont ainsi montré, en se donnant entièrement à leur tâche qu'ils ont compris les exigences des circonstances actuelles. Un secteur bien organisé rend à sa garnison la résistance plus sure et moins coûteuse, en même temps qu'il rend plus facile et plus rapide le passage de la défense à l'offensive.
Signé : **VICQ**

Exploitation forestière de Somme-Yèvre pour le 4e C.A.
Assurée par la 4e Cie du 104e T. depuis le 20 février 1916. Voici les résultats généraux obtenus à partir de cette date jusqu'au 31 mai 1916 :

Totaux des arbres abattus :	34 232	
Totaux des rondins :	62 345	
Dont :	12 500 de 0,95 m	sur 8 x10 cm
	35 964 de 3 m	sur 10 x15 cm
	12 920 de 3,50	sur 15 x 20 cm
	961 de 4 m	sur 20 x 30 cm
Totaux des piquets	41 322	
Dont	11 334 de 1 m	sur 6 x 8 cm
	24 284 de 1,70 m	sur 6 x 8 cm
	5 704 de 1,50 m	sur 6 x 8 cm
En plus : branchages pour masque :	561 m^3	
Perchettes téléphonique :	950	
Fagotteries contre gaz :	500	

Et autres petites commandes spéciales.

18 juin 1916
Pas de modification dans la répartition des unités du régiment.

19 juin
Le colonel cite l'ordre du régiment n° 226, les militaires dont les noms suivent :

Ancestramil

CHERBLANC, Jean, mle 15588, soldat, 8e Cie
ROCHARD, Jean, mle 15687, soldat, 8e Cie
MARTIN, Jean, mle 16018, soldat, 8e Cie :
« *Le 8 juin 1916, malgré un violent bombardement n'ont pas hésité à exécuter les ordres donnés par leur chef de section pour aller occuper les postes qui leur avaient assignés. Ont été tués par un obus au moment de leur départ.* »
DUCARRE, Claude, mle 17373, caporal, 8e Cie
« *Le 8 juin 1916, malgré un violent bombardement, n'a pas hésité à exécuter les ordres donnés par son chef de section pour aller occuper le poste qui lui avait été assigné. A été grièvement blessé par un obus au moment de son départ.* »
Lieutenant-colonel **TALLON**

20-21 juin
Relève dans la nuit du 20 au 21 juin, de la 2e Cie de mitrailleuses par la 1re dans la subdivision 42.

22-23 juin
Relève dans la nuit du 22 au 23 juin, du 3e bataillon par le 2e. Le 2e bataillon va en 1re ligne à 42 et à Melzicourt ; la 11e Cie va à Vienne-la-Ville et Montrémoy-Malmy ; les autres Cies du 3e bataillon vont au bivouac de la Charmeresse.
Le soldat **FRIMAT, Claude,** classe 1895, mle 17597, 11e Cie, a été blessé par balle le 22 juin et évacué sur l'ambulance 5/4.

24-26 juin
Aucune modification dans la répartition des unités.

27 juin
Ordre général du 4e C.A. n° 749 du 23 juin 1916
Extrait :

I. Par ordre de l'armée, la 8e division sera retirée du front et remplacé par la 7e D.I. dont le secteur sera occupé par la 124e division.

VII Les 104e et 111e T., le 4e groupe du 44e et les batteries de 80, actuellement dans le secteur de la 7e division, ainsi que le détachement fourni par le 14e Hussards passent sous les ordres du général, Cdt la 124e D.I.

VIII Les généraux, Cdts les 7e et 124e D.I. prendront le commandement de leur secteur, le 28 juin à partir de midi.

Général **PUTZ**

124e D.I. n° 1579 - Ordre pour a relève de la 7e D.I. par la 124e D.I. (24 juin 1916). Extrait.

I La 124e D.I. relèvera à partir du 26 juin les unités de la 7e D.I. occupant le secteur compris entre le Cratère et l'Aisne.

II Occupation du secteur

Q.G. de la 124e D.I.	La Noue
Sous-secteur de l'Est	248e brigade, P.C. à 171

Occupation par régiments accolés

142e	Subdivision 42 et Melzicourt
	Bases canadiennes
	La Neuville au Pont

Archestramil

53e		Subdivision Calvaire et Verger
		Montrémoy
		La Neuville au Pont
Sous-secteur de l'ouest		247e brigade, ,P.C. à 199

Occupation par régiments successifs

1 régiment en ligne	Arbres aux Vaches
(124e en premier lieu)	Pruneau
	Massiges - 138
	202
1 régiment au repos	Maffrécourt
	Braux Ste Cohière

V Le général, Cdt la 124e D.I. prendra le commandement du secteur, le 28 juin à partir de midi.
Le colonel, Cdt la 247e brigade prendra le commandement de son sous-secteur, le 27 juin à 9 h.
Le colonel, Cdt la 248e brigade prendra le commandement de son sous-secteur le 28 juin à 7 h.

VI Les 104e et 111e T., le 4e groupe du 44e et les batteries de 80, actuellement dans le secteur de la 7e D.I., ainsi que le détachement fourni par le 14e Hussards passeront sous les ordres du général, Cdt la 124e D.I. à la date du 28 juin à midi.

Général **TATIN**

28-29 juin
Relève dans la matinée du 28 au 29 juin 1915, de la 1re Cie de mitrailleuses, par la 2e dans la subdivision 42.

30 juin - 1er juillet
Le 3e bataillon relève le 2e en 1re ligne dans les subdivisions 42 et de Melzicourt.
Le 2e bataillon va aux bivouacs de la Charmeresse, sauf la 5e Cie, qui va à Montrémoy-Malmy et Vienne-la-Ville.
Ce mouvement a lieu dans la nuit du 30 juin au 1er juillet.
Un soldat allemand, sans armes, s'est présenté, le 1er juillet, vers 3 h 15, au petit poste n° 12, du sous-secteur 42, occupé par la 11e Cie. Interrogé par l'adjudant **SCHNEIDER**, il a déclaré se nommer **GLAENTZLIN Eug**. Né en 1886 à Urbis (Haut-Rhin) et appartenir au 88e régiment d'infanterie de réserve qui occuperait le bois de Ville, depuis février 1915.
Après avoir subi un interrogatoire sommaire du Cdt **MEYER**, le prisonnier a été dirigé sur le P.C. du colonel, Cdt le sous-secteur du bois d'Hauzy.

2 juillet
Ordre général n° 58 du 4e corps d'armée (30 juin 1916)
Le général, Cdt le 4e corps d'armée cite à l'ordre du corps d'armée :
MATICHARD, Jacques, mle 16652, sous-lieutenant au 104e régiment territorial d'infanterie :
« *Excellent commandant de Cie. Officier très allant ayant une haute conception de ses devoirs, malgré un violent bombardement, le 8 juin 1916, n'a pas hésité à réunir les hommes*

Ancestramil

qui devaient occuper leurs postes de combat. A été tué par un obus au moment où il mettait son détachement en marche. »

3 juillet
Emplacement des diverses unités du régiment

Etat-major du régiment	La Neuville au Pont
C.H.R.	La Neuville au Pont
Train de combat	La Neuville au Pont
Train régimentaire	Baraquements des Planches
Etat-major du 1er bataillon	Dampierre-sur-Auve
1er Cie	Ferme Mondésir (à l'est de Villers en Argonne)
2e Cie	Villers en Argonne et Dampierre-sur-Auve)
3e Cie	Argers (scieries) et Dampierre-sur-Auve
4e Cie	Somme-Yèvre
Etat-major du 2e bataillon	Bivouac de la Charmeresse
5e Cie	Vienne-la-Ville (1 peloton) et Montrémoy (1 peloton)
6e, 7e, 8e Cies	Bivouac de la Charmeresse
Etat-major du 3e bataillon	P.N. 42 (bois d'Hauzy)
9e, 10e Cies	En ligne, subdivision de Melzicourt
11e, 12e Cies	En ligne, subdivision 42.
Cie de mitrailleuses	1re à la Neuville au Pont 2e en ligne, subdivision 42.

4 juillet
Travaux du sous-secteur du Bois d'Hauzy
Le général, Cdt la 248e brigade écrit ce qui suit à la date du 1er juillet :
« Au cours de la reconnaissance effectuée dans le bois d'Hauzy avec le général de division, il a été constaté que, dans son ensemble, le système de défense de ce bois avait été judicieusement établi.
Le soin avec lequel ont été exécutés les ouvrages 1, 2, 3, 4, 5 et 5 bis par les unités du 104e T. est particulièrement satisfaisant. »
Signé **DESTENAVE**

5 juillet
Note de service de la 124e D.I.
Le lieutenant-colonel **TALLON** du 104e T. exercera le commandement du sous-secteur d'Hauzy pendant l'absence du colonel **TAHON** du 142e d'infanterie.

6-7 juillet
Relève dans la nuit du 6 au 7 juillet de la 2e Cie de mitrailleuses par la 1re dans la subdivision 42.

8-9 juillet
Le 2e bataillon relève le 3e en 1re ligne dans les subdivisions 42 et de Melzicourt. Le 3e bataillon va réoccuper les bivouacs de la Charmeresse, sauf la 10e Cie qui va à Montrémoy-Malmy et à Vienne-la-Ville.
Ce mouvement se fait dans la nuit du 8 au 9 juillet.

Ancestramil

9 juillet
Bombardement de la Neuville au Pont ; d'abord le 8 juillet au soir : pas de pertes d'hommes, dégâts matériels.
Puis bombardement plus violent le 9 juillet au soir :
Au 53e RI. 4 tués et 5 blessés
Au 104e T. 1 tué et 3 blessés.
BARDIN, Jules, 7e Cie, musicien à la C.H.R., classe 1896, tué
GIRAUD, Claude, 1re Cie, musicien à la C.H.R., classe 1894, blessé
FRAISSE, Eugène Benoit, 4e Cie, musicien à la C.H.R., classe 1891, blessé
SARRASSAT, Joseph, 5e Cie, musicien a la C.H.R., classe 1895, blessé.

10-14 juillet
Pas de modification dans la répartition des unités.
Rien à signaler.
14-15 juillet
Relève dans la nuit du 14 au 15 juillet de la 1re Cie de mitrailleuses par la 2e dans la subdivision 42.

15-16 juillet
Le 3e bataillon relève le 2e en 1re ligne dans les subdivisions 42 et Melzicourt.
La 6e Cie va au demi-repos à Vienne-la-Ville et Montrémoy-Malmy, tandis que les autres Cies du 2e bataillon vont retrouver leur bivouac de la Charmeresse. Cette relève se fait dans la nuit du 15 au 16 juillet.

17-20 juillet
Pas de changement dans la répartition des unités.

21 juillet
Ordre du régiment n° 233
Le lieutenant-colonel **TALLON**, Cdt le 104e T. partant en permission à la date du 22 juillet, le commandement du régiment sera exercé pendant son absence par le Cdt **BLANDIN de CHALAIN**, chef du 1er bataillon.

22 juillet
Relève dans la nuit du 22 au 23 de la 2e Cie de mitrailleuses par la 1re dans la subdivision 42.

23 juillet
4e C.A. ordre général n° 780

I A dater du 25 juillet, 4 h, la limite entre les 7e et 124e D.I. sera définie par la ligne ci-après :
P.P. 13 boyau Michel-boyau, D.IIA. - réduit de Touly - D 13 - Ouvrage 4 - Berzieux à la 124e D.I. = St-Hilairemont au 4e C.A. = Maffrécourt, Braux Ste Cohière, Puise et les Planches à la 124e D.I. = Dommartin la Planchette, Dampierre-sur-Aube et Voilemont au 4e C.A. = Argers, Rapécourt et Dampierre-le-Château passent au 18e C.A. = Dommartin sur Yvres et Contault-le-Maupas au 4e C.A.

II Le 104e T (E.M., 2e et 3e bataillons) sera regroupé provisoirement à Somme-Bionne et Hans (1er bataillon) à la disposition du général, Cdt le 4e C.A.

Ancestramil

IV A la date du 25 juillet, 12 h, la 124e D.I. passe sous les ordres du général, Cdt le 18e C.A.

Général **PUTZ**

Annexe à cet ordre. Mouvements à l'intérieur du C.A.
E.M. et C.H.R. du 104e T. va de La Neuville au Pont à Somme-Bionne, le 24 juillet.
Le 3e bataillon va des tranchées à Hans dans la nuit du 24 au 25 juillet.
Le 2e bataillon du 104e T. va de la Charmeresse à Somme-Brionne dans la nuit du 24 au 25 juillet.
Le T.R. du 104e T. va des Planches aux baraquements d'Orbéval, dans la nuit du 25 juillet 1916.

24 juillet
Relève dans la nuit du 23 au 24 juillet du 3e bataillon par le 2e. Pendant cette relève arrive l'ordre de mouvement ci-dessus n° 780
En conséquence c'est le 3e bataillon qui se rend à Somme-Bionne pendant que le 2e va à Hans.

26 juillet
4e C.A. Ordre particulier n° 3199

I Par ordre de l'armée, le 111e régiment territorial devra être rassemblé prêt a être enlevé le 28 juillet ;
Le 104e T. (E.M., 2e et 3e bataillons et mitrailleuses) sera mis, en échange à la disposition du général, Cdt la 7e D.I.

II Le mouvement sera exécuté de la façon suivante :

Le 27 juillet, reconnaissances par le bataillon **MARNEFF**, les officiers de son bataillon et officiers de mitrailleuses.
- Nuit du 27 au 28, relève du bataillon du 111e T. actuellement en secteur par le bataillon **MARNEFF** du 104e T. et des sections de mitrailleuses du 111e T. (Guerrier-Posch-Valmy) par celles du 104e T.
La même nuit, la Cie du 111e T. actuellement à 138 viendra à Courtémont, ainsi que les sections de mitrailleuses. Cette Cie sera remplacée à 138 par une Cie du bataillon du 104e T. de Somme-Bionne.

IV Le général, Cdt la 124e D.I. donnera des ordres de détail au Cdt du 104e T. pour l'exécution de la relève ci-dessus.

Le reste du 104e T. sera maintenu provisoirement à Somme-Bionne.
Général **PUTZ**

27 juillet
4e C.A. Ordre particulier n° 3348

I Une Cie du 3e bataillon du 104e T. se portera demain 28 juillet, de Somme-Bionne à Hans, où elle cantonnera. Mouvement terminé pour 8 heures.

Général **PUTZ**

La 10e Cie est désignée pour ce mouvement.

4e C.A. Ordre particulier n° 3365

Amerstramil

Le 34e régiment territorial devant occuper les cantonnements du 104e T. les mouvements suivants auront lieu :

a) Le 29 juillet, les éléments du 104e T. de Somme-Bionne se porteront dans la matinée à Courtémont où ils cantonneront.
b) Le 30 juillet, la Cie du 104e T. rejoindra son bataillon dans la soirée à Courtémont.

Général **PUTZ**

Ordre de mouvement pour les Cies de mitrailleuses
La 1re Cie de mitrailleuses (Lt **LUCAS**) occupera dans la nuit du 27 au 28, les postes Guenier-Pesth du 111e T. qui ont du être reconnus ce matin. La 3e section de la même Cie se placera en réserve au promontoire avec le chef de bataillon et les 2 Cies de réserve du 2e bataillon.
La 2e Cie -Lt **REMONDIN**) enverra ce soir une section à la cote 184 (au sud de la garde de Valmy) pour y remplacer une section du 111e T.
Les deux autres sections resteront provisoirement à Somme-Bionne pour le transporter ultérieurement à Courtémont avec l'état-major.

28 juillet
4e C.A. Ordre particulier n° 3178 (26-07-1916)
Extrait
A la date du 28 juillet 1916, le train régimentaire du 104e T. quittera les baraquements d'Orbéval pour se rendre au camp de Ballavoine (2 km sud de Hans)
Général **PUTZ**

Le Cdt **MARNEFF** rend compte que son bataillon (2e) a relevé le 111e T. sans incidents.
5e Cie au réduit de l'Annulaire
7e Cie au réduit du Cratère
Sous les ordres du colonel et chef de bataillon du 315e.
E.M., 6e et 8e Cie au Promontoire en réserve de brigade.

Répartition des éléments de la 4e Cie (fin juillet 1916)

Ferme des Ormes : commune de Coupeville : capitaine, médecin auxiliaire **BUREAU**
Somme-Yère : 1 sous-lieutenant, 24 gradés et hommes service de ravitaillement de la Cie
La Chapelle-Felcourt : 1 sergent, 2 caporaux, 9 hommes
Hameau de Bronne Cne **de VANAULT le CHATEL,** 1 sous-lieutenant
Le reste de la Cie avec Chasseurs Forestiers.

29- 30 juillet
Les mouvements prescrits par les ordres précédents s'opèrent sans incidents.

31 juillet
Le sergent **SAVANT, Clovis**, de la 11e Cie, récemment venu du 101e R.I. vient d'être l'objet de la citation suivante :
247e brigade d'infanterie - Ordre de la brigade n° 18, 31 juillet.
Extrait.
Le colonel, Cdt la 247e brigade d'infanterie, cite à l'ordre de la brigade :
SAVARIT, Clovis, sergent, mle 3318, C.R.2 du 101e R.I.

Ancestrami

« *Excellent sous officier ; chargé du 19 mai au 7 juin 1916 d'assurer le ravitaillement du front de Tavannes, s'est acquitté de sa mission avec intelligence et sang-froid ; a dirigé avec plein succès ses convois journaliers, malgré de très violents bombardements*. »

Emplacements des différentes unités du régiment.

	25-juil.	**28-juil.**	**30-juil.**
Etat-major	Somme-Bionne		Courtémont
C.H.R.	Somme-Bionne		Courtémont
Train Régimentaire	Orbéval	Camp de Ballavoine	
Train de combat	Somme-Bionne		Courtémont
Etat-major du 1er bataillon	Dampierre-sur-Auve		
1er Cie	Ferme de Mondésir		
2e Cie	Villers en Argonne, Dampierre-sur-Auve		
3e Cie	Argers et Dampierre-sur-Auve		
4e Cie	Voir ci-contre la répartition de cette Cie		
Etat-major du 2e bataillon	Hans	Promontoire	
5e Cie	Hans	Réduit de l'Annulaire	
6e Cie	Hans	Promontoire	
7e Cie	Hans	Réduit du Cratère	
8e Cie	Hans	Promontoire	
Etat-major du 3e bataillon	Somme-Bionne		Courtémont
9e Cie	Somme-Bionne	Cote 138	
10e Cie	Somme-Bionne	Hans	Courtémont
11e Cie	Somme-Bionne		Courtémont
12e Cie	Somme-Bionne		Courtémont
Mitrailleuses 1re Cie	Hans	Guerrier-Posth et Promontoire	
2e Cie	Somme-Bionne	S.B. et Valmy	Courtémont et Valmy

1e août
Ordre du régiment n° 235
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
DUMUR, Gérard, Jean, classe 1912, mle 5520, médecin auxiliaire, 3e bataillon :
« *A tenu une conduite exemplaire pendant les opérations des 24, 25, 26 et 27 août 1915. S'est constamment tenu aux postes les plus périlleux avec un parfait mépris du danger pour assurer des soins aux victimes d'un bombardement intense*. »
PLASSE, Claude Marie, classe 1896, mle 76, adjudant, 10e Cie
« Sous-officier zélé et consciencieux, toujours prêt pour toutes les missions ; blessé le 7 mai 1916 alors qu'il procédait à une reconnaissance des lignes ennemies ; a refusé de se rendre au poste de secours avant d'avoir exécuté sa mission. »
ROUPIE, Joseph, classe 1894, mle B. 15510, soldat, 10e Cie :
« *Excellent soldat. Le 19 mai 1916 a été blessé gravement alors que sous un bombardement il portait secours à ses camarades blessés dans un abri*. »
GIRAUD, Jean Baptiste, classe 1896, mle 1027, soldat brancardier, 11e Cie,

CARTAILLER, Emile, classe 1897, mle 2715, soldat, 11e Cie :
« *Au cours d'un bombardement de Vienne-la-Ville, le 8 mai 1916, se sont précipités au secours d'un sous-officier qui avait eu le pied emporté par un obus.* »

Le colonel, étant rentré de permission a repris à la date de ce jour, le commandement du régiment.

2 août 1916
Lettre du G.Q.G. n° 18458 du 25 juillet 1916
A
M. le général, Cdt l'armée à St-Memmie
Les 15e et 104e territoriaux d'infanterie qui comptaient respectivement 2182 et 2415 hommes seulement à la date du 11 juillet, seront amenés à deux bataillons par suppression de leur 3e bataillon.
L'excédent d'effectif troupe que présenteront ces régiments, cette opération terminée, sera versé au 111e régiment territorial.
Les officiers rendus disponibles seront affectés par vos soins dans votre armée.
Le matériel roulant en excédent sera versé à l'arrière.
P.O. l'aide-major général
Signé : **POINDRON**

4e C.A. note du 29 juillet 1916 n° 3578
La transformation du 124e Territorial sera faite sur les bases suivantes :
Les 1re et 2e Cies seront maintenues à la disposition du colonel, Cdt le Génie pour les travaux de l'arrière (scieries, exploitations forestières etc…)
Ces compagnies seront complétées à 200 hommes.

1 Avec les hommes des 3e et 4e Cies spécialistes de profession ou que leur situation de famille avaient fait affecter à des Cies de travailleurs.
2 Avec des hommes provenant du 3e bataillon.

Les 3e et 4e Cies et le 2e bataillon, complétés à 200 hommes par Cie par prélèvement sur le 3e bataillon seront mis à la disposition du général, Cdt la 7e D.I.
L'effectif en excédent sera ensuite groupé à Courtémont avec l'E.M. et la C.H.R.
Les chevaux en excédent seront versés au D.R.M. et les voitures en excédent au P.A. 4.
Toutes les opérations mentionnées ci-dessus devront être terminées pour le 5 août.

Note du commandement du Génie du 4e C.A.
31 juillet. La 1re Cie du 104e T. complétée à 200 hommes sera maintenue aux exploitations forestières de l'Argonne.
La 2e Cie, également complétée à 200 hommes, mais y compris les spécialistes actuellement à la scierie de Dampierre-sur-Auve et à la scierie d'Argers, détacherait :

– 100 travailleurs à la scierie d'Argers
– 12 hommes à Somme-Yèvre
– 30 hommes à Coupéville-Bronne
– 26 hommes à Somme-Bionne au parc du Génie pour son atelier.

Le détachement de 12 hommes à la Chapelle-Felcourt, actuellement assuré par la 4e Cie du 104e T. sera confié à un détachement du 27e T.
Ces mouvements auront lieu le 4 août.
Colonel **LEVY**

Amestram

3 août
4e C.A. note du 3 août 1916 n° 4188
(suite à la transmission n° 3578 du 29 juillet)
Afin de faciliter l'exécution des relèves et l'exercice du commandement des chefs de bataillon, les bases indiquées dans la transmission n° 3578, du 29 juillet 1916, au sujet de la transformation du 104e T. en régiment à deux bataillons sont modifiées comme suit :
Les 4e et 8e Cies de ce régiment (au lieu des 1re et 2e) seront mises à la disposition du colonel, Cdt le Génie, pour les travaux de l'arrière.
Les 1re, 2e, 3e Cies (1er bataillon) et les 5e, 6e, 7e Cies (2e bataillon) complétées à 200 hommes par Cie par prélèvement sur le 3e bataillon seront mises à la disposition du général, Cdt la 7e D.I.
Le colonel, Cdt le 104e T. s'attachera à y groupes les meilleurs cadres.
Général **PUTZ**

14 août
Mouvements du 1er bataillon

La 2e Cie remplacera les 3e et 4e Cies à la scierie d'Argers, à Somme-Yèvre et Coupéville. Ces 2 Cies viennent cantonner le 4 au soir à Dampierre-sur-Auve pour repartir le lendemain à Courtémont.
La 1re Cie reste à la ferme Mondésir ; elle est complétée conformément aux ordres indiqués sur les notes précédentes.

5 août
Les mouvements et transformations ci-dessus indiqués sont terminés ; les gradés et hommes du 3e bataillon devenus disponibles sont groupés à Dommartin-sur-Hans.

6 août
Ordres pour la relève.
La relève du 2e bataillon par le 1er aura lieu dans la nuit du 6 au 7 août.
Par suite de la nouvelle organisation du régiment, le bataillon en première ligne sera composé :
Pour le 1er bataillon :
Des 3e et 4e Cies et d'une Cie du 2e bataillon (6e)
Pour le 2e bataillon :
Des 3 autres Cie de ce bataillon (5e, 7e, 8e Cies)
Une des Cies du 1er bataillon (3e ou 4e) occupera suivant les ordres que donnera le général, Cdt la D.I. les emplacements occupés actuellement par les 5e et 7e Cies (Le Cratère et réduit de l'Annulaire).
L'autre Cie de ce bataillon, avec la 6e Cie, occuperont le Promontoire.
Une fois la relève terminée, le 2e bataillon occupera les emplacements suivants :
1er Cie à la cote 138 et 2e Cies à Courtémont.
La 2e Cie de mitrailleuses a relevé la 1re dans la nuit du 5 au 6 août.

Extrait du tableau des relèves du mois d'août de la 13e brigade
Emplacements du 104e : Annulaire, le Cratère, cote 180
Dates des relèves : 4 - 12 - 20 - 28 août.
Les dates indiquées sont celles de jours pendant lesquels commence la relève qui doit être terminée dans la nuit qui suit immédiatement ce jour.
Les relèves des Cies de mitrailleuses ont lieu la veille des relèves des bataillons.

Ancestrami

Général **FARET**

En conséquence, une fois la relève du 6 au 7 exécutée, la prochaine relève aura lieu :

Pour les Cies de mitrailleuses	Nuit du 11 au 12 août
Pour les bataillons	Nuit du 12 au 13 août

Par suite de la nouvelle organisation, la 1re Cie de mitrailleuses marchera avec le 2e bataillon, la 2e Cie de mitrailleuses marchera avec le 1er bataillon.

7 août

Le relève effectuée, comme il ses dit dans les notes précédentes les différentes unités du régiment occupent les emplacements suivants :

Etat-major du régiment et C.H.R.	Courtémont
Train régimentaire	Camp de Ballavoine
Etat-major du 1er bataillon	Cote 180
3e Cie	Réduit du Cragère et réduit de l'Ambulance
4e Cie	cote 180
6e Cie	Cote 180, Promontoire (réserve de brigade)
7e Cie	Ferme Mondésir (exploitation forestière)
5e Cie, 7e Cie, E.M du 2e bton	Courtémont
8e Cie	Cote 138
2e Cie	Scieries d'Argers, de Dampierre-sur-Yèvre, Bionne.
1re Cie de mitrailleuses	Courtémont
2e Cie	Guerrier-Posth et Promontoire.

8 août

Ordre du régiment n° 237

Le colonel cite à l'ordre du régiment :

M. FARGE, Jean, lieutenant :

« Officier énergique et très dévoué. Sur le front depuis octobre 1914, s'est dépensé sans compter ; pris sous de nombreux bombardements dans les tranchées du 1re ligne, a toujours su exercer avec autorité son commandement dans des circonstances souvent difficiles.

Lors de l'attaque de Champagne du 25 septembre 1915, a maintenu énergiquement son ascendant sur la troupe dans une partie particulièrement exposée des tranchées. »

M. GAILLEUX, Louis Charles, sous lieutenant :

« *Officier plein de mérite donnant toujours l'exemple de l'entrain et de la bonne humeur, surtout sous le bombardement. Sur le front depuis octobre 1914 s'est brillement comporté en toutes circonstances, notamment pendant l'établissement de la nouvelle parallèle devant Aubérive du 24 au 28 a out 1915.* »

M**. BADIOU, Léon Pierre**, sous-lieutenant :

« *Bon officier qui s'est bien comporté dans toutes les circonstances, sur le front depuis octobre 1914, s'est particulièrement bien conduit pendant l'attaque du bois du Luxembourg, le 16 février 1915, en prodiguant, malgré le bombardement des soins aux blessés et en assurant leur évacuation. Pendant l'attaque de Champagne du 25 septembre 1915, s'est de nouveau distingué dans les tranchées de 1re ligne.* »

TURRET, Henri Marie, adjudant-chef du 3e bataillon, mle 4518 :

Ancestramil

« *Modèle de Zèle, de dévouement et de modestie. Sur le front depuis octobre 1914, s'est distingué dans toutes les situations. S'est particulièrement fait remarquer par sa belle conduite lors de l'attaque du bois du Luxembourg, le 16 février 1915, en évacuant les blessés malgré un violent bombardement. Dans les tranchées de 1re ligne, lors de l'attaque de Champagne, du 25 septembre 1915, a assuré la liaison entre son chef de bataillon et les Cies dans des circonstances fort périlleuses.* »

TRIOULEYRE, Jean, mle 0725, maréchal des logis de cuirassiers, adjoint au chef de bataillon :
« *Sous-officier dévoué et plein d'entrain sur lequel on peut compter en toutes circonstances. Sur le front depuis le début de la guerre. Comme agent de liaison du chef de bataillon a souvent assuré son service dans des circonstances dangereuses.*
A eu une belle conduite pendant les opérations du 24 au 28 août devant Aubérive en relevant les blessés en compagnie de l'Aumônier du régiment malgré un violent bombardement. S'est également fait remarquer par sa belle conduite pendant l'attaque du Luxembourg du 16 février 1915 et l'attaque de Champagne du 25 septembre 1915. »

9 août
Pas de modification dans la répartition des unités.

10 août
Note de la 7e D.I. n° 318 S.
Extrait ; le T.R. du 104e T. se portera le 11 du camp de Balavoine à Valmy cantonnement.

11 août
Ordre du régiment n° 238

Le lieutenant-colonel, Cdt le 104e T. cite à l'ordre du régiment :
TILLIER, Jean, sous-lieutenant à la 12e Cie :
« *Très bon officier, sur le front depuis octobre 1914. S'est fait remarquer en toutes circonstances dans les tranchées de 1re ligne notamment pendant l'attaque de Champagne de septembre 1915, où il a fait preuve d'une grande énergie sous des bombardements d'obus lacrymogènes.* »

PRAS, Antoine, sous-lieutenant à la 12e Cie :
« *Officier de mérite remplissant toujours consciencieusement son devoir. Sur le front depuis octobre 1914. S'est bien comporté en toutes circonstances dans les tranchées de 1re ligne notamment pendant l'attaque de la Champagne de septembre 1915.* »

CHERPIN, Henri Jacques, mle 178, classe 1896, adjudant, 9e Cie :
« *Très bon sous-officier, très dévoué et connaissant bien son métier. Sur le front depuis octobre 1914 où il s'est distingué en de nombreuses occasions dans les tranchées de 1re ligne, en particulier pendant l'attaque de Champagne de septembre 1915.* »

BARGOIN, Gilbert, mle 62, classe 1896, adjudant, 11e Cie
« *Sous-officier de grand mérite. Sur le front depuis octobre 1914. S'est fait remarquer en maintes occasions dans les tranchées de 1re ligne, notamment pendant l'attaque du bois du Luxembourg du 16 février 1915 et l'attaque de Champagne de septembre 1915.* »

BEAUGENDRE, Gaston, mle 13576, classe 1893, adjudant, 10e Cie

Ancestrami

« *Excellent sous-officier, très dévoué, sur le front depuis janvier 1915. S'est toujours distingué dans les tranchées de 1re ligne, spécialement pendant l'attaque du bois du Luxembourg du 16 février 1915 et à deux bombardements d'obus lacrymogènes, lors de l'attaque de Champagne de septembre 1915.* »
DECHAVANNE, Claude, mle 1561, classe 1897, adjudant, 12e Cie :
« Bon sous-officier. Sur le front depuis octobre 1914. S'est fait remarquer en toutes occasions dans les tranchées de 1re ligne par son énergie et son sang-froid, en particulier pendant l'attaque du bois du Luxembourg, du 16 février 1915 et l'attaque de Champagne de septembre 1915. »

RAIMOND, Georges Octave, mle 14435, classe 1893, sergent, 11e Cie.
« *Au front depuis octobre 1914, a toujours donné l'exemple du courage et de l'entrain dans les tranchées de 1re ligne. S'est particulièrement fait remarquer en Champagne, du 24 au 28 août 1915, lors de la construction des boyaux reliant la tranchée à la parallèle de départ dans le secteur d'Auberive, où, sous un violent bombardement il a dirigé et encouragé ses travailleurs.* »

12 août
Relève dans a nuit du 11 au 12, de la 2e Cie de mitrailleuses par la 1re.

13 août
Relève dans la nuit du 12 au 13 du 1er bataillon par le 2e.
Les 5e et 7e Cies vont occuper la cote 180 ; la 8e va au cratère et à l'Annulaire.
A Courtémont viennent la 4e et 5e.
A la cote 138, la 3e.

14 août
Conformément aux instructions du général, Cdt, le 4e C.A., la 6e Cie remplacera demain 15 août, la 2e Cie dans ses emplacements.
Les spécialistes seront maintenus sur place et passent à la 6e. La 2e recevra en échange un nombre égal d'hommes de la 6e.

15 août
Par suite de la réorganisation du régiment à deux bataillons, l'encadrement du régiment est ainsi :

M. TALLON	Lieutenant-colonel, Cdt le régiment
M. PEILLON	Capitaine, officier adjoint
M. SARRAZIN	Lieutenant, porte-drapeau
M. LOUBET	Sous-lieutenant, officier chargé des détails
M. ROCHAS	Sous-lieutenant, officier d'approvisionnements
M. PAPILLIER	Lieutenant téléphoniste
M. ARTUS	Sous-lieutenant, grenadier
M. RIVIERE	Médecin major 2e classe, chef de service

Premier bataillon

M. BLANDIN de CHALAIN	Chef de bataillon
M. EYRAUD	Médecin aide-major de 2e classe

1re Cie

Ancestrami

M. EVERWYN Lieutenant, Cdt la 1re Cie
M. POURRET Sous-lieutenant
M. HUEPPELIN Sous-lieutenant
M. MARGOT Sous-lieutenant (détaché au Génie)

2e Cie
M. PETEL Capitaine, Cdt la Cie
M. SAVARY Lieutenant
M. SERVY Sous-lieutenant
M. MALBRUNOT Sous-lieutenant

3e Cie
M. MOUILLESEAUX Capitaine, Cdt la Cie
M. BONNIER Lieutenant
M. ALLAMARTINE Sous-lieutenant
M. DEMONT Sous-lieutenant

4e Cie
M. MATRAY Capitaine, Cdt la Cie
M. DECHAVANNE Sous-lieutenant
M. BEZACIER Sous-lieutenant

2e bataillon

M. MARNEFF Chef de bataillon
M. LEDY Aide-major de 2e classe

5e Cie
M. BOUE Lieutenant, Cdt la Cie
M. PAYANT Sous-lieutenant
M. VALANSANT Sous-lieutenant
M. MILLET Sous-lieutenant (fusil mitrailleur)

6e Cie
M. MENTEUR Capitaine, Cdt la Cie
M. GOUTTEBARON Sous-lieutenant
M. CHALUMET Sous-lieutenant

7e Cie
M. PIVOT Capitaine, Cdt la Cie
M. FARGE Lieutenant
M. MICHARD Sous-lieutenant
M. GARNIER DE LABAREYRE Lieutenant

8e Cie
M. VIVOT Capitaine, Cdt le Cie
M. BOUDET Lieutenant
M. DUCROS Sous-lieutenant

Mitrailleuses

Ancestramil

1re Cie
M. LUCAS Lieutenant, Cdt la Cie
M. CHEVALIER Sous-lieutenant

2e Cie
M. REMONDIN Lieutenant, Cdt la Cie
M. GAUTHIER Sous-lieutenant

16 août
Note de service de la 4e Armée n° 5829 (11 août 1916)
Les réseaux pliants imaginés par le lieutenant **MARGOT** sont très bien établis et semblent pouvoir rendre les plus grands services aux troupes de 1re ligne.
En vue de faire connaître aux autres unités de l'armée les dispositifs en question et leur permettre de l'employer s'ils le jugent utile, le général, Cdt le 4e C.A. voudra bien faire adresser aux Parc du Génie des 18e, 9e et 5e C.A. et du groupement Ouest, ainsi qu'à la D.E.S. des exemplaires en vrai grandeur de ces réseaux ainsi qu'une notice explicative succincte relative à leur construction.

17 août
4e C.A. Ordre général n° 806 du 15 août 1916
Extrait
Par ordre de l'armée, la 7e D.I. sera relevée par la 124e et mise en réserve de G.A.C.
Le 104e T. passe sous les ordres du général, Cdt la 124e D.I.
Le général, Cdt la 124e D.I. prendra le commandement du secteur, le 19 août à midi.
Général **PUTZ**

18 août
Pas de modification dans la répartition des unités.

19-20 août
Relève dans la nuit du 19 au 20 août de la 1re Cie de mitrailleuses par la 2e (Guerrier-Posth et Promontoire).

20-21 août
Relève dans la nuit du 20 au 21 août du 2e bataillon par le 1er (la 2e et la 3e Cies vont à la cote 180, la 4e va au cratère et l'Annulaire).
La 7e Cie va à la cote 138 et les 5e et 8e à Courtémont.

21-24 août
Rien à signaler. Pas de changement dans la répartition des unités du régiment.

25 août
Ordre du régiment n° 239
Le lieutenant-colonel, Cdt le 104e T. cite à l'ordre du régiment :
GOUTTEBARON, Jean Marie Baptiste, sous-lieutenant, 6e Cie
ALAMARTINE, Claude, sous-lieutenant, 3e Cie :
« *Excellents officiers ; au front depuis le début. Ont dirigé les travaux de l'avancée de 1re ligne dans les nuits des 24 au 26 août 1915, dans le secteur d'Auberive, et ont occupé pendant cette même période les tranchées non terminées et soumises à un bombardement violent, en maintenant par leur énergie les hommes à leur poste de combat.* »

Ancestrami

SERVY, Ernest, sous-lieutenant, 2e Cie
« *Excellent officier, au front depuis le début ; a dirigé tous les travaux d'organisation du secteur de Villers-Franqueux ; s'est particulièrement distingué pendant la nuit du 8 au 9 janvier 1915, où il a fait établir une tranchée avancée au saillant de Villers-Franqueux dans des conditions difficiles et sous le feu violent de l'ennemi*. »

CHALUMET, Auguste Irénée, sous-lieutenant, 5e Cie :
« *Officier très allant qui s'est toujours offert pour toutes les missions périlleuses. Le 7 octobre 1915, sous un bombardement d'obus de gros calibre n'a pas hésité à se porter en avant pour aider au rassemblement du bataillon qui partait occuper ses emplacements de combat*. »

DUCROS, Louis Marius, sous-lieutenant, 8e Cie :
« *Depuis 21 mois au front, s'est toujours fait remarquer par son activité. Le 25 septembre 1915, recevant l'ordre de se porter en avant, et le boyau à suivre étant obstrué par l'effet du bombardement, a entraîné sa section en terrain découvert malgré un feu intense de mousqueterie*. »

KAEPPELIN, Vincent Louis Joseph, sous-lieutenant, 1re Cie :
« *Excellent officier, a assuré la liaison pendant les attaques de Champagne (sept. 1915) avec un dévouement et un allant remarquables, particulièrement pendant les journées du 23 au 28 septembre 1915, où le bombardement dans cette région était d'une violence extrême. Au front depuis le début.* »

VALANSANT, Vital, sous-lieutenant, 5e Cie :
« *Excellent officier. Très énergique. Au front depuis octobre 1914. A établi pendant la nuit du 25 au 26 mai 1916, au bois d'Hauzy un petit poste avancé dans des conditions particulièrement délicates et sous le feu de la mousqueterie allemande*. »

26 août
4e armée n° 580
Procès verbal de dissolution du 3e bataillon du 104e régiment territorial d'infanterie.
L'an mil neuf cent seize, le cinq août,
Nous, **PUTZ**, général de division, Cdt le 4e corps d'armée,
RICHELOT, sous-intendant militaire de 3e classe, chargé de la sous-intendance du Quartier général du 4e C.A.,
Vu l'article 1er de l'instruction du 20 mars 1916 sur l'administration des corps de troupe,
Vu l'ordre du général en chef en date du 25 juillet 1916, sous le n° 18458, prescrivant de dissoudre le 3e bataillon avons procédé aux opérations de dissolution ci-dessus.

1.- TABLEAU NOMINATIF DES OFFICIERS AVEC INDICATION DE LA NOUVELLE DESTINATION

M. MEYER	Chef de bataillon	passe au 141e T.
M. VABRE	Capitaine	passe à la disposition du général, Cdt la 2e A.
M. DEVELEY	Lieutenant	passe à la disposition du général, Cdt la 2e A.
BADIOU	Sous-lieutenant	passe au 317e régiment d'infanterie
FOREST	Sous-lieutenant	« « « « « « « « « «
MARIDET	Sous-lieutenant	« « « « « « « « « «
PAILLEUX	Sous-lieutenant	« « « « « « « « « «
PRAS	Sous-lieutenant	« « « « « « « « « «

TILLIER	Sous-lieutenant	« « « « « « « « « «
ATGER	Aide-major 1re classe	passe au 209e Territorial d'infanterie
AUBOYER	Lieutenant	évacué zone des armées, disponible

2.- **DESTINATION DONNEE AUX HOMMES DE TROUPE**

a) Restent affectés au 104e pour compléter les effectifs :

1 adjudant-chef
2 sergents-majors
10 sergents
1 caporal fourrier
15 caporaux
365 soldats
Total : 394 militaires

b) Passent au 111e Territorial
8 adjudants
2 sergents-majors
3 sergents-fourriers
27 sergents
3 caporaux-fourriers
50 caporaux
229 soldats
Total : 394 + 322 = 716 hommes

3.- **DESTINATION DONNEE AUX CHEVAUX**

a) 7 chevaux de selle ont été versés au D.R.M. du 4e C.A.
b) 20 chevaux de trait ont été versés au D.R.M. du 4e C.A.

4.- **SITUATION DE LA CAISSE**

Les compagnies du 3e bataillon ne s'administrant pas séparément n'ont pas de caisse.

5.- **EXISTANTS EN MAGASIN**

Les compagnies ne s'administrant pas séparément n'ont pas de magasin. Les effets et armes seront passés soit sur factures, soit sur bulletin de passage au nouveau corps ou aux nouvelles unités.

6.- **DATE A LAQUELLE LES PRESTATIONS EN DENIERS ET EN NATURE CESSERONT D'ETRE ALLOUEES AUX UNITES** :

A la date du 6 août. Toutefois, les dites prestations ont été assurées par les soins du 104e T jusqu'au 13 août inclus.

7.- **SITUATION DES FONDS DE L'ORDINAIRE ET DESTINATION A LEUR DONNER**

Le boni total des compagnies du 3e bataillon s'élève au 5 août 1916 à onze mille quarante cinq francs trente huit centimes 11 045, 38 frs.
Sur cette somme trois mille deux cent vingt francs sont adressés au 111e T. 3 220.00 frs.
La somme de sept mille huit cent vingt cinq francs 38 centimes, sera répartie entre les Cies du 104e T. au prorata des hommes reçus : 7825,38.
Fait et clos aux armées les jour et mois et an que dessus.
Signé **RICHELOT**

Ancestramil

Approuvé
Le général, Cdt le 4e C.A.
Signé **PUTZ**

27-28 août
Relève dans la nuit du 27 au 28 août de la 2e Cie de mitrailleuses par la 1re à Guerrier-Postch et au Promontoire.

28-29 août
Relève, dans la nuit du 28 août 29 du 1er bataillon par le 2e.
Au Cratère et à l'Annulaire, la 5e Cie.
A la cote 180, les 7e et 8e Cies
A la cote 138, la 4e Cie
A Courtemont, les 2e et 3e Cies.

28 août
Ordre du régiment n° 240 du 28 août 1916
Le lieutenant-colonel, Cdt le 104e T. cite à l'ordre du régiment :

BLETTERY, Etienne, adjudant, 6e Cie, classe 1897, mle 1559 :
« *Au corps depuis la mobilisation. A toujours été un bel exemple pour sa section. Le 1er mai 1916, malgré un violent bombardement, s'est porté personnellement au secours des blessés et aidé lui-même à leur transport au poste de secours.* »

VIVIERE, Jean Louis, sergent, 7e Cie, classe 1898, mle 3187 :
« *Au corps depuis la mobilisation. Sous-officier pionnier qui, en maintes circonstances, a commandé son équipe avec grande autorité sous le canon ou les feux de mousqueterie*. »

ROYER, Antoine, sergent, 5e Cie, classe 1897, mle 1667.
« *Très bon sous-officier, plein d'entrain. Au front depuis octobre 1914. Le 26 avril 1916, étant chef de petit poste, et ayant reçu l'ordre d'aller recueillir des renseignements sur l'ennemi, s'est acquitté de cette mission avec beaucoup de précision.* »

CROUZIER, Jean, sergent, 8e Cie, classe 1895, mle 16569 :
« *Bon sous-officier. Le 27 septembre 1915, chargé de ramasser le matériel en avant des tranchées, s'est proposé pour continuer ce travail au-delà de la limite fixée, malgré les balles et les obus qui tombaient autour de lui.* »

DUBOST, Hippolyte, soldat cycliste, 5e Cie, classe 1896, mle 1115 :
« *Excellent soldat très courageux ; en septembre et octobre 1915 a assuré pendant 9 jours et plusieurs fois par jour la transmission des ordres sur une route violemment bombardée, refusant de prendre les boyaux pour que la transmission fut plus rapide.* »

MEILLER, Claude, sergent, 5e Cie, classe 1895, mle 17495 :
« *Sous-officier dévoué et très courageux. Dans la nuit du 22 au 13 avril 1916, a porté en avant, suivant les ordres reçus, et malgré le tir des mitrailleuses le petit poste qu'il occupait.* »

Ordre du régiment n° 241 du 28 août 1916
Le lieutenant-colonel, Cdt le 104e T. cite à l'ordre du régiment :

Ancestramil

M. AUBOYET, Philibert François, lieutenant :
« *Exempt de toute obligation militaire comme Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, a demandé à reprendre du service à la mobilisation.*
Malgré la cinquantaine et malgré les fatigues laissées par une longue maladie, a tout fait pour rejoindre le front.
Il a donné l'exemple d'une énergie, d'une abnégation et d'un courage remarquables. Lors d'un bombardement sur les gabionnades du bois d'Hauzy, le 7 juillet 1915, a fait preuve d'une grande autorité en prenant toutes les mesures nécessaires pour protéger ses hommes. »

30 août - 2 septembre
Pas de modification dans la répartition des unités. Rien à signaler ;

2 septembre
Ordre particulier n° 7681 du 4e C.A. du 3 septembre 1916)
Extrait.
A partir du 3 septembre 1916, la répartition du 104e T. sera la suivante :
1 bataillon (E.M. et 3e Cies) actuellement au Promontoire et au Cratère (dont 1 Cie au repos)
2 Cies de mitrailleuses actuellement dans la zone de la 124e à Courtémont.
A la disposition de la 8e DI.
1 bataillon (E.M. et 3e Cies) actuellement à Courtémont et à 138 (dont un Cie au repos)

Les Cies du 104e T., attribuées aux scieries et travaux divers, conservent les mêmes affectations.
A la même date du 5 septembre, l'E.M. et la C.H.R. du 104e T. viennent s'installer à Somme-Tourbe.
Général **PUTZ**

4 septembre
Note de la 8e D.I. n°124/op
En exécution de l'ordre particulier n° 7681 du 3 septembre 1916, du 4e C.A. le bataillon du 104e mis à la disposition de la 8e D.I. occupera les emplacements suivants :
Etat-major et 2 Cies relèveront au Marson, l'état-major et les 2 Cie du 1er bataillon du 34e T. qui s'y trouve actuellement et prendront les consignes des unités relevées.
La Cie au repos du bataillon du 104e T. ira cantonner au camp U, sortie nord de Somme-Tourbe, camp dont elle aura la garde.
Général **d'INFREVILLE**

5 septembre
Note de la 8e D.I. n° 127/op
Extrait.
Comme suite à la note n° 124/op du 4 septembre, de la 8e D.I. et par décision du même jour du 4e C.A.
L'état-major du 1er bataillon et les 2 Cies du 104e T. relèveront le 6 septembre, l'état-major et les 2 Cies du 34e T. actuellement au camp de Marson.

6 septembre
L'état-major du 1er bataillon et les 2e et 3e Cies quittent Courtémont pour aller au camp de Marson. La 4e Cie quitte la cote 138 et va cantonner au camp U au nord de Somme-Tourbe.
La 7e Cie relève la 5e au Cratère et à l'Annulaire.

Ancestramil

7 septembre
Extrait de l'ordre général de la 124e D.I. (relatif aux diverses relèves et intéressant le 2e bataillon (Cdt **MARNEFF**) et les Cies de mitrailleuses.
Nuit du 7 au 8 septembre : la Cie du 104e T. au cratère et à l'Annulaire, sera relevée par une Cie du 414e et ira cantonner au camp de Laffargue, ravin des Pins (7e Cie).
Nuit du 8 au 9 septembre : la Cie de mitrailleuses du 104e T. (1re Cie) au repos à Courtémont relève :
2 section su 34e T. dans le secteur du 317e
1 section du 104e T. au Promontoire.
La section de la 2e Cie de mitrailleuses du 104e T. relevée au Promontoire, ira cantonner au camp de Laffargue.
Nuit du 10 au 11 septembre : les 2 sections de la 2e Cie de mitrailleuses du 104e T. en position à l'Arbre aux Vaches, vont cantonner au camp Laffargue.
L'état-major du 2e bataillon et les 2 Cies du 104e T. qui sont au Promontoire (cote 180) restent en place (8e et 5e Cies).

8 septembre
Ordre du régiment n° 243
Le colonel cite à l'ordre du régiment :

CHARLIER, Pierre, soldat, 6e Cie, classe 1894, mle 15036 :
« *Sur le front depuis octobre 1914. Bon soldat, très courageux ; a été blessé le 19 novembre 1915, étant au travail en avant des tranchées.* »

CHAMPALLE, Claude, caporal, 7e Cie, classe 1896, mle 139 :
« Excellent gradé. A été grièvement blessé le 31 janvier 1915 en portant son escouade en avant. »

POIROT, Emile Joseph, sergent, 5e Cie, classe 1894, mle 15062 :
« *Excellent sous-officier. Dans la nuit du 26-27 avril 1916, s'est acquitté très courageusement de l'organisation d'un petit poste avancé sous le feu de l'ennemi.* »

THORAL, Francisque, classe 1894, mle 15611

PETOT, Jean, classe 1893, mle 13978
Soldats 8e Cie
« Au front depuis octobre 1914. Se sont toujours distingués par leur courage et leur sang froid sous divers bombardements et notamment les 25 septembre 1915 et 8 juin 1916. »

DUMONT, Laurent, classe 1896, mle 703

MATHO, Edouard, classe 1892, mle 15422,
Soldats à la 5e Cie
« *Bons soldats toujours volontaires pour toutes les missions périlleuses. Dans les nuits de 26 et 27 avril 1916, ont contribué grandement à l'organisation d'un petit poste avancé sous le feu de l'ennemi.* »

Ancestrami

ROBIN, Louis, sergent-fourrier, C.H.R., classe 1896, mle 73 :
« Excellent sous-officier, toujours prêt à se dévouer. Le 23 mai 1916, pendant un violent bombardement, deux obus étant tombés dans le cantonnement occupé par une section de la Cie, a montré un réel mépris du danger en se portant au secours des blessés et en assurant leurs transport à l'infirmerie malgré les dangers d'exécution de cette mission. »

9 septembre 1916
Ordre de la 124e D.I. n° 81
Le général, Cdt la 124e D.I. cite à l'ordre de la division :
ROUX, Gaston Henri, classe 1893, mle 14953, soldat à la 1re Cie de mitrailleuses, du 104e T.
« *Etant de garde comme G.V.C. sur la ligne ferrée de Grand Pré, le 2 septembre 1914, voyant arriver des détachements ennemis du côté de Beaurepaire a eu l'intelligence et la présence d'esprit d'avertir toutes les unités françaises voisine.*
Au lieu de chercher à retrouver sa famille qui se trouvait à proximité, vint immédiatement se mettre à la disposition des autorités militaires. N'a pas cessé depuis de donner à tous, malgré ses vives appréhensions, l'exemple d'un moral des plus élevés et d'un courage à toute épreuve. »
Général **TATIN**

10-11 septembre
Par suite des mouvements prescrits par les ordres et notes dont ci-avant des extraits, les différentes unités du régiment occupent le 11 septembre, les emplacements suivants :

Etat-major du régiment	Somme-Tourbe
C.H.R.	Somme-Tourbe
Train de combat	Somme-Tourbe
Train régimentaire	Sans changement (Vamy)
E.M. du 1er bataillon	Camp de Marson
1re Cie	Sans changement (scieries de Mondésir, etc)
2e Cie	Camp de Marson
3e Cie	Camp de Marson
4e Cie	Camp U, au nord de Somme-Tourbe
E.M. du 2e bataillon	Cote 180 (Promontoire)
5e Cie	Cote 180 (Promontoire)
6e Cie	Sans changement (scieries d'Argers, Mentarah etc…
7e Cie	Ravin des Pins, (camp Laffargue)
8e Cie	Cote 180 (Promontoire)
1re Cie de mitrailleuses	1 section à la cote 180
	2 sections à l'ouvrage Pocquereau
	(Sud de Maisons de Champagne)
2e Cie de mitrailleuses	Ravin des Pins (camp Laffargue)

12 septembre
Ordre du régiment n° 245
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
M. PETEL, Victor Auguste, capitaine, Cdt la 2e Cie :
« *A assuré pendant 17 mois, d'une façon parfaite le ravitaillement en se distinguant tout particulièrement pendant la période de novembre 1914 à juin 1915, où le 104e T. dans le secteur de Villers-Franqueux est resté sous le canon du fort de Brimont.*

Ancestrami

Excellent commandant de compagnie ; a montré dans toutes les circonstances les plus belles qualités de calme d'autorité et de courage, notamment le 19 mai 1916, pendant le bombardement de la Sapinière du bois d'Hausy.

13 septembre
Le train régimentaire du 104e T. reçoit l'ordre de quitter Valmy pour le camp à l'ouest de Somme-Tourbe.

14-15 septembre
Dans la nuit du 14 au 15 septembre, la 2e Cie de mitrailleuses va relever la 1re ; celle-ci va au camp Laffargue, (ravin des Pins) remplacer celle-là.

15-16 septembre
La 7e Cie relève la 5e dans la nuit du 15 au 16.
La 7e va donc à la cote 180 et la 5e au Ravins des Pins (camp Laffargue).

Ordre du régiment n° 246 du 15 septembre 1916
Le colonel cite à l'ordre du régiment :
THERRE, Jean Marie, sergent, 6e Cie, classe 1893, mle 13578 :
« *Très bon sous-officier qui a donné le meilleur exemple dans des circonstances particulièrement délicates lors des avancées de Champagne, le 25 et 26 août 1915.* »

CHIGNIER, Jean Joseph, soldat, 8e Cie, clase 1893, mle 13998 :
« Au front depuis octobre 1914 ; est toujours volontaire pour les patrouilles et les missions périlleuses. Le 8 juin a grandement contribué sous le feu de l'ennemi à l'organisation des petits postes avancés. »

BARDONNET, Jacques, soldat, 8e Cie, classe 1893, mle 14494 :
« *Au front depuis octobre 1914. S'est toujours distingué par son courage sous divers bombardements. Le 8 juin 1916, a grandement contribué à l'organisation sous le feu de l'ennemi, d'un petit poste avancé.* »

BABE, Jean Baptiste, caporal, 7e Cie, classe 1897, mle 2471 :
« *Au front depuis octobre 1914. S'est toujours montré d'un dévouement à toute épreuve. Les 2 et 3 octobre 1915, sous des bombardements intenses, a toujours assuré le ravitaillement de la compagnie.* »

COIN, Jean, caporal, 5e Cie, classe 1894, mle 15622.
« *Au front depuis 1914. A donné maintes preuves de dévouement. Toujours volontaire pour les missions périlleuses. En patrouille, le 1er mai 1916, malgré une vive fusillade, a réussi à accomplir la mission donnée et a rapporté des renseignements précieux.* »

CHABOT, Agnan, soldat, 5e Cie, classe 1895, mle 17036 :
« *Au front depuis octobre 1914. A donné maintes preuves de dévouement. Toujours volontaire pour les missions périlleuses. En patrouille le 1er mai 1916, malgré une vive fusillade, a secondé intelligemment son caporal dans l'accomplissement de sa mission.* »

MATHIEU, Alexis, sergent, 5e Cie, classe 1896, mle 1342
« *Excellent sous-officier. Au front depuis octobre 1914. Les 24, 25, 26 septembre 1915, comme agent de liaison, a assuré son service dans les conditions les plus difficiles.* »

Ancestramil

POTHIER, Jean, soldat, 7e Cie, classe 1894, mle 15623 :
« *Bon soldat dévoué et courageux, pionnier de la Cie ; s'est toujours distingué par son entrain dans l'exécution des travaux en avant des tranchées et en particulier les 10 et 11 juin 1916 dans l'organisation des petits postes avancées.* »

DENIS, Joseph, caporal téléphoniste à la Cie C.H.R., classe 1894, mle 16058 :
« *Au front depuis la mobilisation. Dévoué et consciencieux. Le 23 mai 1916, pendant un bombardement violent, a été blessé sérieusement ne voulant pas entrer dans un abri avant que tous les hommes de son escouade n'y soient descendus*. »

CHEVALIER, Pierre, musicien à la C.H.R., classe 1896, mle 548 :
« *Soldat discipliné et dévoué. Le 23 mai 1916, pendant un bombardement violent, deux obus étant tombés dans une grange occupée par une section de sa Cie a montré un réel mépris du danger en sortant de l'abri où il était réfugié pour se porter au secours de ses camarades et assurer leur transport à l'infirmerie du cantonnement malgré la continuation du bombardement.* »

17-19 septembre
Pas de modifications dans la répartition des unités.

20 septembre
Note de la 124e D.I. n° 2782
Extrait.
La Cie du 104e T. chargée de tenir la partie ouest de la ligne de couverture de l'artillerie sera installée le 21 septembre, partie à l'ouvrage de Marson, partie dans les abris de la tranchée Tu et du boyau C 9 bis.

21 septembre
La 7e Cie quitte la cote 180 pour exécuter le mouvement indiqué dans la note ci-dessus : 1 peloton va au réduit du Marson, une section dans les abris de la tranchée U ; ½ section dans les abris du boyau C 9 bis et 182 section dans les abris du buisson fendu n° 2.

22 septembre
Pas de mouvement. Rien à signaler.

23 septembre
La 4e Cie, quitte le camp U à l'ouest de Somme-Tourbe, pour aller remplacer la 2e Cie au camp du Marson.

24 septembre
Dans la nuit du 23 au 24 septembre, les 5e et 8e Cies se relèvent à la cote 180.

26-27 septembre
La 1re Cie de mitrailleuses, relève dans la nuit du 26 au 27, la 2e Cie de mitrailleuses aux tranchées.
A l'ouvrage Pocquereau 2 sections (1re Cie)

Ancestramil

A la cote 180 1 section (1re Cie)
Au Ravin des Pins La 2e Cie et les échelons.
Le soldat, **RECORBET, Pierre,** de la 5e Cie, classe 1895, mle 17009, a été blessé par plusieurs éclats d'obus, à l'avant-bras gauche et à la cuisse gauche. Ce militaire était à ce moment (5 h 30) occupé, à la cote 180, point K, à des travaux de déchargement du matériel du Génie.

28-29 septembre
Aucun changement dans la situation des unités du régiment.

30 septembre
Extrait de l'ordre général de la 124e D.I. n° 2910 du 30 septembre 1916
La Cie de mitrailleuses du bataillon de l'Index sera relevée dans la nuit du 1er au 2 octobre par la Cie de mitrailleuses du 104e T. (3 sections), actuellement en 2e ligne à l'ouvrage Pocquereau et à 180.
Les 2 sections de Pocquereau ne seront pas remplacées.
La section de 180 sera remplacée par une section détachée de la Cie de mitrailleuses du camp Laffargue.

Extrait de l'ordre particulier de la 247e brigade n° 5912 du 30 septembre 1916.
En exécution de l'ordre général n° 2910 de la 124e D.I., en date du 30 septembre 1916, la Cie de mitrailleuses (3 sections) actuellement en 2e ligne, à l'ouvrage Pocquereau et à 180, relèvera, dans la nuit du 1er au 2 octobre, la Cie de mitrailleuses du bataillon de l'Index en position à la Verrue (pièces n° 9, 10, 11, 12, 23, 24).
La position de la 4e section installée à la tranchée Renou, ne sera pas occupée.

1er-2 octobre
Dans la nuit du 1er au 2 octobre, la 1re Cie de mitrailleuses occupe les emplacements qui lui sont désignés au réduit de la Verrue : une section de la 2e Cie de mitrailleuses au repos au camp Laffargue va au Promontoire (cote 180).
Dans la même nuit, la 7e Cie est relevée par la 8e.
La 8e Cie va aux ouvrages du Marson et la 7e va bivouaquer au camp Laffargue.

2 octobre
Dans la soirée du 2, la 8e Cie quitte le réduit du Marson, pour occuper de nouveaux emplacements en réserve de la 16e brigade. Le bivouac désigné est situé sur la route de 180 à Mesnil-les-Hurlus, à l'ouest de la ferme de Beauséjour.

Note de la 124e D.I. n° 2937 du 2 octobre 1916.
La Cie du 104e T. et la Cie de mitrailleuses en repos au camp Laffargue, évacueront ce camp le 3 octobre avant 23 h et iront cantonner aux abris de la cote 180.

3 octobre
Dans la soirée du 3 octobre, et conformément aux ordres de la note ci-dessus, la 7e Cie et les 2 sections de la 2e Cie de mitrailleuses au repos, quittent le camp Laffargue pour aller cantonner à la cote 1780 (Promontoire).
Les échelons des deux Cies de mitrailleuses et le train de combat du 2e bataillon restent au camp Laffargue. (Ravin des Pins)

4 octobre

Ancestramil

La 4e Cie quitte ses emplacements au camp du Marson, pour occuper les Ouvrages Quentin et du réduit de Marson conformément aux ordres du colonel, Cdt la 15e brigade.

5 octobre
Note de la brigade n° 3426/op.
La Cie territoriale (7e Cie) mise aux ordres du 115e R.I. prendra provisoirement les emplacements :
Bois Jaune - Réduit des Loups.
Elle occupera ses emplacements le 5 octobre.

Note de la 16e brigade n° 3427/op.
Extrait.
Demain 6 octobre à 11 h, le Cdt de la 2e Cie de mitrailleuses du 104e avec ses agents de liaison prendra contact au Bois Jaune, avec le Cdt de la 60e Cie de mitrailleuses de position.
La 2e Cie de mitrailleuses du 104e T. sera rendue au Mesnil à 13 h.
L'échelon de combat de la Cie de mitrailleuses du 104e se rendra le 6 au camp Duchaussoy.

6 octobre
Ote de la 8e division n° 308/op.
Par ordre particulier n° 1636 du 3 octobre, du 4e C.A., 2 bataillons du 104e T. et 1 Cie de mitrailleuses du 104e T. seront mis à la disposition de la 8e D.I.
Ces unités reçoivent les affectations suivantes :

1er bataillon	P.C. Marson	2 Cies à la 15e brigade
		1 Cie à Camp U (repos)
2e bataillon	Q.G. Ravin des Pins	2 Cies à la 16e brigade
		1 Cie Ravin des Pins (repos)

1 Cie de mitrailleuses (34e T.) 15e brigade (échelon à Duchaussoy)
1 Cie de mitrailleuses (104e T.) 16 brigade (échelon au Ravin des Pins en raison du manque de place à Duchaussoy).
Le chef du 1er bataillon, conserve le commandement du Marson.
Le chef du 2e bataillon, aura le commandement du Ravin des Pins.
Suivant les ordres reçus, la 7e Cie quitte le Promontoire, et va :
1er peloton à l'Ouvrage du Réduit des Loups
2e peloton au Bois Jaune.
Le bataillon de l a2e Cie de mitrailleuses rend compte que les 3 sections de la Cie qui étaient au Promontoire (cote 180) ont fait mouvement pour aller prendre position au Réduit du Bois Jaune (Le Mesnil).
Une section occupe le Réduit des Loups ; une le Réduit du Bois Jaune, une le poste Lepart.

7 octobre 1916
La 5e Cie quitte la cote 180 pour venir bivouaquer au camp Laffargue. L'état-major du 2e bataillon exécute le même mouvement.
La 1re Cie de mitrailleuses a été relevée dans la nuit du 6 au 7, au sous-secteur du Mont-Têtu.
Une section va à la Gare de Valmy, relever la section du 34e T., les deux autres sections sont avec l'échelon et le bureau de la 6e Cie au camp Laffargue.

8 octobre
Ordre du régiment n° 250 du 6 octobre 1916
Le colonel cite à l'ordre du régiment,

Amestramil

GOUTALAND, Jean, soldat, 2e Cie, mle 16725, classe 1895 :
« *Soldat courageux. Lors de l'offensive de Champagne, placé dans un poste dangereux battu par les projectiles de gros calibre, s'y est maintenu pendant un violent bombardement.*
Blessé très grièvement à son poste de combat, le 1er octobre 1915, a montré le plus grand courage pour supporter les très violentes souffrances occasionnées par ses blessures.
Amputé de la cuisse gauche. »

Ordre du régiment n° 252 du 8 octobre 1916.
Le colonel, cite à l'ordre du régiment :
CHASSOT, Antoine, soldat, 7e Cie, classe 1895, mle 17289.
« *Excellent soldat, très dévoué, sur le front depuis le début de la mobilisation, a été blessé par un éclat d'obus le 15 janvier 1915 dans les tranchées du Luxembourg ; a repris son service à la Cie aussitôt guéri ; a toujours servi d'une façon absolument exemplaire*. »

Dans la nuit du 7 au 8, la 3e et la 2e se relèvent.
La 3e Cie vient au repos à Somme-Tourbe et la 2e Cie va cantonner au camp de Marson.

9 octobre
La 5e Cie, cantonnée au Ravin des Pins, fait mouvement pour venir à Somme-Tourbe.

10 octobre
L'état-major et le train de combat du 2e bataillon viennent cantonner à Somme-Tourbe.

Ordre du régiment n° 253.
Le lieutenant-colonel cite à l'ordre du régiment :
CELAYRE, Pierre, sergent, 8e Cie, classe 1892, mle 12257 :
« *Sergent très aimé de ses hommes, au front depuis 19 mois, s'y est fait remarquer par son zèle et son dévouement. Toujours présent aux points périlleux. S'est particulièrement distingué par son calme et son sang-froid pendant les bombardements des 25 septembre 1915 et 8 juin 1916.*

Deux sections et l'échelon de la 1re Cie de mitrailleuses, ainsi que l'échelon de la 2e Cie de mitrailleuses, bivouaquées au camp Laffargue (Ravin des Pins) sont venues hier, 9 octobre, cantonner à Somme-Tourbe.

11 octobre
Les différentes unités du régiment occupent les emplacements suivants :

Etat-major du régiment	Somme-Tourbe
C.H.R.	Somme-Tourbe
Train de combat	Somme-Tourbe
Train régimentaire	Somme-Tourbe, camp S
Etat-major du 1er bataillon	Camp du Marson
1re Cie	Fermes Mondésir etc.. (pas de changement)
2e Cie	Camp du Marson
3e Cie	Somme-Tourbe
4e Cie	Ouvrages du Marson
Etat-major du 2e bataillon	Somme-Tourbe
5e Cie	Somme-Tourbe
6e Cie	Pas de changement (Argers, Bionne, etc.)
7e Cie	Bois Jaune et Réduit des Loups

Ancestrami

8e Cie	Ouest de la ferme de Beauséjour
1er Cie de mitrailleuses	1 section à Valmy
	2 sections à Somme-Tourbe
2e Cie de mitrailleuses	Réduit des Loups
	Bois Jaune
	Poste Lepart

12-16 octobre
Pas de mouvement.

17 octobre
Par ordre particulier n° 3169 du 4e C.A., en date du 15 octobre 1916, les E.M. du régiment, du 2e bataillon, les Cies H.R., 3e et 5e Cies stationnées à Somme-Tourbe font mouvement le 17 octobre pour venir cantonner à Saint-Mard-sur-Auve.
Le train régimentaire reste à Somme-Tourbe. (camp S)

18 octobre
Par notre n° 373/op de k a8e D.I., du 15 octobre 1916, la 4e Cie stationnée dans le sous-secteur du Marson et la 7e Cie stationnée dans le sous-secteur du Mesnil font mouvement par chemin de fer (voie de 0.60) le 18 octobre 1916 pour venir cantonner à Saint-Mard-sur-Auve.
Par message téléphoné du colonel **LEVY**, Cdt le Génie du 4e C.A. du 18 octobre 1916 (7 h 30), le détachement de l'atelier **MARGOT**, composé de un officier et 74 hommes stationnés à Somme-Bionne (Parc du Génie du 4e C.A.) fait mouvement le 18 octobre 1916, à 18 heures pour venir cantonner à Saint-Mard-sur-Auve.

19 octobre 1916
Pas de mouvement.

20 octobre
Par ordre particulier n° 3837 du 4e C.A. en date du 19 octobre 1916, les E.M. du régiment, du 2e bataillon, les C.H.R, 3e, 4e, 5e et 7e Cies stationnées à Saint-Mard-sur-Auve, ont fait mouvement le 20 courant, pour venir cantonner à Somme-Vesle.
Le T.R. reste cantonné à Somme-Tourbe (camp S).

21 octobre
Par ordre particulier n° 3837 du 4e C.A. en date du 19 octobre 1916, les E.M. du régiment, 3e, 4e, 5e et 7e Cies stationnés à Somme-Vesle ont fait mouvement pour venir cantonner à St-Memmie-de-Courtisols.
Le T.R. stationné à Somme-Tourbe (camp S) a fait mouvement pour venir cantonner à Saint-Memmie de Courtisols.

Fin du J.M.O.

Mars 1916 C'est pendant la même période que naît et se développe la fabrication des réseaux pliants imaginés par le Sous-lieutenant MARGOT, de la 6ème Cie, travail pour lequel le 104ème T. a fourni une

Ameistrand

main-d'œuvre considérable. Ce système de défense accessoire est l'objet d'une note très élogieuse de la IVème Armée qui cherche à en généraliser l'emploi sur tout son front. Des centaines de kilomètres de ces réseaux furent placés en avant du front de la IVème Armée.

Ancestramil